

Gouvernement
du Québec

BUDGET 1982-1983

Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par monsieur Jacques Parizeau,
ministre des Finances,
le 25 mai 1982



Gouvernement du Québec
**Ministère
des Finances**

ISBN 2-550-02568-7

Dépôt légal, 2^e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

L'année 1981

● La situation économique	7
● Les nouveaux arrangements fiscaux 1982-1987	12
● La problématique des finances publiques.....	15
● Les perspectives économiques de 1982-1983	20
● Les décisions à l'égard du budget.....	22
● Conclusion	28

Annexe I

LES PERSPECTIVES À MOYEN TERME DE LA SITUATION

FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.....	33
● Introduction	35
● Perspectives économiques à moyen terme au Québec.....	35
● Équilibres financiers à moyen terme du gouvernement du Québec.....	36
● Liste des tableaux	
Tableau 1	
Perspectives économiques à moyen terme au Québec.....	36
Tableau 2	
Gouvernement du Québec	
État sommaire des opérations financières.....	37
Tableau 3	
Gouvernement du Québec	
Déficit budgétaire et besoins financiers nets par rapport au produit intérieur brut.....	37

Annexe II

LES MESURES FISCALES	39
● Impôt sur le revenu des particuliers	41
— Indexation des exemptions personnelles	41
— Régime enregistré d'épargne-logement et relance de la construction domiciliaire.....	42
● Droits successoraux	43
● Taxes à la consommation	43
— Taxes de vente.....	43
— Impôt sur le tabac.....	44
● Licences.....	44
— Droits sur le pari mutuel	44

Renseignements supplémentaires

ANNEXE I

L'économie en 1981

ANNEXE II

La situation financière du gouvernement
et les emprunts du secteur public

ANNEXE III

La situation fiscale relative des contribuables
du Québec par rapport aux contribuables de l'Ontario

ANNEXE IV

Les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux 1982-1987

L'année 1981

La situation économique

Il est beaucoup trop tôt pour porter sur l'année 1981 un jugement définitif qui ait, sur un plan historique, une perspective convenable. On doit reconnaître, cependant, que l'on devra retourner loin en arrière pour constater des soubresauts d'une telle amplitude dans l'évolution de l'économie, provoqués par les politiques gouvernementales tant américaines que canadiennes. On ne peut éviter une sorte de fascination devant les risques qui ont été pris, le dogmatisme des politiques, et l'extravagance des arbitrages qui ont été exercés. Ceux que j'appelais à l'occasion du Discours sur le budget de 1981, les docteurs Diafoirus de la politique monétaire, ont pu s'en donner à cœur joie. Ils n'ont pas raté l'occasion de se manifester.

L'an dernier, en février ou en mars, on avait l'impression de sortir d'une phase expérimentale où ceux qui voulaient essayer de mettre en place les thèses monétaristes, avaient eu largement le temps de se livrer aux exercices appropriés. Aux États-Unis, les taux d'intérêt à court terme sont passés de 10 pour cent environ, à la fin de 1978, à près de 20 pour cent au début de 1980. Ils se sont effondrés aux environs de 10 pour cent l'été de la même année. Ils sont remontés à près de 22 pour cent quelques mois plus tard, puis ont commencé à décroître rapidement dans les premiers mois de 1981.

On pouvait imaginer qu'une telle animation suffirait à calmer les plus friands d'expériences excitantes. On voit maintenant que l'on s'est trompé. Et en revenant sur ces années, l'explication vient sans peine. Les premières restrictions monétaires, les premières flambées de taux d'intérêt, se sont indiscutablement accompagnées d'une réduction du taux d'inflation. De là à continuer d'utiliser la même cure pour poursuivre la lutte contre l'inflation, la tentation devait être forte, même au risque de provoquer une récession.

Le Sommet de Montebello montra à quel point l'Europe de l'Ouest était inquiète des tentations subies par les autorités monétaires américaines. Rien n'y fit. La remontée des taux d'intérêt américains se poursuivit. En même temps, la politique fiscale et budgétaire du Président Reagan laissait planer la menace de déficits importants. La perspective de très hauts taux d'intérêt se confirmait davantage. Après un premier semestre de forte croissance, l'affaissement de l'économie se concrétisait à la fin de 1981. Cela aurait dû amener une baisse importante des taux d'intérêt; ils restèrent élevés en raison justement des déficits appréhendés.

En somme, les autorités monétaires continuaient avec un succès indéniable leur lutte contre l'inflation; le pouvoir exécutif, lui, abaissait les impôts et augmentait alors les besoins d'emprunt en dépit de coupes sombres dans les dépenses civiles. Les taux d'intérêt restaient donc élevés et l'économie s'enfonçait graduellement dans la récession.

L'impact de cette politique devait nécessairement affecter le Canada. Pour une fois, cependant, les autorités canadiennes firent preuve d'une grande originalité dans les politiques suivies. Qu'on en juge. Au cours des six premiers mois de 1981, l'économie canadienne est en pleine expansion. La croissance de l'économie est telle qu'à Québec, comme à Ottawa, on commence à réviser à la hausse les projections de rentrées d'impôt. La consommation est à un haut niveau; la construction domiciliaire fait mine de se relever; un grand nombre de projets d'investissements non résidentiels sont lancés. Grâce à la performance de l'économie américaine, qui n'est pas encore saccagée, les exportations continuent de croître. L'année 1981 s'annonce en somme presque brillante. On sort de la morosité de 1980.

Et puis, l'été dernier, au moment où la flambée des taux d'intérêt sévissait aux États-Unis, le dollar canadien se met à fléchir. Par rapport à la monnaie américaine, il tombe de 83 cents à 80,5 cents en l'espace de quelques semaines. Cela peut faire sourire que l'on ait pu s'enrager pour aussi peu, alors que les fluctuations de certaines monnaies

européennes ont connu par rapport au dollar américain des mouvements d'une ampleur cinq ou dix fois plus élevée, ou alors que le gouvernement canadien lui-même a accepté une chute de plus de 10 pour cent de la valeur du dollar canadien il y a cinq ans.

En tout cas, cette fois-ci, l'on panique. Il faut dire que la politique nationale de l'énergie, les sorties importantes de capitaux aux fins de financer des achats de sociétés américaines, et l'accroissement du déficit de la balance des comptes courants, contribuent à alimenter la spéculation contre le dollar canadien. Et puis, jamais dans l'histoire, le dollar canadien n'était tombé au-dessous de 80 cents. Il est des symboles qui sont très importants, plus importants même que la prospérité. Pour défendre de tels symboles, la garde meurt, mais ne se rend pas. On ne s'est pas rendu. Il y avait deux moyens de défendre le dollar. Le premier consistait à imposer un contrôle des changes sur les transactions touchant les mouvements majeurs de capitaux. C'est une formule assez fréquente en Europe. On y a manifestement songé. Lorsque l'on saura ce qui s'est vraiment produit, on constatera peut-être qu'on est passé à deux doigts de l'adopter. Il faut dire cependant que, psychologiquement, l'Europe de l'Ouest est à des années-lumière de nous. Le Canada a renoncé depuis 1951 à toute forme de contrôle de changes, comme d'autres renoncent à Satan, à ses oeuvres et à ses pompes.

On se rabattit donc sur la formule classique, c'est-à-dire augmenter les taux d'intérêt de façon à attirer les capitaux étrangers. Les augmenter, cela voulait dire les hausser au-dessus des taux américains qui eux-mêmes, venaient d'être relevés. Et puisque la spéculation contre le dollar canadien était tenace, on dut procéder avec énergie. Dans le courant de l'été, les taux d'intérêt canadiens furent amenés à des niveaux de 3 à 4 pour cent au-dessus des taux américains, selon les échéances. Le taux de change remonta de trois points. On put enfin souffler. Le symbole était sauvé. Pour qu'il demeure sans tache, il fallut, cependant, maintenir les écarts par rapport aux taux américains. Le Canada s'installa ainsi dans la situation remarquable d'avoir les plus hauts taux d'intérêt à court terme du monde occidental. Face à cette remarquable performance, à ce succès manifeste, les entreprises et les consommateurs finirent par subir les effets du symbolisme. À des taux d'intérêt pareils, la demande de maisons et de biens durables de consommation ne pouvait que s'effondrer. La baisse de la demande devait faire augmenter les inventaires. Des inventaires trop lourds que l'on doit porter à 20 ou 22 pour cent d'intérêt amènent tôt ou tard les entreprises à réduire leur production et à licencier du personnel afin de liquider ces inventaires et rembourser les banques. Enfin, à des taux d'intérêt aussi élevés, on reporte la réalisation d'investissements.

Alors, ce qui devait se produire, arriva. Après les expériences monétaires de 1980, après la remontée des taux d'intérêt de 1981, après le sauvetage du dollar canadien, l'économie canadienne finit par casser. Elle cassa en fait, en septembre dernier. Le chômage augmenta, ce même mois, dans toutes les provinces, et dans plusieurs d'entre elles de façon brutale. Le ministre fédéral des Finances suggéra la possibilité d'une erreur statistique. C'était logique. Les statistiques d'octobre confirmèrent cependant les chiffres du mois précédent.

À peine sortie de ses déboires de 1980, l'économie fut plongée dans une récession qui, au cours des derniers mois, a pris l'allure d'une débandade. Entre août et décembre, le chômage au Canada augmenta de plus de 20 pour cent. Et le glissement continue. On a provoqué le chômage de centaines de milliers de travailleurs pour gagner moins de quatre points sur le taux de change. L'arbitrage est extravagant.

Quant aux effets de cette politique sur l'inflation, les résultats sont fort différents selon que l'on examine la situation aux États-Unis ou au Canada. Là-bas, à force de réduire l'expansion de la masse monétaire, on a indiscutablement augmenté le chômage, on a aussi provoqué une récession, mais le taux d'inflation, qui sur une base annuelle avait, au début de 1980, atteint à un moment près de 15 pour cent, est maintenant fort réduit, si

bien que l'indice du coût de la vie en 1982 ne devrait guère monter au-delà de 6 à 7 pour cent. Au moins un objectif a été atteint.

Au Canada, nous avons vu, tout le long de cette aventure monétariste, le taux d'inflation atteindre 12,5 pour cent. Bien que le taux ait légèrement fléchi, puisque après tout le ralentissement américain finit par se faire sentir ici, le taux d'inflation canadien reste nettement plus élevé qu'aux États-Unis, en dépit de tous les tours de vis supplémentaires auxquels les autorités canadiennes ont procédé. Cela est dû pour une large part au fait que les augmentations du prix du pétrole auxquelles les Européens et les Japonais se sont adaptés au fur et à mesure qu'elles se produisaient, que les Américains de leur côté ont absorbées depuis trois ans, commencent à peine à être réflétées dans les prix canadiens. C'est ainsi qu'en 1981, le prix du pétrole a augmenté de 36 pour cent au Canada, et de 11 pour cent seulement aux États-Unis. À avoir voulu retarder les échéances, en bonne partie pour augmenter ses chances de gagner le référendum sur la souveraineté du Québec, le gouvernement fédéral est maintenant aux prises avec un rythme d'inflation largement supérieur à celui d'outre-frontière. C'est-à-dire qu'au Canada, les entreprises, les consommateurs et les gouvernements, doivent porter le poids de la lutte américaine contre l'inflation, sans en tirer pour le moment de bénéfices appréciables, et porter le poids additionnel du soutien du dollar canadien. Le poids est trop lourd, les résultats palpables sont trop faibles; alors l'économie s'écroule.

Si le Québec est partie intégrante de cette situation, les effets ici s'y manifestent de façon pire que dans les autres régions canadiennes, exception faite des provinces maritimes. Il y a trois raisons fondamentales à cela. La première n'a rien à voir avec ce que nous venons de décrire. Il s'agit de la réduction graduelle depuis la fin de 1979 des investissements d'Hydro-Québec qui ont représenté alors près de 30 pour cent de tous les investissements productifs au Québec et qui, en volume, tombent depuis ce temps, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux à la Baie James. Déjà le phénomène est suffisamment massif pour accentuer sensiblement l'impact de ce qui a été décrit. Mais il y a plus. Contrairement à ce que l'on croit souvent, les multinationales contrôlent au Québec une plus faible partie de l'activité économique qu'en Ontario ou dans les provinces de l'Ouest. Les petites et moyennes entreprises jouent ici un rôle relatif nettement plus grand. Financièrement, elles n'ont évidemment pas les ressources et surtout la faculté d'en mobiliser que les multinationales peuvent avoir. Dans ce sens, l'économie du Québec est nettement plus sensible aux restrictions monétaires que d'autres régions canadiennes. Enfin, un bon nombre de ces petites et moyennes entreprises ont connu, au cours des quelques dernières années, un rythme d'expansion remarquable qui avait déjà étiré au maximum leurs ressources financières.

La conjugaison de ces facteurs fait que la récession que nous avons connue depuis septembre dernier a eu au Québec des effets foudroyants. Depuis neuf mois, nous avons perdu environ 150 000 emplois, répartis dans à peu près tous les secteurs d'activité. En mars, le taux brut de chômage a atteint 14 pour cent de la main-d'oeuvre. Plus grave encore, le nombre de ceux que l'on considère comme faisant partie de la main-d'oeuvre s'est réduit, c'est-à-dire comme on l'a souvent noté depuis quelques temps, que des travailleurs sans emploi abandonnent la partie et cessent de chercher du travail.

Le contraste de l'évolution de l'activité économique est en fait plus accusé au Québec qu'ailleurs. Après avoir contourné, sans trop de dégâts, les écueils de 1980, sans avoir trop souffert des premières expériences monétaristes, en raison de son propre dynamisme, l'économie a atteint cette année la limite de sa capacité de résistance. Ainsi, alors que l'activité économique est en pleine expansion pendant les six premiers mois de 1981, elle se met à déraiper rapidement par la suite pour se retrouver dans la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Cette longue introduction semblait nécessaire pour faire comprendre d'abord l'évolution des finances publiques du Québec au cours de l'année fiscale qui vient de s'achever, et pour dégager les perspectives de l'année qui vient.

À l'occasion du Discours sur le budget de mars 1981, j'avais annoncé un déficit budgétaire de près de trois milliards de dollars, soit à peu près le même niveau que celui qui avait été atteint l'année précédente. Quant aux besoins financiers nets, ils s'établissaient à près de deux milliards de dollars, soit 15 pour cent de moins que l'année précédente. De tels niveaux paraissaient suffisamment prudents, compte tenu à la fois des exigences d'une amorce de relance de l'économie, du taux d'inflation et des taux d'intérêt qu'il semblait alors raisonnable de prévoir.

On s'est évidemment gaussé de tels chiffres; leur ampleur paraissait disproportionnée. Les images étaient fortes. Elles étaient aussi exagérées. Sur une base comparable, le déficit québécois prévu était de 206 \$ par habitant, alors qu'au Manitoba on prévoyait 218 \$ par habitant, 295 \$ au Nouveau-Brunswick et 508 \$ en Nouvelle-Écosse. On pouvait, sans doute, soutenir que l'Ontario, par habitant, avait un déficit de la moitié du Québec, et que les trois provinces à l'Ouest du Manitoba avaient des surplus; mais en fin de compte, il n'y avait aucune raison particulière de s'imaginer que le Québec occupait une niche à part.

Ces estimations de déficits et de besoins financiers nets semblaient donc raisonnables en mars. Sans doute, aussi, au cours des mois qui suivirent, commença-t-on à réviser vers le haut les recettes puisque l'économie manifestait la vigueur qu'on a déjà indiquée. Mais en même temps, la hausse précitée des taux d'intérêt canadiens et l'accélération de l'inflation révélaient que le déficit allait néanmoins s'accroître.

Après le mois de septembre, la situation empira soudainement. La récession commença à ralentir la croissance des revenus, pendant que les charges additionnelles d'intérêt et d'augmentation des prix s'accumulaient. En même temps, il apparaissait que du milliard de dollars prévu de compressions budgétaires près de 200 000 000 \$ ne seraient pas réalisés.

Dans ces conditions, les projections de déficit et de besoins financiers augmentaient d'environ 400 000 000 \$. On serait sorti de la zone de prudence. À peu près en même temps, le gouvernement fédéral confirmait, à l'occasion du Discours sur le budget du ministre fédéral des Finances, qu'il avait l'intention d'opérer des coupures importantes dans les transferts aux provinces, affectant sérieusement le Québec, et en particulier pour l'année 1982-1983.

Le gouvernement du Québec ne devait pas prendre de risques. Un budget supplémentaire fut donc présenté qui doublait la taxe sur l'essence, retirait au premier janvier 1982 la réduction de l'impôt sur le revenu déjà annoncée et normalisait la taxe sur la bière dans divers établissements.

Sur cette nouvelle base, le déficit était ramené à 3 040 000 000 \$ et les besoins financiers nets à 2 175 000 000 \$. La ponction d'impôt additionnelle était cruelle mais inévitable. Elle s'inscrivait dans une curieuse conjoncture psychologique où, de toutes parts, l'on trouvait le déficit trop élevé, l'on s'élevait contre les compressions de dépenses et l'on dénonçait les impôts comme étant trop lourds. La décision pour équilibrer les comptes fut d'augmenter les taxes.

Au bout du compte, les estimations préliminaires dont nous disposons indiquent que le déficit budgétaire sera inférieur d'environ 70 000 000 \$ à celui prévu en mars 1981. Par ailleurs, les besoins financiers nets seront de l'ordre de 2 150 000 000 \$, 165 000 000 \$ de moins qu'en 1980-1981, mais 160 000 000 \$ de plus que prévu il y a un an. En dépit des aléas que l'on a connus tout le long de l'année, les règles de prudence que l'on s'était fixées ont finalement prévalu. Le tableau ci-contre résume les équilibres financiers tels que prévus en mars 1981, en novembre de la même année et au 31 mars 1982.

**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)**

	1980-1981	1981-1982		Résultats préliminaires
		Discours sur le budget du 1981-03-10	Énoncé budgétaire du 1981-11-17	
1. Opérations budgétaires				
Revenus budgétaires	+ 14 681,4	+ 17 050	+ 17 430	+ 17 478
Dépenses budgétaires	- 17 558,8	- 20 020	- 20 470	- 20 375
Déficit	- 2 877,4	- 2 970	- 3 040	- 2 897
2. Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	- 63,2	- 115	- 130	- 96
Compte des régimes de retraite	+ 822,3	+ 1 005	+ 1 055	+ 1 012
Autres comptes	- 197,3	+ 90	- 60	- 168
Solde	+ 561,8	+ 980	+ 865	+ 748
3. Besoins financiers nets	- 2 315,6	- 1 990	- 2 175	- 2 149
4. Financement				
Variation de l'encaisse	- 456,1	—	+ 175	+ 207
Nouveaux emprunts	+ 3 352,9	+ 2 740	+ 2 975	+ 2 952
Moins: remboursements d'emprunts	- 581,2	- 750	- 975	- 1 010
Total	+ 2 315,6	+ 1 990	+ 2 175	+ 2 149

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

Si l'évolution des déficits que ce tableau révèle est marquée par une remarquable stabilité et si l'on peut considérer qu'à cet égard les objectifs ont été réalisés, on constate que les composantes de ces équilibres financiers ont prodigieusement fluctué. On a indiqué précédemment les causes principales de l'augmentation des dépenses. Du côté des revenus, outre les augmentations de taxes annoncées en novembre dernier, on note également des mouvements nombreux et d'une forte ampleur au titre de diverses recettes. L'impôt sur les corporations aura rapporté 145 000 000 \$ de plus que prévu. Cela aura plus que compensé les chutes de recettes au titre de la taxe de vente et des richesses naturelles, entièrement concentrées dans les derniers mois de l'année et reflétant directement l'ampleur de la récession. L'impôt sur les revenus a rapporté à peu près ce qui était prévu.

Un véritable effondrement s'est produit, affectant les dividendes attendus des sociétés d'État et singulièrement ceux d'Hydro-Québec. On attendait de cette société 150 000 000 \$. On en a reçu finalement 7 000 000 \$. Certes la Loi 16, dans sa formulation définitive, venait limiter quelque peu le dividende qu'on pouvait attendre de cette société, mais surtout, ainsi qu'on l'a indiqué précédemment, le haut niveau des taux d'intérêt a provoqué une révision majeure des profits de la société. En outre, la récession a coupé en deux le rythme d'expansion des ventes, ce qui a aussi réduit le niveau des profits.

Une révision tardive des transferts fédéraux au Québec, dernier éclat des arrangements fiscaux qui sont venus à terme et que le gouvernement fédéral, comme on le verra, a refusé de renouveler, ajoute plus de 300 000 000 \$ aux recettes prévues.

On devine à travers une telle nomenclature de postes, à quel point sont fragiles des équilibres qui apparemment ont été respectés grâce aux mesures énergiques de novembre, mais aussi, en raison d'évolutions qui auraient bien pu se présenter autrement.

On termine donc l'année à l'intérieur des objectifs que l'on s'était fixés, mais avec une véritable appréhension de l'avenir. Les dépenses, en dépit des compressions qui ont défrayé toutes les manchettes, ont augmenté néanmoins de 16 pour cent en 1981-1982, ce qui reste beaucoup trop. Les projections de revenus faites à quelques reprises depuis cinq mois révèlent que la récession mord de plus en plus sur le rendement des divers impôts et taxes. Les nouveaux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces confirment qu'en 1982-1983, le gouvernement du Québec recevra plusieurs centaines de millions de dollars de moins que ce que les arrangements fiscaux venus à échéance le 31 mars dernier auraient produit. La situation atteinte en 1981-1982 peut donc être remise complètement en question. Enfin, le niveau des impôts s'est forcément accru au Québec, alors que la récession suggérerait que l'on suive le chemin inverse. À tous égards, il faut donc, alors que l'on aborde 1982-1983, réexaminer la problématique des finances publiques du Québec, ses tendances fondamentales et sa structure. Commençons par l'examen des nouveaux arrangements fiscaux tels qu'établis par la récente législation fédérale.

Les nouveaux arrangements fiscaux 1982-1987

Le gouvernement du Québec reçoit actuellement environ le quart de ses ressources du gouvernement fédéral. Il s'agit donc d'une source de financement considérable, la deuxième en importance, après l'impôt sur le revenu. Ces transferts sont composés de quatre éléments: la péréquation, le financement des programmes établis, la contribution au programme de bien-être social et les ententes auxiliaires.

La péréquation, dans son principe, est destinée à faire en sorte que les gouvernements des provinces puissent assurer un niveau de services publics équivalant à la moyenne canadienne. Les programmes établis sont essentiellement les services de santé et l'enseignement post-secondaire qui donnent lieu à une contribution financière payée par le gouvernement fédéral directement aux gouvernements des provinces. Le programme de transferts pour le bien-être social a trait à une contribution de 50 pour cent des dépenses à ce titre. Enfin, les ententes auxiliaires couvrent une foule de programmes où fédéral et provinces contribuent dans des proportions variables, mais habituellement du genre moitié — moitié ou 60 pour cent — 40 pour cent. Ces ententes visent aussi bien des programmes de développement industriel ou de tourisme, que le coût du bilinguisme.

Ce sont vraiment les deux premiers éléments qui sont à la fois les plus coûteux pour le gouvernement fédéral et ceux qu'il est tenté le plus souvent de remettre en question. On avait eu un remarquable exemple à l'occasion du renouvellement des arrangements fiscaux à la fin de 1976.

En somme, disait alors le gouvernement d'Ottawa, les provinces peuvent dans les secteurs de l'éducation et de la santé, conclure des conventions collectives, donc déterminer des coûts dont les autorités fédérales doivent, en vertu des ententes, défrayer automatiquement la moitié sans avoir quelque contrôle que ce soit sur les négociations. Cela n'est pas raisonnable. Et effectivement, ce ne l'était pas. Le gouvernement fédéral demanda donc que l'on accepte de limiter la progression de ses paiements chaque année à pas plus que celle de la production nationale. L'argument tenait même si la formule finale fut indûment restrictive à l'égard des provinces.

Il faut reconnaître, en outre, que depuis la mise en place des arrangements de 1977, le gouvernement fédéral a utilisé à la fois des changements dans ses lois et des modifica-

tions dans ses règlements, pour modérer la croissance de ses transferts. A l'occasion de ces opérations, le gouvernement de Québec aura été invariablement la cible la plus touchée.

Qu'on en juge par quelques exemples. En 1980, le gouvernement d'Ottawa exclut du calcul de la péréquation les revenus provenant des cessions de concessions pétrolières et gazières. Cela coûtera 425 000 000 \$ aux provinces jusqu'au 31 mars dernier, dont 66 pour cent portés par le Québec.

De même le gouvernement fédéral a-t-il plafonné en 1979 sa contribution au programme de bilinguisme en éducation; cela représentait une perte financière pour l'ensemble des provinces de 218 000 000 \$ dont 134 000 000 \$, soit 61 pour cent du total, étaient assumés par le Québec.

Au contraire, dans d'autres occasions, le gouvernement fédéral s'est toujours refusé à faire quelque modification que ce soit dans des circonstances où le simple bon sens l'aurait amplement justifié. La question de savoir quelle est la population exacte du Québec en est l'exemple le plus frappant. À la suite du recensement de 1976, le Statisticien du Canada constate qu'il y a eu sous-dénombrement de la population dans certaines provinces et publie les chiffres corrigés. Aux fins de la péréquation et des programmes établis, cela voudrait dire que les paiements fédéraux aux provinces augmenteraient de 619 000 000 \$. La part du Québec est de 80 pour cent de cette somme. Nulle part au Canada, le sous-dénombrement n'a été aussi élevé, à cause en particulier de la proportion élevée de locataires, plus difficiles à recenser correctement que les propriétaires. Le gouvernement fédéral refuse de reconnaître les chiffres de population établis par ses propres services.

En tout cas, on pourrait multiplier de tels exemples où depuis cinq ans, le gouvernement fédéral a rogné sur les transferts payables aux provinces et où invariablement le Québec a été la province la plus touchée. Si au cours de la période des accords fiscaux 1977-1982, les transferts financiers du gouvernement fédéral avaient progressé au même rythme que le produit national brut, le gouvernement de Québec aurait reçu près de un milliard de dollars de plus de ces transferts dont plus de 350 000 000 \$ pour la seule année 1981-1982.

Et nous arrivons alors au renouvellement pour cinq autres années des arrangements fiscaux. On trouvera, en annexe au présent Discours, une description de ces nouveaux arrangements et de leurs conséquences financières. Il est apparu clairement dès le départ que l'objectif à la fois fondamental et simple du gouvernement fédéral consistait, d'une part, à réduire à près de zéro la progression des transferts au titre de la péréquation et des programmes établis pour l'année 1982-1983. D'autre part, pour les quatre années suivantes, il s'agissait de limiter la croissance de la péréquation à partir de critères qui n'ont plus de rapport avec les besoins des provinces bénéficiaires en terme de services publics, mais qui reflètent plutôt ce que le gouvernement fédéral est prêt à verser.

Les coupes opérées sont radicales. La compensation qui avait été accordée depuis 1977, à la suite de l'abolition de la garantie de recettes fiscales, est retirée. Cela enlève aux provinces pour la seule année fiscale 1982-1983, la somme de 940 000 000 \$, dont 215 000 000 \$ au Québec.

En second lieu, la formule de péréquation est modifiée. On fera grâce ici des discussions byzantines qui ont entouré le débat à ce sujet, pour ne s'attarder qu'aux résultats. Ils sont considérablement moins généreux que l'ancienne formule, et surtout, comme on vient de le signaler, ils sont soumis à un plafond rigide, ce qui n'était pas le cas précédemment.

La combinaison de ces deux nouvelles formules produisait, en novembre et décembre dernier le résultat suivant: l'ensemble des transferts financiers du gouvernement fédéral

aux provinces n'augmenteraient en 1982-1983 que de un pour cent. Quant au gouvernement de Québec, les transferts qui lui seraient faits, tomberaient de 2,5 pour cent. Quand le taux d'inflation est ce qu'il est, une telle ponction ne pouvait que provoquer une crise financière, non pas tellement dans les provinces les plus riches, mais en particulier chez celles qui étaient bénéficiaires de péréquation. Autant le Conseil économique du Canada que le Groupe parlementaire fédéral chargé d'examiner la question dénoncèrent le projet. Le gouvernement fédéral, à toutes fins pratiques, réduisait son déficit en en refilant une partie aux provinces.

Deux provinces étaient particulièrement atteintes : le Manitoba et le Québec. Une formule de paiements transitoires fut rapidement trouvée pour le Manitoba. Au Québec, on calculait que pour la seule année 1982-1983, les nouvelles formules donneraient 675 000 000 \$ de moins que les anciennes. La somme est gigantesque. Dans l'optique de ce qui a été exprimé au sujet de l'année 1981-1982, on voit immédiatement l'impasse ainsi créée, et il n'y a pas de raisons de croire qu'à Ottawa on ne le sache pas aussi. Il s'agissait bien d'une tentative délibérée, à l'occasion d'une compression générale des transferts financiers aux provinces, de déstabiliser les finances publiques du Québec.

Alors que tout cela était discuté entre les ministres des Finances, il se produisit une sorte de coup de théâtre : les résultats préliminaires du recensement de 1981 furent publiés. Ils révélaient, entre autres choses, que la part du Québec dans la population du Canada était plus élevée que celle qui, jusque-là, avait été utilisée dans les calculs. À l'opposé, celle des provinces maritimes était plus faible que prévu. Les effets du recensement sur les paiements de péréquation étaient considérables. Pour le comprendre, il faut savoir qu'au cours de l'année qui suit le recensement, dans ce cas-ci l'année fiscale 1982-1983, le gouvernement fédéral paie les ajustements de l'année en cours et des deux années précédentes, à ceux dont la population est supérieure à ce qui était prévu, et se fait rembourser par celles dont la population est inférieure.

En somme le Québec pouvait recevoir 300 000 000 \$ à ce titre en 1982-1983, et à l'opposé les finances publiques des provinces maritimes seraient mises en péril. Le grand jeu commençait à s'effondrer. Devant cette situation, l'ensemble des provinces, Québec compris, formulèrent une proposition conjointe à l'effet de prolonger d'un an les formules alors en vigueur en acceptant que la contribution fédérale soit plafonnée. On demandait au gouvernement fédéral de consentir à indexer au coût de la vie, sans plus, ses paiements de transfert pour la prochaine année en attendant de trouver une meilleure formule qui pourrait rallier l'ensemble des intervenants. Cela représentait quand même une économie importante pour le gouvernement fédéral tout en assurant aux provinces un niveau plus réaliste de transferts financiers. Pouvait-on avoir une position plus raisonnable ? La réaction du gouvernement fédéral fut aussi habile que rapide. La formule suggérée pour la péréquation fut modifiée à nouveau, le Premier ministre du Canada annonçant qu'il serait prêt à ajouter un milliard sur cinq ans pour améliorer la formule. Une fois l'offre déposée, on se rendit compte qu'elle ne coûterait que 77 000 000 \$ au gouvernement fédéral, mais en coûterait par ailleurs 262 000 000 \$ au Québec et que tout cela était envoyé dans les provinces maritimes. De cette façon, on enlevait davantage d'argent au Québec et on en fournissait davantage aux provinces maritimes. Enfin, le gouvernement fédéral qui n'avait jamais voulu accepter le principe du sous-dénombrement pour le Québec, accepta volontiers que la surestimation du nombre d'habitants dans les provinces maritimes pouvait créer un problème et annula simplement leur dette.

L'opération était terminée, et on pouvait à Ottawa éprouver la satisfaction du travail bien fait. Sans doute avait-on déstabilisé les finances du Québec à un point tel que les paiements transitoires prévus pour le Manitoba devaient aussi être appliqués au Québec.

Comme ils ne s'appliqueront au Québec que la première année, c'est un faible prix à payer pour avoir à réaliser l'essentiel des objectifs.

Le score final — si l'on me permet d'utiliser cette expression sportive — est le suivant : l'ensemble des modifications apportées par le gouvernement fédéral aux arrangements fiscaux de 1977 fait perdre au Québec, en 1982-1983, 530 000 000 \$ (compte tenu des augmentations faisant suite au recensement). Au total les provinces perdent 1 260 000 000 \$. Le Québec perd donc 42 pour cent de ce que perdent l'ensemble des provinces. La perte au Québec est de 82 \$ par habitant, chez les autres provinces bénéficiaires de péréquation, c'est-à-dire les maritimes et le Manitoba, la perte est de 32 \$ par habitant, et dans les provinces dites riches, c'est-à-dire l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, la perte est de 42 \$ par habitant. Ces trois chiffres disent tout. L'intention et le résultat sont transparents. Ce qui s'est produit sur le plan constitutionnel apparaît sur le plan financier. Le Québec perd deux fois plus par tête que perdent les provinces les plus riches et dans certain cas, les moins taxées.

On comprendra, sans peine, dans quel cul-de-sac cette coupe de revenus nous place. Déjà l'an dernier, il a fallu augmenter les impôts parce que le déficit menaçait d'augmenter de 400 000 000 \$. En 1982-1983, c'est une somme bien supérieure que le gouvernement fédéral nous enlèvera même si à cause de l'effet favorable du recensement de 1981 sur les estimations de population, les revenus provenant de transferts fédéraux augmenteront de 7,5 pour cent. L'année suivante, cependant, les ajustements dus à la population disparaissent, et on prévoit alors que les transferts fédéraux n'augmenteront que de 2 pour cent.

Il faut maintenant situer cette perte dans le contexte général de la problématique des finances publiques québécoises.

La problématique des finances publiques

Pour la première fois, le gouvernement a rendu public au Sommet économique de Québec des données relatives aux finances publiques à partir d'une projection de trois ans. Cela permet de mieux comprendre les orientations qui sont prises, d'en voir les conséquences, et il faut le reconnaître, d'éviter les extrapolations parfois extravagantes qui ont circulé depuis quelque temps et qui gênent plus qu'elles n'aident le débat budgétaire. Il y a évidemment un risque considérable à rendre publiques de telles projections gouvernementales. L'année 1981 a trop bien démontré à quel point il est difficile de procéder, même à six mois d'intervalle, à des prévisions économiques correctes, pour que l'on se fasse quelque illusion sur l'exactitude de projections à trois ans. Elles s'appuient forcément sur des hypothèses de croissance économique, d'inflation et de taux d'intérêt, qui ont une influence considérable sur les résultats. D'autre part, elles s'appuient sur une autre hypothèse fondamentale, à savoir que les lois fiscales, les programmes de dépenses, et les projets adoptés par le gouvernement se maintiendront sans changement, jusqu'à la fin de la période.

À partir des données présentées au Sommet économique de Québec, on constatait que, si on ne changeait rien par rapport à ce qui a été fait au cours de l'année écoulée, si on se contentait, en somme, d'une simple projection mécanique des taux d'impôts actuels, des nouveaux arrangements fiscaux, des compressions de dépenses déjà décidées, et des programmes de dépenses existants, en 1982-1983, le déficit budgétaire passerait à 3 700 000 000 \$, contre moins de trois milliards de dollars pour l'année écoulée. Une différence presque aussi importante apparaissait pour ce qui a trait aux besoins financiers nets. Au cours des deux années qui suivaient, cependant, le déficit devait décroître, si bien que la troisième année, soit 1984-1985, les besoins financiers nets tomberaient

sous le niveau des deux milliards, ce qui est nettement mieux. Compte tenu de l'inflation, ce montant représente un poids relatif de 40 pour cent inférieur à celui des besoins financiers nets de 1980-1981, c'est-à-dire une amélioration appréciable.

Quelques semaines après le Sommet de Québec, une révision de la situation économique faisait apparaître une nouvelle détérioration des recettes d'impôt en 1982, si bien que pour l'année en cours le déficit projeté passait à 3 900 000 000 \$ et les besoins financiers nets à 2 900 000 000 \$.

La situation de 1982-1983 apparaît donc comme très sérieuse, même si graduellement, par la suite, elle tend à s'améliorer.

Une telle amélioration est, cependant, en partie illusoire. Elle s'appuie, en effet, sur deux conditions. La première a trait au fardeau fiscal des Québécois, la seconde à la marge de manoeuvre du gouvernement.

Il est possible, avec les données dont nous disposons, de voir l'évolution du fardeau fiscal au cours des dernières années et de voir également, au-delà des mesures annoncées ce soir, ce que nous réserve l'avenir. Dans les projections mises au point, le seul changement apporté à la structure actuelle a trait à l'indexation annuelle de 7,5 pour cent des exemptions personnelles. Si pour cette période, on compare le fardeau fiscal des Québécois par rapport à celui des Ontariens, on peut dégager les constatations suivantes.

D'abord, la taxation est maintenant plus lourde sur les entreprises du secteur public québécois par rapport à celle de l'Ontario, notre gouvernement ayant décidé de taxer les entreprises d'État de la même façon que les entreprises privées. Il n'y avait pas de raison que ces sociétés ne soient pas soumises aux mêmes règles du jeu.

Quant aux autres contribuables, soit les particuliers et les entreprises privées, leur fardeau fiscal dépassait celui des Ontariens d'environ 13,5 pour cent lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir.

Après les efforts que l'on connaît pour réduire cet écart, nous étions tombés à 7,6 pour cent en 1979 et même à 7,3 pour cent en 1980, soit près de la moitié de ce qu'il était. Mais, nous avons perdu le terrain gagné et en 1982, l'écart remonte à 14,4 pour cent. Si rien n'est fait au cours des prochaines années, cet écart pourrait demeurer à ce niveau et peut-être s'accroître légèrement.

Sans doute, faut-il apporter des distinctions entre les composantes de ces chiffres. Le fardeau fiscal des particuliers était en 1977 près de 20 pour cent au-dessus de celui des Ontariens. Nous avons réduit cet écart à moins de 10 pour cent en 1981. Il remonte toutefois à 14 pour cent environ en 1982 et serait susceptible, si nous laissons aller les tendances actuelles, d'atteindre 17 pour cent d'ici deux ans.

Dans le cas des entreprises privées, il n'y avait pas d'écart il y a cinq ans. Suite à la réforme de la fiscalité des entreprises, un écart de près de 9 pour cent apparaît en 1981. Le budget récent de l'Ontario, s'il augmente nettement les taxes payables par les particuliers, réduit temporairement les impôts payables par les compagnies, si bien, que l'écart va atteindre 15 pour cent en 1982, pour ensuite revenir aux environs de 10 pour cent.

Il n'en reste pas moins que l'amélioration de la situation budgétaire prévue pour les deux prochaines années est donc, pour une bonne part, due à ce que le fardeau fiscal demeurerait encore très lourd par rapport à celui de l'Ontario. Il n'y a pas là de quoi pavoiser.

Certes dans la mesure où la population et les entreprises sont plus riches en Ontario qu'au Québec, un écart de fardeau fiscal entre ces deux provinces est toujours susceptible de se produire; en effet, pour retirer des revenus identiques à l'Ontario, il faut au Québec imposer à un taux plus élevé sur une assiette fiscale plus petite.

Il reste cependant que le gouvernement actuel a toujours eu comme objectif prioritaire de réduire le fardeau fiscal des Québécois. Cet objectif demeure même si les difficultés économiques et les coupures dans les transferts du gouvernement fédéral nous obligent à agrandir un écart que nous avons refermé.

Revenons alors à l'année qui est commencée et pour laquelle le déficit, si rien n'est fait, atteindrait 3 900 000 000 \$.

Certains diront, sans doute, que l'on vient de noircir indûment la situation. Il y a deux ans, le déficit budgétaire était déjà de trois milliards de dollars. Depuis les prix ont augmenté de 25 pour cent. Un déficit cette année de 3 750 000 000 \$ aurait le même poids relatif que celui d'il y a deux ans. Quelques ajustements dans les impôts ou dans les dépenses seraient donc suffisants pour ficeler les comptes.

La tentation est évidemment forte de procéder ainsi. Après tout, quand les dépenses dépassent vingt-trois milliards de dollars, et que les revenus approchent vingt milliards de dollars, pourquoi se soucier de quelques centaines de millions de plus ou de moins. D'autant plus qu'après tout, en pleine récession, il est normal que les gouvernements cherchent à favoriser l'augmentation de la demande.

Il existe, cependant, pour un gouvernement encore provincial, une contrainte d'un autre ordre et qui ne nous permet pas de nous engager dans une pareille voie: c'est l'adéquation entre les investissements et les emprunts. Un gouvernement central n'a pas ce genre de contrainte. Le gouvernement fédéral canadien peut lui, emprunter massivement pour, selon l'expression consacrée, payer l'épicerie. Cela paraît, et est, en fait, parfaitement acceptable. Disposant, à l'occasion de ses emprunts, de l'aide d'une banque centrale qui, en tout temps, lui permettra de placer sa dette sans douleur, un pays indépendant n'a pas à se soucier de savoir s'il emprunte pour investir ou pour payer des salaires. Il suit une politique économique qui, particulièrement en temps de récession, l'amène à soutenir l'économie. Sans doute des déficits trop copieux accélèrent-ils l'inflation, mais le gouvernement en question a alors à établir un arbitrage entre le chômage et l'inflation qu'il est disposé à tolérer.

Il n'en est pas de même d'un gouvernement qui n'a aucun accès à une banque centrale. Les marchés financiers s'attendent normalement à ce qu'un tel gouvernement emprunte pour financer, non pas l'épicerie ou les salaires, mais des investissements durables. Sans doute comprendra-t-on que dans le déficit d'un tel gouvernement, l'on tienne compte de subventions payées pour financer les investissements de municipalités et de commissions scolaires. De même, incluera-t-on les investissements des sociétés d'État dans le bilan.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1976, les emprunts du secteur public québécois dépassaient de 2 pour cent le niveau des investissements. Au cours des trois années qui suivirent, on réussit à faire en sorte que le niveau des emprunts ne dépasse pas finalement 72 pour cent des investissements. Il fallait permettre à nouveau aux marchés financiers de souffler un peu. En 1980, il apparaissait clairement que l'on retournait à une égalité des emprunts et des investissements. En fait, à la suite d'une révision des statistiques, on se rendit compte que les premiers dépassaient les seconds de 9 pour cent; la cote d'alerte était atteinte. En 1981, il semble bien qu'à 2 pour cent près l'équilibre soit réalisé.

Tout cela indique, cependant, qu'en 1982, il n'y a guère de marge. Sans doute dira-t-on que le secteur public devrait investir davantage. Cela est plus facilement dit que fait. À cause de ses surplus d'électricité, Hydro-Québec n'est pas pressée d'accélérer ses investissements. Et le voudrait-elle que les effets ne se feraient pas sentir cette année. Ailleurs dans le secteur public, il faudrait réduire les dépenses courantes pour augmenter les investissements, c'est-à-dire accélérer et accentuer les compressions.

Tout cela amène à conclure qu'un déficit de trois milliards de dollars et des besoins financiers nets de deux milliards de dollars doivent être maintenus en 1982-1983. On peut bien dépasser légèrement ces niveaux et se placer aux mêmes niveaux que l'an dernier, compte tenu de la situation économique; cependant, il faut éviter d'aller plus loin. Il apparaît ainsi que le déficit appréhendé est d'au moins 700 000 000 \$ de plus que ce qu'il serait prudent de réaliser.

Enfin, force est de constater que l'amélioration prévue en 1983-1984 est bien faible, et que tout retard à la reprise économique, ne ferait qu'en empirer les perspectives. Il nous faut alors examiner deux autres possibilités, c'est-à-dire des compressions additionnelles dans les dépenses autres que salariales, et des changements à apporter aux conventions collectives du secteur public. Sans doute de ce côté peut-on trouver encore un certain chemin à faire avant d'avoir à revenir sur l'arme ultime, si l'on peut s'exprimer ainsi, que représentent de nouvelles augmentations d'impôt.

Les compressions budgétaires commencées en 1981 se poursuivent cette année, à un rythme cependant un peu réduit. Il faut dire que le problème se complique, en ce sens que, comme le président du Conseil du Trésor a eu l'occasion de l'expliquer au Sommet économique de Québec, 52 pour cent des dépenses gouvernementales se composent de salaires. Le service de la dette, lui, en représente 11 pour cent. Les compressions qui ne sont pas salariales, se trouvent donc concentrées sur moins de 40 pour cent des dépenses totales.

Sans doute, à l'intérieur des conventions collectives existantes, peut-on réduire les effectifs, mais dans le cas de certaines conventions collectives majeures comme celle des enseignants, la détermination des effectifs fait partie intégrante des conventions collectives. Dans le cas d'autres conventions, la reconnaissance des droits d'ancienneté rend les compressions d'effectifs singulièrement malaisées, ainsi qu'on l'explique plus loin. Cela ne veut pas dire que le mouvement des compressions ne doit pas se poursuivre, ou encore que la productivité ne peut être encore améliorée à l'intérieur des règles existantes, mais simplement qu'au fur et à mesure que l'on avance, les sommes que l'on peut soustraire s'amenuisent.

Il est toujours possible d'éliminer des programmes existants. L'on sait cependant à quel point la résistance s'est manifestée dans tous les milieux de notre société, aussi bien syndicaux que patronaux, contre la suppression de programmes et les baisses de services publics qui en résulteraient, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation.

On ne peut donc éviter de réexaminer les conventions collectives du secteur public, puisqu'elles déterminent, en somme, plus de la moitié du budget de l'État.

On peut difficilement aborder ce sujet sans se poser la question suivante: à quel niveau doit-on situer les salaires et les avantages sociaux dans le secteur public et parapublic par rapport à ce qui se paie dans le secteur privé? Certains diront qu'il devrait y avoir équivalence. Après tout, il n'y a pas de raison pour que les employés du secteur privé paient des impôts supplémentaires aux seules fins de verser à leurs collègues du secteur public une rémunération qui dépasserait la leur.

À cet égard, la moyenne des rémunérations dans le secteur privé n'a guère de signification. Les écarts entre les moins bien payés et les mieux payés sont considérables, selon la taille des entreprises, les secteurs d'activité et selon que la main-d'oeuvre est syndiquée ou non. Dans ces conditions, il est probablement raisonnable de viser à établir une sorte d'équivalence entre la rémunération des employés du secteur public et ceux du secteur privé travaillant dans des entreprises de grande taille.

Encore doit-on noter qu'une telle comparaison ne peut être parfaite puisqu'elle ne tient pas compte de la sécurité d'emploi dont jouissent les employés du secteur public et qui n'existe évidemment pas dans le secteur privé comme on le constate singulièrement à l'occasion de la présente récession économique. Même si elle représente une valeur certaine, elle n'en reste pas moins difficilement chiffrable en terme monétaire et n'entre donc pas dans la comparaison.

Alors que pendant longtemps, les fonctionnaires, les employés d'hôpitaux et la plupart des enseignants ont été fort mal payés, il y a eu au cours des années 1960 et 1970, des opérations de rattrapage tellement importantes que finalement le phénomène inverse s'est produit: les employés du secteur public sont devenus beaucoup mieux rémunérés que le secteur privé tel qu'il vient d'être défini. C'est ainsi, qu'au cours de la période 1975 à 1979, c'est-à-dire avant les conventions collectives signées par le présent gouvernement, on peut dégager les données suivantes.

Au cours de cette période, le taux d'inflation moyen fut de 8,4 pour cent. Le secteur privé de grandes entreprises vit ses gains augmenter de 12 pour cent en moyenne. Dans le secteur public, cependant, c'est à près de 13 pour cent par an que les gains s'accroissent, soit 4 pour cent par an plus rapidement que le taux d'inflation, et un pour cent par an plus rapidement que le secteur privé.

Le résultat c'est qu'au moment du renouvellement des conventions collectives en 1979, la rémunération dans le secteur public québécois était de 16 pour cent plus élevée que celle du secteur privé d'entreprises de grande taille, la sécurité d'emploi n'étant toujours pas comptabilisée.

Le renouvellement des conventions collectives en 1979 réduira considérablement le rythme de progression des salaires.

C'est ainsi que, jusqu'à maintenant, la rémunération du secteur public a augmenté de un demi de un pour cent par an de plus que l'inflation, contre, je le répète, 4 pour cent au cours de la période précédente. En fait, si on avait simplement reconduit, entre 1979 et 1982, les clauses de la précédente convention, le gouvernement aurait dépensé en salaires pendant ces trois années et demi, 2 300 000 000 \$ de plus que ce qu'il aura effectivement déboursé.

Il n'en reste pas moins que cette année, la rémunération des salariés du secteur public et parapublic serait encore, au deuxième semestre de 1982, 13 pour cent au-dessus de celle des salariés des entreprises de grande taille. On a beau se dire que la situation s'est améliorée, à ce rythme-là il va se passer encore bien des années avant qu'une équivalence n'apparaisse.

D'autre part, comme on l'a indiqué plus tôt, les clauses de sécurité d'emploi se sont révélées à l'usage être plus contraignantes qu'elles n'auraient dû l'être. Notons à ce sujet que la sécurité d'emploi, qui est si discutée dans un secteur comme celui de l'éducation, a été accordée lors des conventions de 1976. Certaines modalités d'application comme la clause des cinquante kilomètres ont été introduites en 1979. Mais l'engagement général est antérieur. Il n'en reste pas moins que dans ce secteur comme dans les autres secteurs publics, de telles clauses de sécurité d'emploi accompagnées de toutes espèces d'entraves à la mobilité du personnel ont longtemps pu être appliquées sans

trop de difficulté tant que les services étaient en expansion et que, chaque année, dans l'ensemble, le personnel augmentait. À partir du moment, cependant, où on commença à réduire les effectifs et à augmenter la productivité du personnel, il est clair que des contraintes de sécurité d'emploi et de mobilité deviennent des obstacles sérieux à la compression du coût des services.

En tout cas, l'on comprendra qu'avant d'augmenter les impôts, on veuille réexaminer les conventions collectives. La contrainte relativement aux emprunts, le dégagement des sommes nécessaires pour réactiver l'économie, la nécessité de limiter la croissance déjà fort rapide des impôts, rend ce réexamen des conventions collectives inévitable.

Avant, cependant, d'annoncer les décisions spécifiques de caractère budgétaire, il nous reste à examiner les perspectives économiques pour les mois qui viennent et les politiques que le gouvernement entend suivre à ce sujet.

Les perspectives économiques de 1982-1983

Au Québec comme ailleurs, on attend que les taux d'intérêt baissent pour qu'enfin la reprise de l'économie puisse s'amorcer.

Il faut dire que les conditions d'une reprise sont réunies. Devant la menace de chômage, le taux d'épargne a atteint un sommet. Une foule d'achats de biens durables de consommation, qu'il s'agisse de meubles ou d'automobiles, ont été retardés; les taux de vacance de logements et de maisons sont très bas; des investissements sont prêts à démarrer, mais sont retenus en raison des conditions de financement. En fait, à tous égards, on peut s'attendre à un relèvement rapide dès que la politique monétaire se relâchera d'une façon appréciable.

Il reste que, pour le moment, la politique monétaire restrictive des États-Unis et de forts déficits appréhendés par le gouvernement américain contribuent à maintenir les taux d'intérêt élevés. Au Canada, la faiblesse du dollar canadien continue de produire des taux plus hauts encore qu'aux États-Unis. Enfin la conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie a montré à quel point la collaboration des deux palliers de gouvernement offrait peu de possibilité. Les négociations bilatérales entre Ottawa et Québec n'ont fait que confirmer cette conclusion.

Il faut donc que l'on cherche à se débrouiller avec les moyens du bord. Il n'y a pas de raison de ne pas chercher à réagir en s'appuyant sur toutes les énergies et sur une aussi grande collaboration que possible.

Déjà, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a mis au point, avec les institutions financières, un programme destiné à fournir des liquidités additionnelles à des taux d'intérêt plus faibles que ceux du marché, à des entreprises manufacturières qui, jusqu'à maintenant, avaient une excellente performance, mais que les conditions économiques actuelles placent dans une situation financière de plus en plus difficile. Ainsi, l'on peut espérer leur permettre non seulement de passer à travers la récession sans trop de dégât, mais aussi d'être mieux placées pour profiter de la reprise lorsqu'elle se produira.

En second lieu, le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a mis au point un programme de remise au travail de 25 000 assistés sociaux. Bien sûr, dans un bon nombre de cas, il s'agira d'emplois temporaires. Mais cela vaudra tout de même mieux que de laisser le nombre des assistés sociaux augmenter, sans rien faire. Les ministres de l'Agriculture, de l'Environnement, des Transports et des Loisirs, Chasse et Pêche annonceront des programmes détaillés à ce sujet. En outre, le ministère de l'Énergie et des Ressources disposera de sommes accrues par rapport à ses crédits, pour accélérer les travaux d'aménagement forestier.

De plus, les premiers crédits de réalisation de certains programmes annoncés dans le Virage technologique par le ministre d'État au Développement économique seront débloqués, même si compte tenu des circonstances, on ne peut, cette année, faire autant qu'on devrait et qu'on devra faire à partir de l'an prochain.

Le programme majeur du gouvernement visera la relance de la construction domiciliaire. Sur ce sujet, les participants du Sommet économique de Québec ont été unanimes, non pas seulement pour la souhaiter, mais pour offrir leur collaboration concrète.

Objectivement, le besoin est manifeste. Il nous faut construire 40 000 à 45 000 logements par an aux seules fins de satisfaire au besoin des nouveaux ménages. S'ajoutent à ce nombre, les logements détruits. Or, depuis trois ans, la construction est tombée très au-dessous de ce niveau. En fait, cette année, si rien n'est fait, on construira à peine plus que la moitié de ce qui serait nécessaire, en dépit du programme d'accès à la propriété dont le succès depuis son lancement est remarquable.

La cause de l'effondrement de la construction domiciliaire est évidente. Aux taux hypothécaires actuels, peu de consommateurs voient la nécessité d'obérer leur budget, alors qu'éventuellement des taux plus raisonnables finiront bien par apparaître. Quant aux logements locatifs, les taux actuels rendent inévitables des loyers trop élevés par rapport aux loyers de logements assujettis aux contrôles de la Régie du Logement.

En somme, la construction ne reprendra que dans la mesure où les taux hypothécaires baisseront.

À l'occasion du Sommet de Québec, les participants ont suggéré que l'objectif soit fixé à 50 000 logements. Le gouvernement va tenter de le réaliser; non pas en un an, bien sûr, mais sur une période de un an et demi. Deux gestes seront posés pour inciter la reprise de la construction. En premier lieu, une subvention sera accordée sur toute hypothèque prise sur un logement neuf, pour une période de trois ans, à la condition que le logement soit mis en chantier et terminé avant une date limite qui sera bientôt rendue publique.

En second lieu, j'annonce que le régime enregistré d'épargne-logement sera modifié pour l'année d'imposition. Tout titulaire d'un tel régime qui achètera une maison ou un logement neuf pourra déduire de son revenu imposable, 2 000 \$ de plus que la déduction actuelle. J'annonce aussi qu'après le 1^{er} janvier 1983, les titulaires pourront continuer d'accumuler des fonds en vue de l'acquisition éventuelle d'un logement, mais sans nouvelle déduction aux fins de l'impôt québécois.

L'incitation sera donc très forte d'utiliser les REEL dès 1982 pour acquérir une propriété.

Ces deux mesures seront cependant insuffisantes pour donner au programme l'ampleur nécessaire. Sans doute un tel programme fournit-il des revenus additionnels au Trésor public, mais il ne faut pas oublier que pendant quelques années le coût des subventions devra se poursuivre et d'autre part, par le truchement de la baisse des paiements de péréquation, le gouvernement fédéral viendra chercher une partie des recettes additionnelles qui découleraient de la réalisation du programme. Conformément aux vœux de solidarité si fortement exprimés au Sommet économique de Québec, le gouvernement négocie donc actuellement avec les autres participants l'établissement de leurs contributions au programme. Les institutions financières, les travailleurs de la construction, les entrepreneurs en construction, les fournisseurs de matériaux, les professionnels et, bien sûr, les municipalités seront tous sollicités. D'ici quelques jours, on verra de combien l'on peut, grâce à tous ces appuis, réduire le taux hypothécaire pendant une période de temps définie et pour quel genre de construction.

Le ministre de l'Habitation annoncera alors les caractéristiques du programme. Dans la mesure où les Québécois sentent vraiment la nécessité de travailler les uns avec les

autres au relèvement de leur économie, ils ont là une remarquable occasion de démontrer leur détermination. Un tel programme de construction domiciliaire créerait 85 000 emplois-année. Il assurerait le relèvement d'une foule d'entreprises qui sont liées à la construction.

Il y a là, dans une telle réalisation collective, la démonstration possible d'une remarquable confiance dans l'économie québécoise, en même temps que l'expression de ce genre de solidarité qui, en temps normal, est souvent remplacée par des affrontements, mais qui, en temps de difficultés, cimenter les volontés dans le sens de l'intérêt public.

Les décisions à l'égard du budget

Il faut maintenant tracer le cadre dans lequel le budget de 1982-1983 sera défini. Cela implique de la part d'un gouvernement responsable un certain nombre de décisions dont aucune n'est facile, mais qui doivent être prises.

En premier lieu, il fallait prendre une décision à l'égard des conventions collectives dans le secteur public. Les centrales syndicales et la plupart des syndicats indépendants ont, en pratique, opposé une fin de non-recevoir aux propositions gouvernementales de réouverture négociée des conventions collectives.

Le Premier ministre a fait connaître, il y a quelques jours, la décision du gouvernement de ne pas réouvrir unilatéralement cet été les conventions collectives et donc de respecter sa signature jusqu'à la date d'expiration des conventions fixée au 31 décembre 1982. Cela était fondé sur la crédibilité de l'État face à ses engagements et sur la notion même d'intégrité.

Par ailleurs, en pleine récession, alors que des centaines de milliers de gens sont en chômage et que ceux qui travaillent acceptent de plus en plus souvent des révisions de conventions collectives, renonçant ainsi à des augmentations ou même acceptant des baisses de salaires pour sauver leurs emplois, nous ne pouvons laisser se poursuivre la présente situation. Vingt pour cent de la main-d'oeuvre disposant à la fois de la sécurité d'emploi et de rémunérations fort élevées par rapport au reste de la population, ne peuvent continuer à avoir des conditions telles que nous ayons, comme gouvernement, à taxer encore et davantage le secteur privé et ses travailleurs.

Placé entre ces deux impératifs, le gouvernement a donc décidé de rattraper dès la fin des conventions collectives les augmentations des six derniers mois de l'année 1982. Ces augmentations auront lieu comme prévu, mais du 1^{er} janvier au 31 mars 1983, elles seront récupérées. Cela ne nous permettra sans doute pas d'éviter toute augmentation de taxe cette année, mais au moins, après ce que nous avons dû faire l'automne dernier, les augmentations de taxes de 1982-1983 seront, de cette façon, beaucoup plus modestes. Et les employés du secteur public et parapublic auront comme le reste de la population, à supporter leur part du fardeau de la récession.

Dans ces conditions, les dispositions suivantes seront prises. En premier lieu, les échelles de salaires des cadres de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges, de ceux de l'ensemble des institutions du réseau de la santé et de ceux de plusieurs organismes gouvernementaux seront gelées pour un an à partir du 30 juin 1982.

En second lieu, les tarifs des médecins, après avoir été augmentés pour la période qui va du 1^{er} juin 1981 au 31 mai 1982, seront gelés pour les douze mois qui suivront.

Quant aux syndiqués dont les conventions collectives viennent à échéance le 31 décembre 1982, ils recevront toutes les augmentations prévues jusque-là. Une loi sera.

cependant, déposée d'ici deux jours à l'Assemblée nationale qui prévoira que du 1^{er} janvier 1983 jusqu'au 31 mars, c'est-à-dire, pendant trois mois, les salaires seront réduits de façon à ce que l'on récupère une partie des augmentations concédées; de cette façon le gouvernement pourra réaliser les économies qu'il voulait atteindre par sa proposition de gel modulé, telle que présentée le 15 avril dernier; la loi prévoira aussi qu'à partir du 1^{er} avril, les salaires seront tous augmentés au niveau où ils auraient été, si les syndiqués avaient accepté cette proposition gouvernementale. Cette loi s'appliquera également aux universités de même qu'aux collèges et écoles privés en vue d'amener dans ces établissements une réduction de coûts qui soit du même ordre, en tenant compte toutefois de leur situation respective. De plus, cette loi prévoira que dans le secteur public, aucun avancement d'échelon ne sera accordé pour l'année 1983.

Au total, l'ensemble de ces dispositions salariales permettra au Trésor public de réduire ses dépenses de plus de 600 000 000 \$ cette année.

Le gouvernement, au lieu de récupérer les augmentations de salaires, aurait pu envisager la mise à pied de plusieurs milliers d'employés. Cependant, compte tenu du niveau actuel de chômage, il a été décidé de procéder par la voie des salaires uniquement.

Néanmoins, j'annonce ce soir que des mesures immédiates seront prises pour limiter, jusqu'à la fin de l'année financière, le recrutement de personnel à l'extérieur du secteur public. Dans la mesure où, en raison des retraites et des départs, du personnel supplémentaire est nécessaire, il devra être choisi à quelques exceptions près, dans le réseau des affaires sociales et, surtout dans celui de l'éducation où le personnel en surnombre commence à dépasser les limites du raisonnable.

Sans doute, certains syndicats voudront-ils, à la lumière de ce que je viens d'annoncer, réexaminer la proposition que le gouvernement leur a faite, le 15 avril, quant à un gel modulé des salaires du 30 juin au 31 décembre prochain, et ainsi éviter l'opération que je viens de décrire. J'annonce donc, ce soir, que les syndicats pourront en venir à une entente à ce sujet avec les négociateurs gouvernementaux. La loi qui sera présentée à l'Assemblée nationale prévoira de tels arrangements et donc les exclusions qu'ils entraînent.

En dépit de toutes ces dispositions, nous ne pourrons pas éviter toute augmentation d'impôt cette année. On arrivera, cependant, pour l'essentiel, à en limiter la hausse à des mesures temporaires.

Commençons, cependant, par une baisse des impôts qui maintenant nous est devenue habituelle. Le 1^{er} janvier 1983, les exemptions personnelles seront encore augmentées de 7,5 pour cent. A titre d'exemple, l'exemption personnelle de base passera à 5 030 \$, celle de personne mariée à 3 770 \$, l'exemption supplémentaire pour les personnes âgées de 65 ans et plus, atteindra 2 100 \$.

En fait, depuis que nous avons introduit au Québec l'indexation des exemptions personnelles pour la première fois le 1^{er} janvier 1980, c'est de 40 pour cent que les exemptions personnelles auront augmenté. Et si on tient compte de certaines des augmentations d'exemptions personnelles introduites à l'occasion de la réforme de l'impôt sur le revenu de 1978, en y ajoutant ce que je viens d'annoncer, on arrive au résultat suivant: les exemptions de personnes mariées auront pratiquement doublé depuis ce temps, alors que les exemptions pour les personnes de 65 ans et plus pour les enfants à charge de 18 ans et plus ont plus que doublé.

Les hausses d'exemptions personnelles qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 1983 représenteront pour une année complète d'imposition, une réduction d'impôt d'environ 300 000 000 \$. Cela est, sans doute, beaucoup mieux que la situation prévalant avant 1980, alors qu'aucune révision annuelle des exemptions n'existait, mais il s'en faut que la formule que nous avons adoptée soit l'équivalent d'une pleine indexation.

En ce qui a trait à l'année 1982, cependant, nous avons à faire face à l'impasse créée par la réduction des transferts fédéraux et par la récession. L'effort demandé aux employés des secteurs public et parapublic ne sera pas suffisant. Ce que j'ai à annoncer ce soir devrait, cependant, créer un minimum de perturbation.

En premier lieu, j'ai demandé à la Société des Alcools du Québec, d'augmenter son dividende de 50 000 000 \$, soit 25 000 000 \$ de plus qu'elle n'aurait fait autrement. Des études récentes révèlent que les prix des vins et spiritueux au Québec ont augmenté plus lentement qu'ailleurs. D'autre part, certaines modifications pourraient être apportées au fonctionnement et aux politiques de la S.A.Q.

En second lieu, la taxe sur les cigarettes, les cigares et le tabac, est, à partir de minuit ce soir, portée de 45 à 50 pour cent, soit d'environ 5 cents le paquet de 25 cigarettes.

Une telle augmentation du prix des cigarettes peut être portée par les consommateurs qui tiennent à leurs habitudes et viendra satisfaire ceux qui luttent avec énergie contre le tabagisme. L'augmentation de la taxe rapportera une trentaine de millions de dollars.

Enfin, j'annonce qu'à partir de minuit ce soir la taxe générale de vente en détail est augmentée de 8 à 9 pour cent pour dix mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars prochain. Le taux de la taxe sur les télécommunications est également porté de 8 à 9 pour cent pour la période commençant le 1^{er} juin 1982 et se terminant le 31 mars 1983. Ces deux modifications rapporteront environ 190 000 000 \$. Étant donné qu'il fallait aller chercher une somme de cet ordre, cela semblait être la mesure à prendre.

On pouvait songer à autre chose. Une augmentation de un pour cent des contributions d'employeurs aux services de santé pendant six mois aurait rapporté à peu près la même somme. Dans la mesure cependant où elle pourrait fort bien être récupérée sur les clients, elle pourrait toucher les prix de toute une gamme de produits qui ne sont pas imposables au titre de la taxe de vente. Maintenant qu'elle a été enlevée de la plupart des produits essentiels, la taxe de vente est beaucoup moins régressive qu'elle ne l'était.

On aurait pu aussi songer à une augmentation de l'impôt sur le revenu. Cet impôt est, cependant, déjà élevé au Québec; nous avons supprimé en novembre dernier la baisse de 2 pour cent annoncée pour le 1^{er} janvier dernier, et toute augmentation à ce stade-ci, même temporaire, risque d'avoir des effets psychologiques plus sérieux encore que sa portée réelle.

Il faut, en outre, prendre position à l'égard des mesures fiscales découlant du dernier budget fédéral. Ce budget a donné lieu, sous l'effet de la critique, à un nombre considérable de modifications et il n'est pas dit que les changements qui y seront apportés aient tous été annoncés. En tout état de cause, la législation fédérale n'a toujours pas été déposée. Or, chaque année, à l'occasion d'une déclaration ministérielle, j'annonce une loi d'harmonisation de la loi québécoise de l'impôt sur le revenu aux modifications apportées à la loi fédérale. L'harmonisation n'est pas nécessairement totale, en ce sens que les points de vue des deux gouvernements peuvent diverger sur telle ou telle mesure. Dans l'ensemble, cependant, l'on cherche et l'on réussit assez bien à éviter l'apparition d'une jungle fiscale, dont les contribuables feraient les frais.

En raison des délais apportés au dépôt de la loi fédérale, je profite de l'occasion du Discours sur le budget pour annoncer que la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées afin de mieux harmoniser les assiettes d'imposition fédérale et québécoise et que ces mesures de concordance seront applicables aux mêmes dates qu'elles le seront aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu.

Il va de soi, cependant, que ces mesures de concordance ne seront adoptées qu'après l'adoption de toute législation ou réglementation fédérale découlant des avis de motions

des voies et moyens. D'ici là, je me réserve le droit d'examiner attentivement la législation et la réglementation fédérales et d'annoncer subséquemment, s'il y a lieu, certaines exemptions ou adaptations à ces mesures de concordance, lesquelles ne prendraient effet qu'après une éventuelle déclaration ministérielle à moins, bien sûr, qu'elles ne soient favorables aux contribuables, auxquels cas elles pourraient s'appliquer rétroactivement à la date d'entrée en vigueur des modifications fédérales.

Il me faut, enfin, annoncer deux mesures de moindre envergure, fort différentes l'une de l'autre, et qui ont des objets spécifiques.

En premier lieu, la loi des impôts successoraux sera modifiée de façon à ce que des oeuvres d'art puissent être acquises par le gouvernement du Québec ou par les musées selon une formule de dation en paiement en remplacement du paiement des droits successoraux. Cette mesure s'applique à toute succession ouverte à partir de minuit ce soir.

En second lieu, les droits sur le pari mutuel sont augmentés de un pour cent et le produit de ces droits servira au financement de l'amélioration à la fois de l'industrie chevaline et des courses, c'est-à-dire augmentera les entrées futures de taxes et d'impôt.

D'autres mesures fiscales ont été discutées avec divers groupes ou industries depuis quelques mois. Certaines propositions, comme par exemple celle d'un centre bancaire international à Montréal, sont fort intéressantes, mais ne sont pas encore au point. Dans la mesure où elles sont précisées, on pourra les faire intervenir dans le courant de l'année qui vient, si l'état des finances le permet. Il est clair, cependant, que pour le moment, elles doivent s'effacer devant la nécessité de rétablir les grands équilibres des finances publiques.

À partir des modifications budgétaires et fiscales qui viennent d'être annoncées, de même que de diverses mesures administratives, on peut tracer les équilibres généraux sur la base du tableau suivant:

ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 1982-1983 (en millions de dollars)

1. Opérations budgétaires		
Revenus budgétaires	+ 19 670	
Dépenses budgétaires	- 22 655	
Déficit		- 2 985
2. Opérations non budgétaires		
Placements, prêts et avances	- 200	
Compte des régimes de retraite	+ 1 085	
Autres comptes	+ 65	
Surplus		+ 950
3. Besoins financiers nets		- 2 035
4. Financement		
Variation de l'encaisse	—	
Nouveaux emprunts	+ 2 735	
Moins: remboursements d'emprunts	- 700	
Total		+ 2 035

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

On constatera, à la lecture de ce tableau, que les dépenses budgétaires prévues s'établissent à 22 655 000 000 \$, soit 630 000 000 \$ de moins que les crédits budgétaires déposés le 23 mars 1982. Cette réduction est essentiellement attribuable aux dispositions salariales que je viens d'annoncer. Le déficit prévu est voisin de trois milliards de dollars pour la troisième année consécutive, en dépit d'une augmentation de la production nationale d'environ 25 pour cent au cours de ces années. Quant aux besoins financiers nets, ils sont prévus comme étant un peu supérieurs à deux milliards de dollars, soit une centaine de millions de dollars de moins que l'année précédente et près de 300 000 000 \$ inférieurs à ceux de 1980-1981.

Bien sûr, dans beaucoup de milieux, soutiendra-t-on que ces estimations pourraient être dépassées. Dans la mesure où les compressions annoncées pour 1982-1983 semblent moins contentieuses que celles de l'année précédente, ou plus simplement prolongent une sorte d'accoutumance, dans la mesure aussi où la loi sur les salaires dans le secteur public et parapublic sera appliquée, dans la mesure où la fin de l'année 1982 marquera une certaine reprise, et dans la mesure enfin où nous pourrions relancer la construction domiciliaire, il n'y a pas de raison de ne pas atteindre ces objectifs relatifs au déficit et aux besoins financiers nets. On dira que les conditions sont nombreuses. Pour l'essentiel, cependant, elles relèvent essentiellement de la volonté de faire et de réaliser.

Une projection en 1983-1984 et en 1984-1985 conforme aux principes que j'ai énoncés auparavant et dont on trouvera une explication dans une annexe au Discours sur le budget, et qui incorpore l'ensemble des décisions qui viennent d'être annoncées, permet de se faire une idée de la progression des revenus et dépenses, et des modifications qui interviendront à la fois pour ce qui a trait au déficit budgétaire et aux besoins financiers nets.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT SOMMAIRE
DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 (en milliards de dollars)

	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Opérations budgétaires					
● Revenus	+ 14,7	+ 17,5	+ 19,7	+ 21,8	+ 24,4
● Dépenses	- 17,6	- 20,4	- 22,7	- 24,7	- 27,1
● Déficit	- 2,9	- 2,9	- 3,0	- 2,9	- 2,7
Opérations non-budgétaires					
● Solde	+ 0,6	+ 0,7	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,1
Besoins financiers nets	- 2,3	- 2,2	- 2,0	- 1,8	- 1,6

N.B. Le signe (–) signifie un besoin de financement et le signe (+), une source de financement.

On constatera qu'une marge de manoeuvre apparaît l'an prochain, qui prend de l'ampleur en 1984-1985. Dans ce sens, des besoins financiers nets projetés pour cette année-là à 1,6 milliard de dollars ne doivent pas être compris comme un objectif que l'on vise; comme je l'ai indiqué, l'écart des fardeaux fiscaux entre le Québec et d'autres régions d'Amérique du Nord, l'Ontario en particulier, atteindra alors un niveau difficilement acceptable. Pendant le premier mandat de notre gouvernement, nous avons, comme on l'a montré précédemment, considérablement réduit le fardeau fiscal relatif du secteur privé au Québec: il s'est ouvert à nouveau depuis un an pour les raisons que l'on

a indiquées. Il faut maintenant s'engager dans la voie de le réduire à nouveau une fois passée la crise de 1982-1983.

Quoiqu'il en soit, face à cette crise, on peut se demander comment le Québec se situe par rapport à d'autres provinces. Si les observateurs nombreux qui analysent les finances du Québec se livraient de temps à autre à cet exercice, beaucoup d'attaques immodérées ne se produiraient pas. La Nouvelle-Écosse vient d'annoncer des augmentations de presque toutes ses taxes et impôts, d'un montant qui, si cette province avait notre population, lui rapporterait 1 450 000 000 \$ pour la seule année 1982-1983. Et néanmoins, ses besoins financiers nets, relativement à sa population, resteront supérieurs aux nôtres. Quant au Nouveau-Brunswick, après avoir annoncé une augmentation de son impôt sur le revenu, il aura des besoins financiers nets plus de deux fois plus importants que ceux du Québec. Le Manitoba augmente sérieusement ses impôts sur les hauts revenus, introduit une contribution d'employeur analogue à celle que nous avons jusqu'à l'an dernier, accroît diverses taxes et se retrouve néanmoins à des besoins financiers nets largement supérieurs aux nôtres, toute proportion gardée.

L'Ontario qui depuis cinq ans, pratique des compressions budgétaires qui, chez-nous, transformeraient les clameurs que nous connaissons en hurlements, augmente ses besoins financiers nets de 40 pour cent, ajoute plus de 550 000 000 \$ aux taxes applicables aux particuliers, mais réduit les impôts sur les entreprises. Sa situation financière initiale lui permet, en somme, de favoriser la reprise, tout en augmentant nettement le fardeau fiscal des particuliers.

De telles comparaisons révèlent en tout cas que d'autres provinces sont placées dans une situation très critique, alors que d'autres profitent de leur modération passée. Il faudrait peut-être de temps à autre se référer à de tels exemples pour évaluer la politique fiscale du Québec qui se situe à peu près à mi-chemin.

En pratique, le contraste est étonnant entre les trois provinces les plus à l'Ouest du Canada dont les budgets sont habituellement en surplus et qui ont maintenant un très bas niveau de taxation et toutes les autres provinces au Centre et à l'Est du Canada qui s'enfoncent dans des déficits de plus en plus prononcés, et dans ces conditions n'ont guère le choix que de couper les dépenses autant qu'elles le peuvent, augmenter les impôts et donc accentuer davantage chez elles l'ampleur de la récession.

Rien ne condamne autant la politique économique et fiscale suivie par le gouvernement fédéral que ce contraste, que cette coupure entre deux régions du Canada. La compression des transferts aux provinces, en même temps que le haut niveau des taux d'intérêt, et des règlements fort coûteux de conventions collectives dans les divers secteurs publics, ont rendu nécessaire d'augmenter à l'Est de la Saskatchewan, parfois de façon prodigieuse, le niveau des impôts provinciaux. La chute du prix international du pétrole et la politique nationale de l'énergie a fait éclater certains des plus grands projets énergétiques dans l'Ouest et a conséquemment annulé les retombées que l'on en attendait au Centre et dans l'Est. Dans ces conditions, l'économie canadienne n'a plus qu'à attendre que l'économie américaine se relève et que les taux d'intérêt y baissent. Ce qui aurait pu être fait de l'intérieur s'est maintenant dissipé.

Au Québec, en résumé, nous allons, en corrigeant l'évolution des rémunérations dans le secteur public et en augmentant, temporairement, pour l'essentiel, certaines taxes à la consommation, dégager les sommes nécessaires pour entreprendre un certain nombre de mesures d'urgence, et en particulier, le relèvement de la construction domiciliaire, tout en maintenant le niveau du déficit budgétaire et des besoins financiers à des niveaux qui, par rapport à d'autres gouvernements apparaissent fort raisonnables.

En même temps, nous amorcerons certaines transformations de l'économie du Québec dont le Virage technologique a esquissé les voies essentielles.

Conclusion

Au Québec, le gouvernement prendra ses responsabilités; c'est ainsi que nous avons décidé d'organiser à la fois la résistance à la crise budgétaire et la réaction à la récession économique à partir d'un plan d'action simple, mais qui devrait être efficace, c'est-à-dire d'abord de réduire le coût des services publics, sans en affecter appréciablement la qualité; deuxièmement, de ramener les rémunérations du secteur public à un niveau plus conforme à ce qui se paye dans le secteur privé; troisièmement, de prendre tous les moyens pour faire redémarrer la construction; quatrièmement, de maintenir le fardeau fiscal au minimum nécessaire et cinquièmement de commencer, dès maintenant, à esquisser les voies du relèvement de l'économie du Québec. Déjà, comme on l'a signalé précédemment, la publication de la deuxième tranche de « Bâtir le Québec » esquisse les voies d'un virage technologique. Cela est conforme aux exigences des faits. Jusqu'en 1980, l'économie québécoise a réalisé de remarquables progrès. Depuis deux ans, nous traversons de formidables difficultés. Il est temps de se secouer, et sans se faire l'illusion que l'on peut abattre toutes les contraintes auxquelles nous sommes soumis, au moins chercher à se sortir de la récession et assurer la relance, d'autant mieux d'ailleurs que les Québécois participeront ensemble à l'opération.

Une telle opération exige de la part des citoyens à la fois un certain réalisme et de la confiance en eux-mêmes. Le réalisme doit s'exprimer par la modération des appétits. Tous ceux qui, dans le secteur public ou privé, manifestent leurs intentions d'obtenir 15, 20 ou 25 pour cent d'augmentation cette année ou l'an prochain, devraient prendre conscience du sérieux de la situation et agir en conséquence. L'économie ne pourra simplement pas offrir plus qu'elle ne le peut. Et actuellement, elle ne peut guère.

La confiance en soi doit amener les Québécois à maintenir, à accentuer l'espoir de poursuivre longtemps encore la reprise en main de leurs affaires, comme ils ont commencé à le faire depuis un certain nombre d'années, à assurer le maximum de présence dans l'économie québécoise et à occuper une place toujours croissante sur les marchés d'exportation. L'avantage d'être un petit pays, c'est que l'on peut accroître considérablement ses affaires, avant de gêner des intérêts majeurs. Encore faut-il de la persistance, de l'énergie, une solidarité tenace et la compréhension active des pouvoirs publics. Avec un peu de tout cela, la récession actuelle ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir.

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
PRÉVISION 1982-1983
(en millions de dollars)**

1. Impôts sur les revenus et sur les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	6 730
Contribution des employeurs au fonds des services de santé	1 398
Impôt des sociétés ¹⁾	875
Droits de successions	41
	9 044
2. Taxes à la consommation	
Ventes au détail	2 130
Carburants	1 294
Tabacs	291
Repas et hôtellerie	275
Autres ²⁾	96
	4 086
3. Droits et permis	
Véhicules automobiles	282
Boissons alcooliques	70
Ressources naturelles ³⁾	106
Pari mutuel	39
Autres droits et permis	66
	563
4. Revenus divers	
Ventes de biens et services	225
Intérêts	254
Amendes, confiscations et recouvrements	85
	564
5. Transferts des sociétés d'État	
Société des alcools du Québec	275
Société des loteries et courses du Québec	162
Autres sociétés d'État	58
	495
Total des revenus autonomes	14 752
Transferts du gouvernement du Canada	
Péréquation	2 887
Autres transferts liés aux accords fiscaux	978
Contributions aux programmes de bien-être	742
Autres programmes	311
Total des transferts du gouvernement du Canada	4 918
Total des revenus budgétaires	19 670

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et primes d'assurances.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES⁽¹⁾
PRÉVISION 1982-1983
(en millions de dollars)

Ministères

Affaires culturelles	117,1
Affaires intergouvernementales	51,1
Affaires municipales	411,9
Affaires sociales	4 981,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	462,2
Assemblée nationale	46,1
Commission administrative du régime de retraite	624,1
Communautés culturelles et Immigration	23,6
Communications	154,9
Conseil exécutif	136,7
Conseil du trésor	9,3
Éducation	6 244,5
Énergie et Ressources	252,6
Environnement	108,6
Finances	2 420,7
Fonction publique	144,5
Habitation et Protection du consommateur	251,5
Industrie, Commerce et Tourisme	171,9
Institutions financières et Coopératives	18,7
Justice	604,6
Loisir, Chasse et Pêche	203,2
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 247,9
Revenu	219,2
Transports	1 513,6
Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1 921,4
Travaux publics et Approvisionnement	313,8
Total des dépenses budgétaires	22 655,0

**(1) CONCILIATION DE LA PRÉVISION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES AVEC
 LES CRÉDITS DEPOSÉS POUR 1982-1983**
 (en millions de dollars)

Credits déposés		23 285,0
<i>Plus:</i>		
Intégration des opérations de l'Office des autoroutes		42,0
<i>Moins:</i>		
Compression des rémunérations		
Personnels syndiqués et syndicables	521,0	
Personnels cadres	74,0	
Professionnels de la santé — RAMQ	46,0	- 641,0
Dépenses encourues de façon anticipée en 1981-1982		
RAMQ	19,0	
Transport	12,0	- 31,0
		22 655,0

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
PRÉVISION 1982-1983
(en millions de dollars)

1. Placements, prêts et avances

Entreprises du gouvernement du Québec		
Capital-actions et mise de fonds:		
Société générale de financement (S.G.F.)	-	40,0
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	-	10,0
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)		—
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	-	5,0
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-	22,5
Autres	-	3,8
		- 81,3
Prêts et avances:		
Office du crédit agricole du Québec	+	19,0
Sidbec	-	26,0
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	-	6,5
Autres	-	86,6
		- 100,1
Total des entreprises du gouvernement du Québec		- 181,4
Particuliers, sociétés et autres		- 18,6
Total des placements, prêts et avances		- 200,0
2. Compte des régimes de retraite		
Contributions et cotisations	+	1 400,0
Prestations et autres paiements	-	315,0
Total du compte des régimes de retraite		+ 1 085,0
3. Autres comptes		+ 65,0
Surplus des opérations non budgétaires		+ 950,0

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

ANNEXE I

**LES PERSPECTIVES À MOYEN TERME DE LA SITUATION
FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Introduction

Même si l'évolution de la situation financière du gouvernement du Québec pour l'exercice financier qui débute est similaire à celle observée au cours de l'exercice financier précédent, montrant une stabilisation du déficit budgétaire et une réduction des besoins financiers nets, cette continuité masque l'incidence sur les finances publiques de l'année en cours de plusieurs facteurs dont les plus importants sont la détérioration particulièrement prononcée de la situation économique, le maintien des taux d'inflation et d'intérêt à des niveaux élevés, la réduction des transferts fédéraux suite aux modifications apportées aux arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux et les virages importants que cette conjoncture difficile a amenés dans les politiques budgétaires et fiscales.

Dans ces conditions, une extrapolation des prévisions de la situation financière du gouvernement du Québec au-delà de l'exercice financier en cours permet de mieux apprécier dans quelle mesure le gouvernement disposera, dans l'hypothèse du maintien de la structure fiscale existante, des ressources nécessaires pour rencontrer les échéances découlant de ses engagements financiers et assurer le maintien des services existants. Une telle extrapolation doit nécessairement s'appuyer sur deux types d'hypothèses : celles concernant les perspectives économiques et celles concernant l'évolution des coûts du maintien des services existants, principalement des rémunérations qui constituent plus de la moitié des dépenses budgétaires.

Sous réserve des difficultés prévisionnelles associées au fait que l'économie québécoise est très ouverte sur les marchés extérieurs et tributaire des politiques monétaire et fiscale fédérales, une application cohérente des hypothèses retenues pour extrapoler les revenus et les dépenses permet d'obtenir des résultats qui peuvent être considérés comme représentatifs des principales tendances qui caractériseraient l'évolution des finances publiques à moyen terme en l'absence de changements dans la structure fiscale ou la programmation budgétaire annoncée.

Perspectives économiques à moyen terme au Québec

Le Québec a une économie bien intégrée à celles de ses principaux partenaires commerciaux, particulièrement les autres provinces canadiennes et les États-Unis. On doit donc s'attendre à ce que la performance économique du Québec à moyen terme soit fortement influencée par la croissance modeste de l'activité généralement anticipée pour l'ensemble de l'Amérique du Nord au cours des prochaines années. D'une façon générale, le Québec est bien situé pour participer à cette éventuelle amélioration de la production, de l'emploi et des échanges. Par exemple, le secteur privé a déjà amorcé depuis quelques années les investissements nécessaires pour se moderniser et satisfaire une demande accrue. La productivité de la main-d'œuvre a progressé plus vite au Québec que dans l'ensemble du Canada et tout indique que l'amélioration acquise au cours des dernières années se maintiendra à moyen terme, favorisant ainsi la position concurrentielle des entreprises québécoises. En outre, les richesses naturelles du Québec, au premier titre son important potentiel hydro-électrique encore inexploité, apparaissent comme des avantages non négligeables dans la conjoncture actuelle.

Au cours des dernières années, l'évolution de l'économie québécoise a été dominée par les effets de la récession mondiale survenue à la suite du second choc pétrolier et de l'orientation très restrictive donnée à la politique monétaire. Cependant, la reprise anticipée de l'économie nord-américaine à compter de l'été devrait permettre à l'économie québécoise d'amorcer un redressement avant la fin de l'année et d'atteindre un taux de croissance réel moyen d'environ 2,5% au cours des prochaines années. Cette

performance, comparable à celle observée au cours de la seconde moitié de la dernière décennie, ne serait cependant pas suffisante pour provoquer une réduction sensible du taux de chômage. Par contre, elle s'accompagnerait d'une réduction sensible du taux d'inflation, notamment en raison de la faible progression des prix des produits importés, conséquence de la réduction de l'inflation aux États-Unis, ainsi que de l'atteinte dès 1983 plutôt qu'en 1986 de l'objectif de la politique nationale de l'énergie qui consiste à amener le prix intérieur du pétrole conventionnel à 75% du prix international.

Tableau 1

**PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES À MOYEN TERME AU QUÉBEC
(taux de croissance annuel moyen en pourcentage)**

	1975 à 1980	1980 à 1985		
		Ensemble de la période	Sous-période	
			1980 à 1982	1982 à 1985
Produit intérieur brut				
— dollars courants	11,3	10,0	11,2	9,2
— dollars constants	2,5	1,4	0,0	2,4
Prix à la consommation	8,7	9,2	11,7	7,5
Salaires hebdomadaire moyen	9,6	9,8	11,2	8,9
Salaires et traitements	11,1	9,6	10,5	9,0
Ventes au détail	10,0	8,7	7,9	9,3

À partir de ces perspectives économiques à moyen terme, les équilibres financiers du gouvernement du Québec pour l'année financière 1982-1983 ont été extrapolés aux années financières 1983-1984 et 1984-1985 dans l'hypothèse où la progression de la rémunération globale dans les secteurs public et parapublic s'aligne sur celle prévue dans le secteur privé et que l'évolution des taux d'intérêt, qui constitue une variable importante pour le coût du service de la dette, s'aligne en fonction de l'évolution du taux d'inflation.

Équilibres financiers à moyen terme du gouvernement du Québec

Au Sommet de Québec d'avril dernier, le gouvernement déposait la projection de ses équilibres financiers pour les années financières 1982-1983, 1983-1984 et 1984-1985. Par rapport à un objectif de besoins financiers nets ne devant pas dépasser 2 milliards de dollars, il en résultait une impasse budgétaire de l'ordre de 700 000 000 \$ en 1982-1983. Depuis, les perspectives économiques pour l'année en cours se sont détériorées d'avantage, portant à 900 000 000 \$ l'ampleur de l'impasse budgétaire en 1982-1983. De plus, le gouvernement a annoncé dans le Discours sur le budget ses politiques budgétaires et fiscales.

Le tableau 2 montre la projection des équilibres financiers à moyen terme compte tenu des perspectives économiques révisées, de l'incidence des mesures budgétaires et fiscales et de l'hypothèse générale concernant l'absence de changement additionnel dans la structure fiscale ou la programmation budgétaire annoncée.

Tableau 2

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 (en milliards de dollars)

	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Opérations budgétaires					
● Revenus	+ 14,7	+ 17,5	+ 19,7	+ 21,8	+ 24,4
● Dépenses	- 17,6	- 20,4	- 22,7	- 24,7	- 27,1
● Déficit	- 2,9	- 2,9	- 3,0	- 2,9	- 2,7
Opérations non-budgétaires					
● Solde	+ 0,6	+ 0,7	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,1
Besoins financiers nets	- 2,3	- 2,2	- 2,0	- 1,8	- 1,6

N.B. Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+), une source de financement.

Afin de mieux apprécier dans quelle mesure la croissance économique et l'inflation permettent de réduire l'importance relative du déficit budgétaire et des besoins financiers nets, le tableau 3 montre l'évolution du déficit budgétaire et des besoins financiers nets en pourcentage du produit intérieur brut.

Tableau 3

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉFICIT BUDGÉTAIRE ET BESOINS FINANCIERS NETS PAR RAPPORT
AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
 (en pourcentage)

	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Déficit	4,2	3,8	3,6	3,2	2,7
Besoins financiers nets	3,4	2,8	2,4	2,0	1,6

ANNEXE II
LES MESURES FISCALES

Impôt sur le revenu des particuliers

Indexation des exemptions personnelles

Les exemptions personnelles seront de nouveau indexées de 7,5% le 1^{er} janvier 1982, ce qui représente une réduction d'impôt sur le revenu des particuliers de 297 000 \$ pour l'année d'imposition 1983. Ainsi, l'indexation totale accordée depuis l'année d'entrée en vigueur de la réforme fiscale est de 40% soit, en ajoutant la réduction générale de 3% de l'impôt, une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers de 1 493 000 000 \$ en 1983.

ÉVOLUTION DU NIVEAU DES EXEMPTIONS PERSONNELLES (en dollars)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
	Avant la réforme	Après la réforme					
Exemption personnelle de base	3 600	3 600	3 600	4 050	4 350	4 680	5 030
Exemption de personne mariée	1 900	2 700	2 700	3 040	3 270	3 510	3 770
Niveau maximum de revenu du conjoint ne réduisant pas l'exemption de personne mariée	500	1 000	1 000	1 110	1 180	1 270	1 360
Exemption personnelle							
• pour les personnes âgées de 65 ans et plus	1 000	1 500	1 500	1 690	1 810	1 950	2 100
• pour les personnes aveugles ou invalides	1 000	1 500	1 500	1 690	1 810	1 950	2 100
• pour les enfants ou autres personnes à charge							
— de 16 et 17 ans	550	550	550	620	670	720	770
— de 18 ans et plus	550	900	900	1 010	1 090	1 170	1 260
Niveau maximum du revenu de la personne à charge ne réduisant pas l'exemption d'enfant ou d'autres personnes à charge	1 050	2 000	2 000	2 250	2 420	2 600	2 800

Réduction d'impôt sur le revenu des particuliers résultant de l'indexation des exemptions personnelles et de la réduction générale de l'impôt

Année d'imposition	Indexation des exemptions personnelles		Réduction générale de l'impôt		Total	
	Taux d'indexation cumulatif	Réduction d'impôt	Taux de réduction	Réduction d'impôt	%(1)	M\$
	%	M\$	%	M\$		
1980	12,5	337	1,5	78	7,7	415
1981	21,0	592	3,0	186	11,8	778
1982	30,0	888	3,0	214	14,1	1 102
1983	39,8	1 238	3,0	255	15,8	1 493

1. En pourcentage de l'impôt qui aurait été payable en l'absence de l'indexation des exemptions personnelles et de la réduction générale de l'impôt.

Régime enregistré d'épargne-logement et relance de la construction domiciliaire

Actuellement, les régimes d'imposition canadien et québécois prévoient qu'un contribuable peut déduire, dans le calcul de son revenu, le montant qu'il verse dans l'année dans un REEL sans excéder 1 000 \$ annuellement de 10 000 \$ au total. Tout montant retiré du régime est imposable entre les mains du contribuable sauf s'il utilise ce montant pour acquérir et habiter, dans l'année ou les 60 jours qui suivent la fin de l'année du retrait, un logement de type propriétaire occupant situé au Canada. Tout contribuable n'a droit qu'à un REEL durant sa vie.

Les montants accumulés dans le régime qui ne sont pas retirés par le contribuable dans les 20 ans qui suivent l'année d'enregistrement du régime, sont réputés lui être versés et imposables dans la 21^e année ou, s'il décède avant cette date, sont réputés lui être versés immédiatement avant son décès et imposables dans l'année du décès. Cependant, des règles particulières s'appliquent lorsque c'est le conjoint du bénéficiaire du régime qui reçoit ces montants.

Afin de relancer la construction domiciliaire dès cette année, le contribuable qui contribue à son REEL durant l'année d'imposition 1982 et utilise les fonds qui y sont accumulés pour acquérir et habiter dans l'année ou les 60 jours qui suivent un logement de type propriétaire occupant, lequel est une maison neuve, pourra déduire dans le calcul de son revenu, en plus de la déduction égale à sa contribution pour l'année, une déduction supplémentaire égale à deux fois sa contribution pour l'année.

Ainsi, deux contribuables mariés qui sont imposés comme célibataires et qui participent tous les deux pour 1 000 \$ dans leur propre régime en 1982 et acquièrent une maison neuve dans les délais prescrits pourront déduire en 1982 3 000 \$ chacun de leur revenu imposable, soit 6 000 \$ au total.

IMPACT DE LA DÉDUCTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS EN 1982 CONTRIBUABLE IMPOSÉ COMME CÉLIBATAIRE (EN DOLLARS)

Salaire	15 000		25 000		35 000		50 000	
	Qué.	Can.	Qué.	Can.	Qué.	Can.	Qué.	Can.
Contribution au REEL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
• Réduction d'impôt	204	159	243	196	265	209	291	250
Déduction supplémentaire	2 000		2 000		2 000		2 000	
• Réduction d'impôt	388		473		524		582	
Réduction d'impôt	592	159	716	196	789	209	873	250
Total de la réduction d'impôt	751		912		998		1 123	

Aucune déduction ne sera plus permise au titre de contribution dans un REEL à compter de l'année d'imposition 1983.

Cependant, les contribuables qui n'achèteront pas un logement de type propriétaire occupant dans l'année 1982 ou les 60 jours qui suivent ne seront pas pénalisés. Ils pourront conserver dans leur REEL, libre d'impôt, les montants qu'ils ont et qu'ils continueront d'accumuler dans le régime au cours des années et ne seront pas imposables sur ces montants s'ils acquièrent un logement de type propriétaire occupant avant le 21^e anniversaire de l'année d'enregistrement de leur REEL.

L'abolition de la déduction à compter de l'année d'imposition 1983 représente, pour les contribuables, une réduction des avantages fiscaux de 30 000 000 \$.

Droits successoraux

Généralement, la Loi sur les droits successoraux prévoit que tout bien situé au Québec et transmis en raison d'un décès est frappé de droits et que tout bénéficiaire résidant ou domicilié au Québec à qui un bien situé hors du Québec est transmis en raison d'un décès doit payer des droits sur ce bien. Ces droits sont payables par le bénéficiaire sur la valeur imposable des biens qui lui sont transmis, soit la valeur marchande de ces biens moins certaines déductions et exemptions. Les droits sont généralement payables au plus tard six mois après la date du décès.

Afin de permettre de conserver au Québec dans des collections nationales des biens culturels exceptionnels, des modifications sont apportées à la Loi sur les droits successoraux. Pour les successions ouvertes après minuit le soir du Discours sur le budget, le bénéficiaire d'un bien culturel exceptionnel que le gouvernement du Québec est intéressé à acquérir, pourra exercer une clause de dation en paiement et payer ses droits successoraux en transférant la propriété du bien culturel au gouvernement du Québec ou à un établissement prescrit.

Lorsqu'il y a plusieurs bénéficiaires qui héritent d'un bien culturel exceptionnel, ils peuvent choisir d'exercer conjointement la clause de dation en paiement.

La déduction prendra la forme d'un crédit de droits non remboursable dont le montant est égal à la valeur marchande du bien culturel telle qu'établie pour les fins de la Loi sur les droits successoraux et de la Loi sur les impôts, s'il y a lieu. Le bénéficiaire qui désire exercer la clause de dation en paiement doit déposer sa demande par écrit en la formule prescrite dans les délais qui lui sont impartis pour acquitter ses droits, soit six mois après la date du décès. Sur réception de la demande, le ministre du Revenu étudie, de concert avec la Commission des biens culturels, l'opportunité d'acquérir le bien culturel offert et fait part de sa décision au contribuable dans les plus brefs délais. Dans le cas du refus du ministre, le bénéficiaire n'est tenu de payer ses droits successoraux qu'au plus éloigné des deux moments suivants : deux mois après la date de l'avis l'informant de la décision du ministre ou le jour où les droits auraient été payables s'il n'avait exercé ce choix.

La décision du ministre du Revenu est finale et sans appel.

Un bien culturel exceptionnel désigne un bien mobilier qui est une oeuvre d'art, un livre, une carte ou tout autre bien de même nature qui soulève un intérêt particulier. Seuls les biens culturels que le gouvernement désire acquérir peuvent faire l'objet d'une dation en paiement.

Taxes à la consommation

Taxes de vente

À compter de minuit le soir du Discours sur le budget et jusqu'au 31 mars 1983, le taux de la taxe de vente au détail est haussé temporairement pour être porté de 8% à 9%. Le taux de la taxe sur les télécommunications est également porté de 8% à 9% pour la période commençant le 1^{er} juin 1982 et se terminant le 31 mars 1983.

Ces modifications représentent pour les consommateurs, un fardeau fiscal supplémentaire de 187 000 000 \$.

Impôt sur le tabac

Le taux de l'impôt sur le tabac qui est présentement de 45% est porté, à compter de minuit le soir du Discours sur le budget, à 50%. Les personnes sous entente avec le ministre du Revenu en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac sont tenues de calculer l'impôt sur le tabac selon le nouveau taux sur tout le stock de tabac qu'ils ont en main.

Le prix moyen de vente au détail, avant taxe, d'un carton de 200 cigarettes servant au calcul de la taxe est présentement de 7,38 \$. La hausse du taux de la taxe de 45% à 50% représente donc une augmentation de 0,37 \$ pour un carton de 200 cigarettes ou 0,05 \$ pour un paquet de 25 cigarettes.

Pour conserver la contribution servant au financement du déficit olympique équivalente au 30% des revenus totaux de la taxe sur le tabac au taux de 45%, cette contribution sera, à compter de l'entrée en vigueur du taux de 50%, fixée à 27% de la taxe perçue.

Cette modification représente, sur la base des ventes prévues pour les 12 prochains mois, une augmentation du fardeau fiscal des fumeurs de 34 000 000 \$.

Licences

Droits sur le pari mutuel

Le droit que tout gagnant doit payer sur un enjeu fait en vertu d'un système de pari mutuel, lors d'une course de chevaux tenue à un hippodrome, est calculé sur la valeur de la mise totale avant toute déduction prescrite ou permise par toute loi. De plus, ce droit est calculé en tenant compte de la moyenne globale des mises par programme de courses tenu à cet hippodrome durant l'année civile précédant la date où cette course a lieu.

À compter de minuit le soir du Discours sur le budget, les droits sont haussés d'un point de pourcentage.

DROITS SUR LE PARI MUTUEL

Moyenne globale des mises par programme de course	Droit sur un billet comportant le choix d'un seul cheval gagnant		Droit sur tout autre billet gagnant	
	Avant	Après	Avant	Après
Moins de 100 000 \$	4,5%	5,5%	9,0%	10,0%
100 000 à 150 000 \$	5,0%	6,0%	9,5%	10,5%
150 000 à 200 000 \$	5,5%	6,5%	10,0%	11,0%
200 000 à 250 000 \$	6,0%	7,0%	10,5%	11,5%
250 000 à 300 000 \$	6,5%	7,5%	11,0%	12,0%
Plus de 300 000 \$	7,0%	8,0%	11,5%	12,5%

De plus, la Loi sera également modifiée de façon à augmenter la remise prévue aux fins de promouvoir et d'aider l'industrie des courses de chevaux au Québec. La corporation constituée à ces fins, la Société de développement de l'industrie des courses de chevaux du Québec, recevra les revenus additionnels provenant de la hausse des droits sur le pari mutuel. Ainsi, SODIC recevra un montant d'au moins 2,2% sans excéder 2,5% de la

valeur de la mise totale avant toute déduction prescrite ou permise par toute autre loi au lieu de 1,2%.

Cette modification des droits sur le pari mutuel représente, pour les parieurs, une augmentation de leur contribution à la promotion de l'industrie des courses de chevaux du Québec de 3 000 000 \$ pour les prochains 12 mois.

Renseignements supplémentaires

ANNEXE I	
L'économie en 1981	I - 1
ANNEXE II	
La situation financière du gouvernement et les emprunts du secteur public.....	II - 1
ANNEXE III	
La situation fiscale relative des contribuables du Québec par rapport aux contribuables de l'Ontario.....	III - 1
ANNEXE IV	
Les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux 1982-1987.....	IV - 1

ANNEXE I
L'ÉCONOMIE EN 1981

L'ÉCONOMIE EN 1981

LA CONJONCTURE INTERNATIONALE	I - 3
LA CONJONCTURE CANADIENNE	I - 6
LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE	I - 19
● Les revenus et les dépenses des consommateurs	I - 20
● Les investissements privés et publics	I - 22
● La demande extérieure	I - 25
● Le secteur primaire	I - 27
● Le secteur secondaire	I - 29
● Le secteur tertiaire	I - 30
● Le marché du travail	I - 30
● Les prix et les salaires	I - 32
INDICATEURS ÉCONOMIQUES, CANADA	I - 34
INDICATEURS ÉCONOMIQUES, QUÉBEC	I - 34

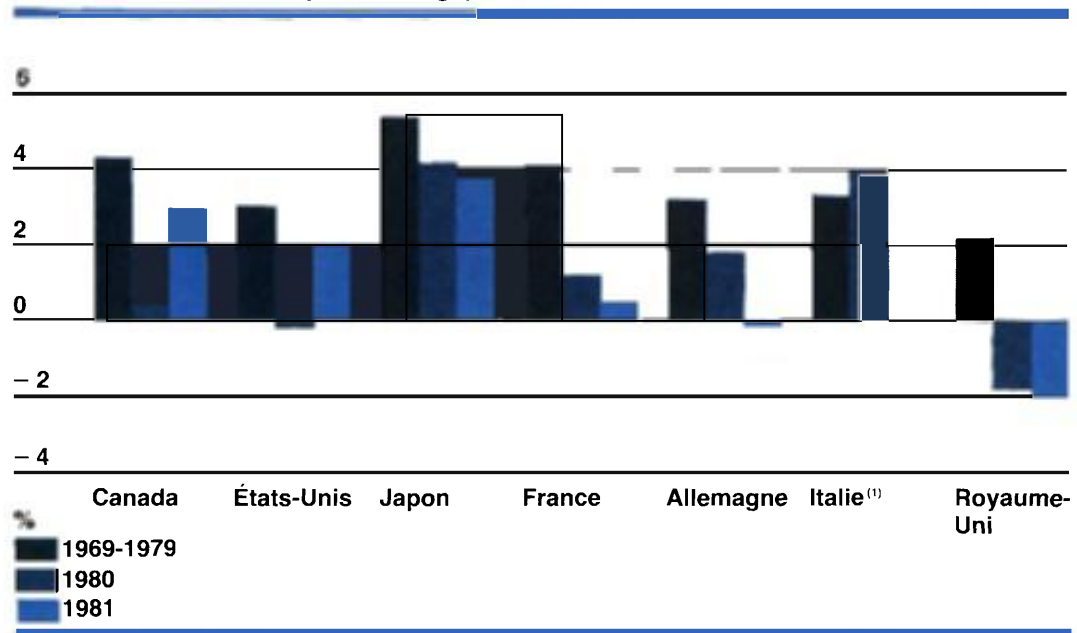
1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

Les principaux facteurs qui ont dominé la conjoncture internationale en 1981 sont dans l'ensemble similaires à ceux qui ont prévalu durant l'année précédente. La plupart des pays de l'OCDE ont ainsi poursuivi leurs politiques monétaires et budgétaires restrictives orientées vers la lutte contre l'inflation, en vue notamment de contrer les effets du choc pétrolier de 1979-1980. Toutefois, la récession, l'inflation et le coût du service de la dette ont augmenté la croissance des dépenses gouvernementales et les déficits budgétaires sont demeurés importants.

C'est cependant l'orientation restrictive de la politique monétaire aux États-Unis qui a marqué le plus fortement la conjoncture économique et financière à l'échelon mondial en 1981. La politique monétaire américaine, dont l'implantation dans sa version actuelle remonte à l'automne 1979, s'inspire de la théorie monétariste qui privilégie un contrôle strict de la croissance des agrégats monétaires. Le relèvement et la volatilité des taux d'intérêt qui en ont résulté trouvent leur pleine illustration dans l'évolution du taux de base des prêts bancaires aux États-Unis qui est passé de 10,75% à 20,50% entre juillet 1980 et 1981.

Devant cette orientation restrictive de la politique monétaire américaine, le cours du change du dollar américain s'est raffermi sur les marchés internationaux. Les autorités monétaires dans la plupart des pays industrialisés se sont trouvées de la sorte confrontées à plusieurs reprises avec la nécessité d'orienter leur politique en fonction principalement de contraintes émanant du marché des changes. En conséquence, la politique monétaire restrictive pratiquée aux États-Unis a été suivie dans la plupart des pays et la

PRODUIT NATIONAL BRUT RÉEL DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (variation annuelle en pourcentage)



(1) Accroissement nul en 1981.

Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1981.
Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.
Ministère des Finances du Québec.

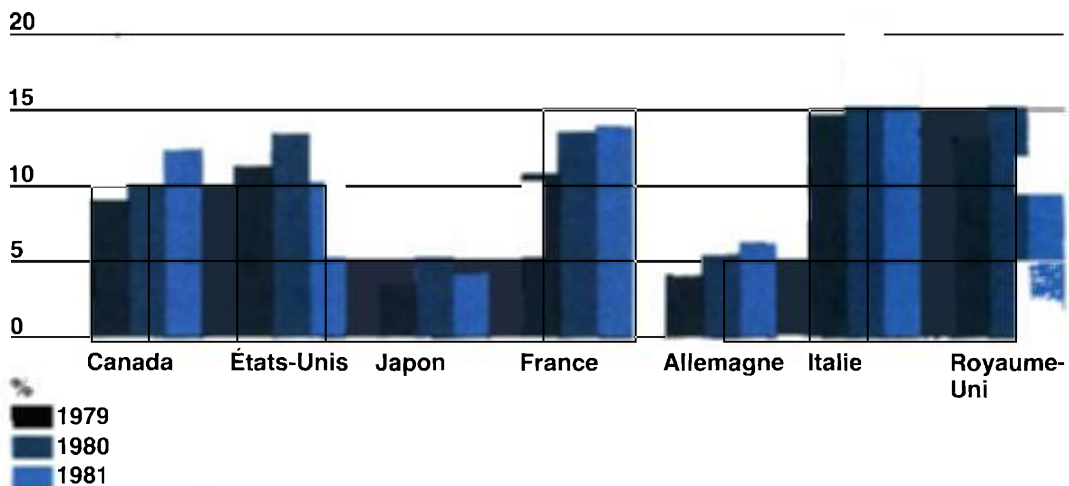
croissance de la masse monétaire s'est située dans le bas des fourchettes retenues comme objectifs dans plusieurs pays au cours de 1981. Au Canada, la masse monétaire a en fait progressé à un rythme nettement inférieur aux objectifs visés par la Banque centrale.* Les taux d'intérêt nominaux et réels ont ainsi atteint des niveaux sans précédent en période de récession.

Les perturbations qui ont marqué les marchés financiers ont exercé un effet de freinage considérable sur la croissance économique des pays de l'OCDE l'an dernier. Au deuxième semestre, la récession s'était ainsi étendue à la majorité des principaux pays industrialisés. Sur une base annuelle, le volume de la production des sept principaux pays industrialisés s'est cependant accrue de 1¼%, soit au même rythme qu'en 1980.

Aux États-Unis, le produit national brut, en termes réels, a augmenté de 2,0% en 1981, après avoir diminué légèrement en 1980. Cette progression de l'activité a cependant été concentrée au premier trimestre de l'année. L'orientation très restrictive de la politique monétaire a en effet précipité l'économie américaine sur le sentier de la récession au cours de l'été et ce mouvement s'est accentué au dernier trimestre alors qu'on a enregistré une baisse importante du volume de la production. Cet ajustement faisait suite à un affaiblissement de la demande intérieure, en particulier de la construction résidentielle et des achats de biens durables, dont les automobiles.

L'année 1981 a enregistré certains gains au chapitre de la lutte contre l'inflation, non seulement en réaction aux politiques économiques restrictives, mais également sous l'influence de quelques facteurs temporairement favorables. Les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires ont connu un niveau élevé et la faiblesse relative de la

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (variation annuelle en pourcentage)



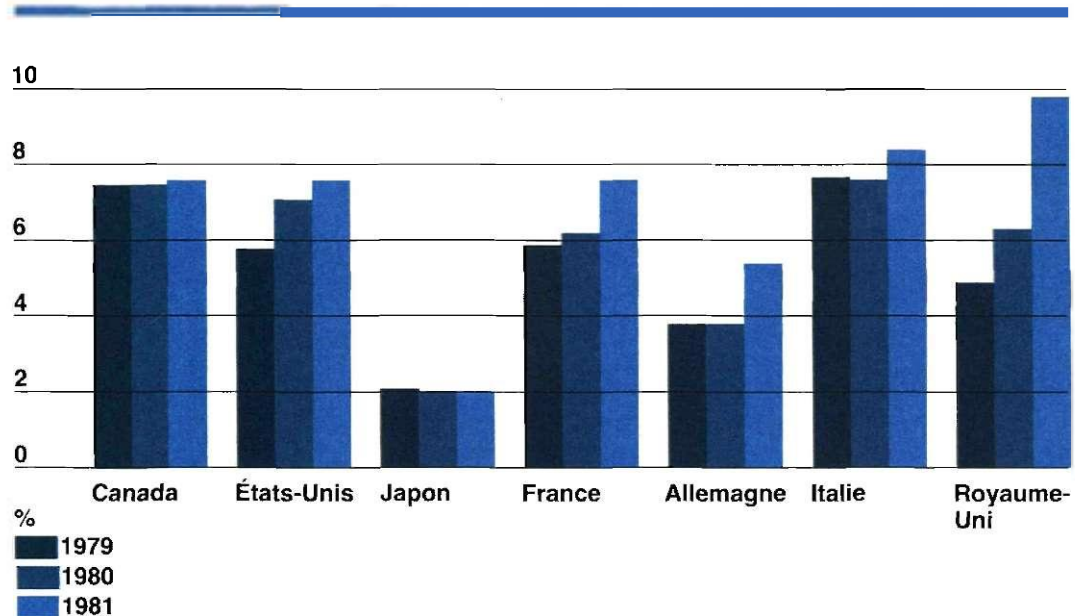
Sources : Principaux indicateurs économiques, OCDE, février 1982.
Indice des prix à la consommation, S.C., 61-001.
Survey of Current Business, United States Department of Commerce, décembre 1981

* L'évolution de la politique monétaire et des taux d'intérêt au Canada est revue de façon détaillée à partir de la page 15 de la présente annexe.

demande a fait baisser les prix de l'énergie et des matières premières sur les marchés internationaux. La croissance des salaires nominaux et des coûts unitaires de la main-d'oeuvre dans l'industrie manufacturière s'est de plus ralentie dans de nombreux pays. Pour l'ensemble de l'OCDE, le taux de croissance des prix à la consommation s'est accru de 9,9% l'an dernier, comparativement à 12,8% en 1980. Ce ralentissement de l'inflation s'est produit dans la plupart des pays membres, sauf entre autres au Canada où l'augmentation du prix des produits pétroliers a été de 36% comparativement à 11% pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Ces gains sur le front de l'inflation n'ont cependant été acquis qu'au détriment de la situation de l'emploi et le taux de chômage s'est accru fortement pour atteindre des niveaux sans précédent dans plusieurs pays européens, dont l'Allemagne (5,4% en 1981 contre 3,8% en 1980), la France (7,6% contre 6,2%), l'Italie (8,4% contre 7,6%) et le Royaume-Uni (9,8% contre 6,3%). En Amérique du Nord un mouvement analogue s'est opéré au début du deuxième semestre pour porter en décembre le taux de chômage aux États-Unis et au Canada, respectivement à 8,8% et 8,6%.

TAUX DE CHÔMAGE DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (niveau en pourcentage)



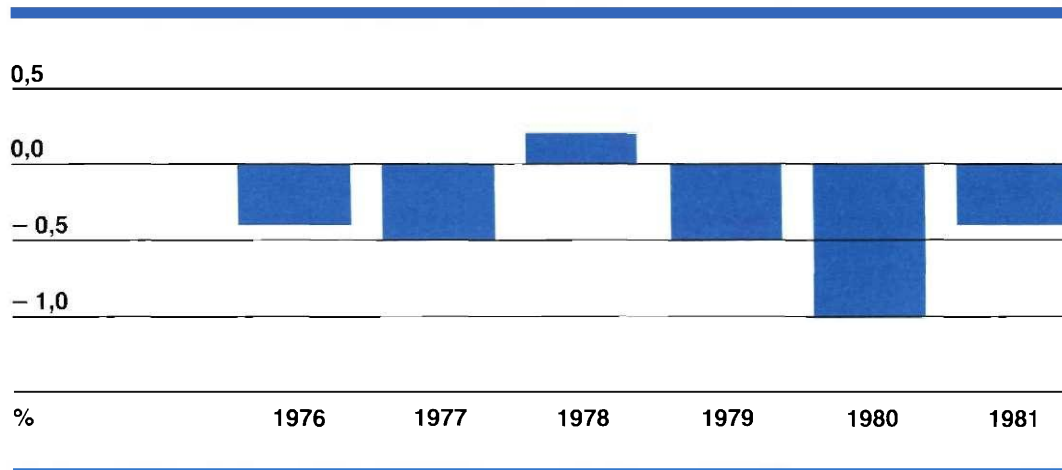
Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1981.
Enquête sur la population active, S.C., 71-001.
Data Resources, Inc. European Bulletin, janvier 1982.
Data Resources, Inc. Review of the U.S. Economy, janvier 1982.

Les pays de l'OCDE ont réduit leur déficit à la balance des opérations courantes de 40 000 000 000 \$ en 1981, soit l'équivalent de ½% du PNB total de la zone. Cette amélioration ne traduit pas seulement, ni même pour l'essentiel, un phénomène conjoncturel découlant du niveau actuellement déprimé de l'activité économique. Elle représente plutôt une accélération du processus d'ajustement international tant de la part des pays de l'OPEP que de ceux de l'OCDE, face à la montée des prix du pétrole. D'une part, les pays de l'OPEP ont accru leurs importations de produits manufacturés, et d'autre part,

les pays de l'OCDE ont réduit leur consommation et, plus encore, leurs importations nettes de pétrole brut.

Les principaux pays à la source de cette amélioration de la balance des opérations courantes ont été l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni. À lui seul, le Japon est à l'origine de près de 50% de l'amélioration de la balance courante de l'ensemble de la zone OCDE. Ses exportations de marchandises ont continué à s'accroître rapidement en 1981 et ceci en dépit des effets tardifs défavorables exercés par l'appréciation du yen japonais au cours de 1980.

**BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES
DE L'OCDE AVEC LE RESTE DU MONDE
(en pourcentage du PNB)**



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1981.

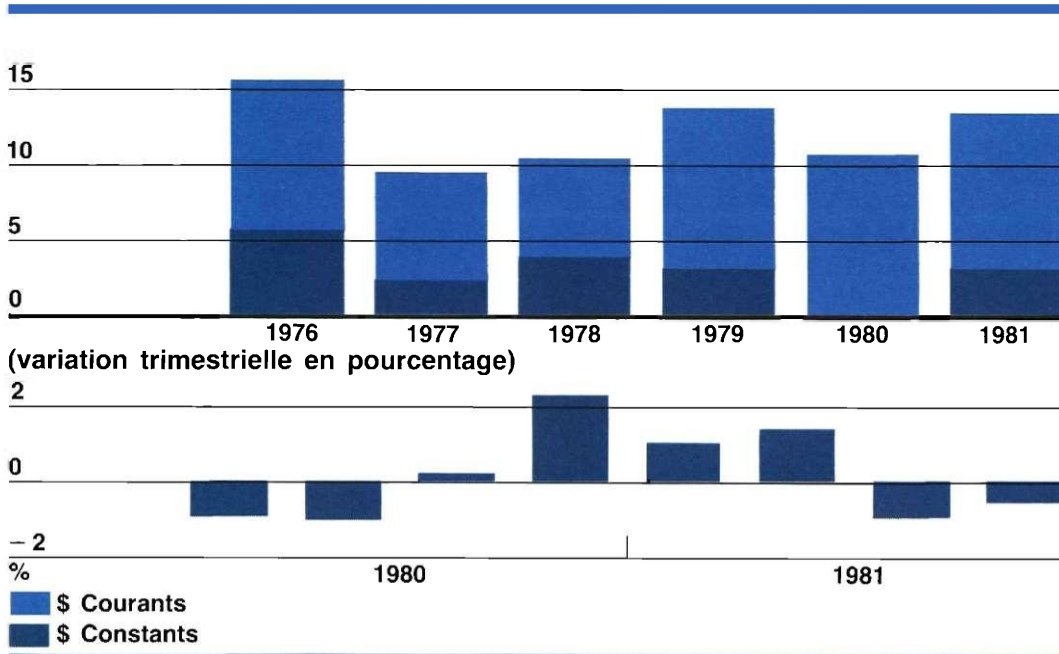
2. LA CONJONCTURE CANADIENNE

Amorcé durant la seconde moitié de 1980, le mouvement à la hausse de la production au Canada s'est poursuivi au cours des premiers mois de 1981. Bien que ces gains aient permis une expansion du produit national brut réel de 3% sur une base annuelle, la reprise de l'activité aura été de courte durée. Le maintien de politiques monétaires résolument anti-inflationnistes à l'échelle nord américaine, qui a engendré des taux d'intérêt sans précédent, a en effet replongé l'économie canadienne en récession dès l'été dernier. Le recul du volume de la production au second semestre de 1981 a été de 1,4%, c'est-à-dire d'une ampleur comparable à celui observé durant la récession de 1980.

La croissance de l'emploi a été de 2,6% en 1981 et compte tenu de l'évolution de la population active, le taux de chômage moyen s'est établi à 7,6%, soit à un niveau similaire à celui enregistré l'année précédente. Ces moyennes annuelles ne rendent pas compte de l'ampleur véritable du ralentissement de l'économie, l'emploi ayant fléchi de 150 000 entre août et décembre, ce qui a fait grimper le taux de chômage de 7,1% à 8,6% de la population active durant cette période.

Pour la première fois depuis 1978, la croissance de la production a été supérieure à celle de l'emploi et la productivité globale de l'économie canadienne s'est légèrement accrue en 1981, mettant ainsi un terme à la tendance à la baisse observée au cours des deux

PRODUIT NATIONAL BRUT — CANADA (variation annuelle en pourcentage)



Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

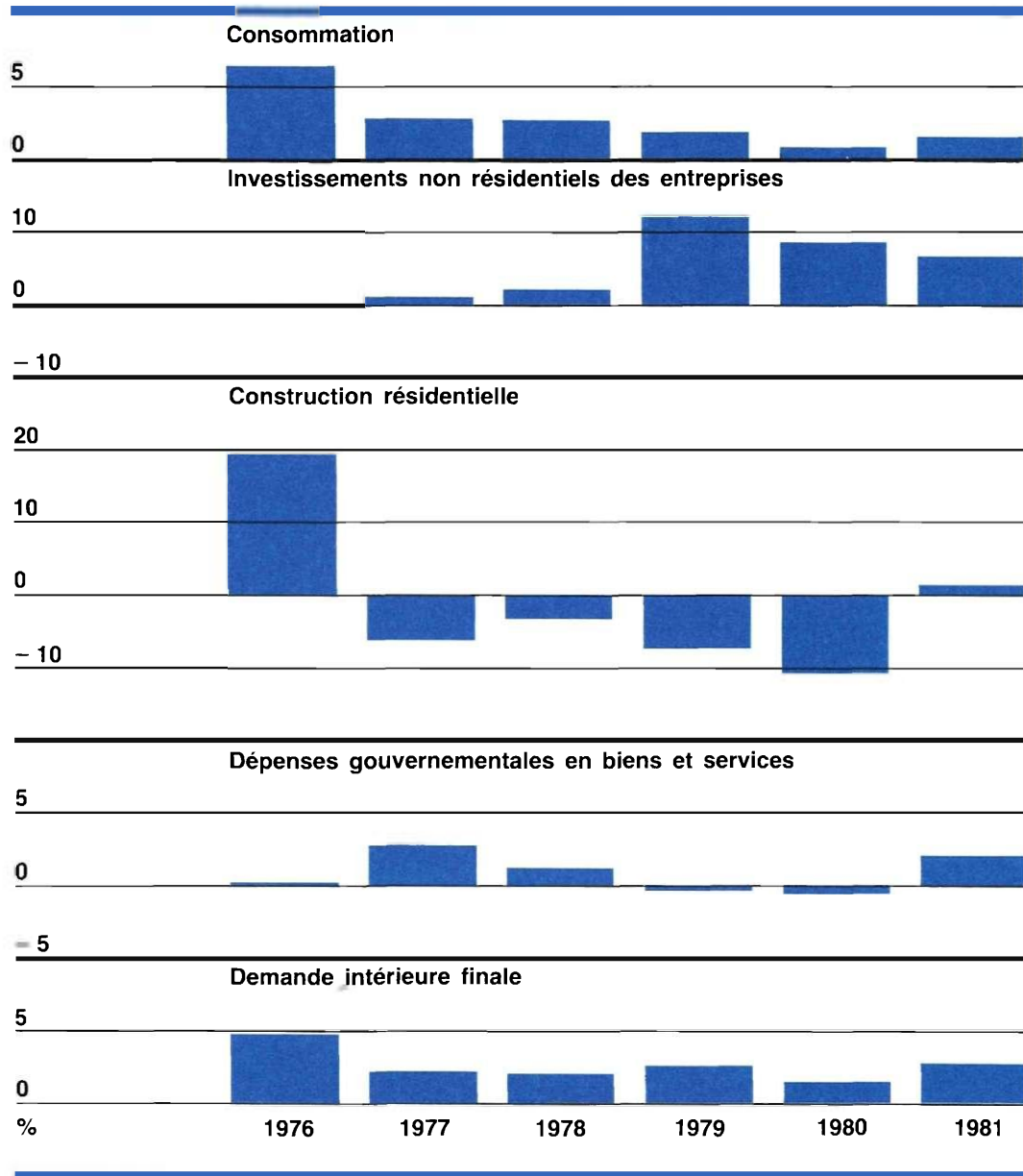
années précédentes. Ce renversement n'a cependant pas suffi à atténuer les pressions inflationnistes d'origine interne découlant d'une hausse de 36% du prix des produits pétroliers et de l'accélération des salaires par personne employée, dont le taux de croissance est passé de 8,9% en 1980 à 10,9% en 1981. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 10,2% en 1980 à 12,5% en 1981.

La demande intérieure

Parmi les divers facteurs qui ont influencé la conjoncture économique canadienne en 1981, la politique monétaire restrictive pratiquée par la Banque du Canada apparaît comme l'un des plus significatifs. Notamment, la flambée des taux d'intérêt, qui en a découlé au cours du printemps et de l'été dernier, s'est soldée par un recul de la demande intérieure de l'ordre de 1,0% au cours du second semestre alors que les secteurs de la demande les plus sensibles aux fluctuations du coût du crédit ont enregistré des chutes marquées, soit les achats de biens durables et semi-durables, la construction domiciliaire ainsi que les investissements des entreprises en machines et bâtiments. En dépit de ces diminutions, les hausses enregistrées à la fin de 1980 et au début de 1981 ont permis un accroissement de la demande finale de 2,6% pour l'ensemble de l'année en comparaison de 1,4% en 1980.

Toutes les catégories de la demande intérieure ont affiché une croissance plus rapide, exception faite des investissements productifs des entreprises. Ces derniers ont néanmoins progressé de 7% demeurant ainsi, pour une troisième année de suite l'élément le plus dynamique de la demande. Cette vigueur est principalement imputable aux investissements reliés à l'énergie, à la modernisation des industries papetières et au secteur financier.

DEMANDE INTERIEURE⁽¹⁾ — CANADA
(variation annuelle en pourcentage)



(1) Dollars constants.

Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

En dépit des niveaux élevés atteints par les taux hypothécaires, la construction de nouveaux logements s'est accélérée en 1981, pour atteindre 177 973 unités en regard de 158 601 l'année précédente. Cette hausse résulte en partie d'un déplacement de la demande de 1980 dont l'impact s'est fait sentir au cours des neuf premiers mois de l'année. La hausse de la construction neuve qui en est résultée a été partiellement

annulée par une chute des autres dépenses en construction domiciliaire de sorte qu'au total les investissements résidentiels ne se sont accrus que de 1,4% en 1981. Cette hausse représente néanmoins la première augmentation enregistrée par ce secteur depuis 1976.

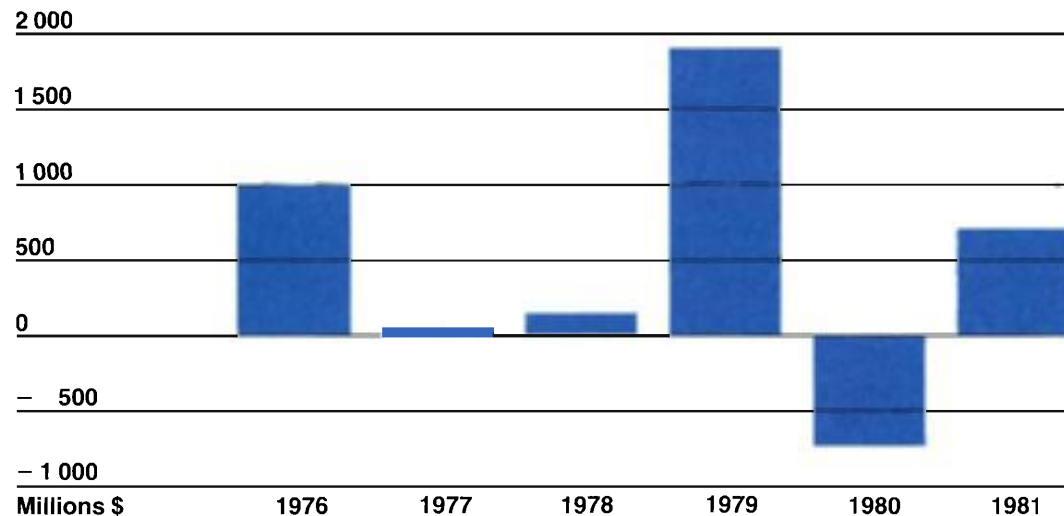
La demande des ménages, de nouveau freinée par le loyer élevé de l'argent, a été peu soutenue malgré une forte progression du revenu personnel disponible réel. Les fortes augmentations de prix ont réduit la demande de produits énergétiques. La faiblesse de la demande a été surtout ressentie dans le secteur des biens durables. En contrepartie, cette évolution a eu pour conséquence une hausse marquée du taux d'épargne dont le niveau moyen s'est établi à 11,6% en 1981, soit le niveau le plus élevé jamais atteint par ce taux depuis 1947.

Le secteur public, dont les achats de biens et services avaient diminué en 1979 et 1980, a accru ses dépenses de 2,0% en 1981. Ce rythme de croissance demeure cependant modeste, conformément aux objectifs des politiques de contrôle budgétaire poursuivies par les divers gouvernements.

La variation des stocks

La liquidation des stocks observée en 1980, à la faveur de la reprise de la demande amorcée durant l'été, a cédé la place à une accumulation modérée au cours du premier semestre de 1981. Le brusque affaiblissement de la demande au troisième trimestre a de nouveau entraîné une hausse importante et inattendue des stocks qui a été suivie au dernier trimestre d'une correction destinée à établir un certain équilibre entre l'offre et la demande. Au total, l'année 1981 s'est soldée par une augmentation nette du volume des stocks de 698 000 000 \$, en comparaison d'une chute de 735 000 000 \$ en 1980. La majeure partie de ce revirement doit être imputée au secteur commercial non agricole qui

VARIATION MATÉRIELLE DES STOCKS — CANADA (en millions de dollars constants)



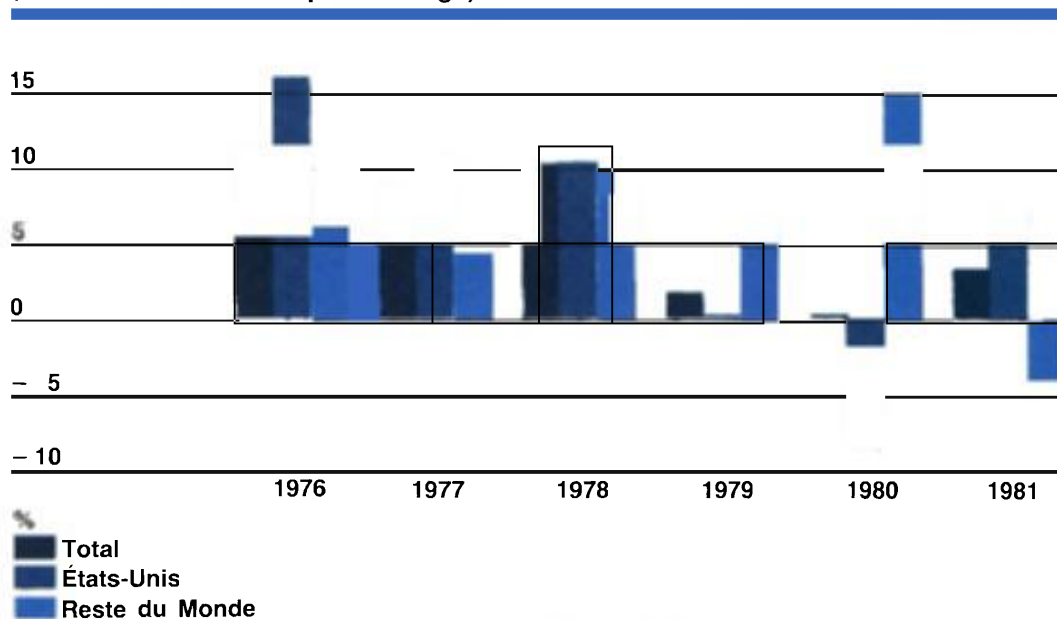
a connu une hausse de 592 000 000 \$, en regard d'une baisse de 562 000 000 \$ l'année précédente. En fait, la contribution de la variation des stocks à la croissance de la production qui avait été négative en 1980 explique plus du tiers de la progression observée en 1981.

La demande extérieure

Les échanges avec le reste du monde ont exercé une influence négative sur la performance d'ensemble de l'économie canadienne en 1981. En dollars constants, le déficit du solde des exportations de biens et services s'est accru de 657 000 000 \$ en raison d'une détérioration du solde des services. Par ailleurs, le solde des échanges de marchandises a affiché une amélioration de l'ordre de 200 000 000 \$. Cette évolution favorable a cependant été atténuée par la détérioration des termes de l'échange de sorte que le surplus au titre des échanges de marchandises, en dollars courants, a diminué de 1 174 000 000 \$, pour s'établir à 6 636 000 000 \$ l'an dernier.

Les exportations de marchandises ont augmenté de 3,2% en volume après avoir enregistré une progression négligeable en 1980. Ce revirement reflète entièrement la reprise des livraisons vers les États-Unis à compter du deuxième semestre de 1980, et qui s'est poursuivie jusqu'à l'entrée en récession de l'économie américaine au début de l'été. Sur une base annuelle, les exportations canadiennes à destination des États-Unis ont donc augmenté de 7,1% après avoir affiché une baisse de 8,7% en 1980. La reprise des exportations d'automobiles et de pièces, qui ont augmenté de 8,6%, explique pour l'essentiel ce développement.

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES SELON LA DESTINATION (variation annuelle en pourcentage)



Source: Sommaire du commerce extérieur, S.C., 65-001.

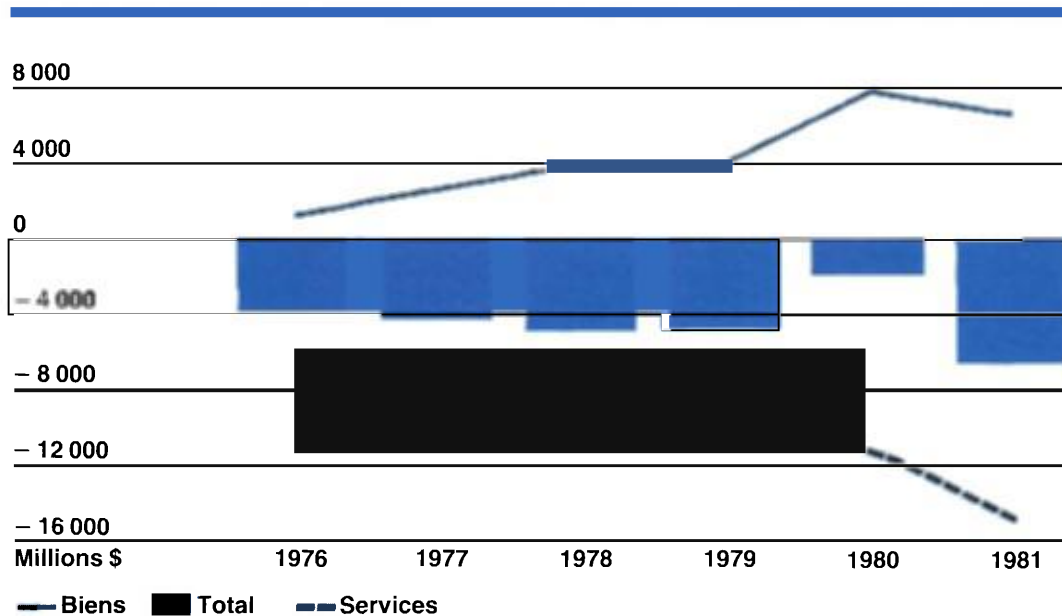
En contrepartie, les exportations canadiennes vers les autres régions du monde ont enregistré une baisse marquée. Cette évolution, qui tranche avec l'augmentation de 15% qui avait été observée en 1980, s'explique principalement par l'ampleur de la récession

subie par les pays d'outremer. L'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales monnaies européennes, dont la livre sterling (12%), le franc français (20,1%) et le mark allemand (21,2%) a également contribué au recul des exportations canadiennes vers ces marchés.

La reprise de la demande intérieure a par ailleurs favorisé les importations qui ont augmenté de 2,3% en 1981 contre une baisse de 4% l'année précédente. Ce revirement s'est manifesté au niveau des produits finis et des matières travaillées. Ce sont les importations de produits automobiles, de machines et matériel, d'acier, de pétrole brut et de produits chimiques qui ont le plus progressé.

L'augmentation des paiements au titre des intérêts, des dividendes et des revenus divers de placement rend compte principalement de la détérioration de 3 819 000 000 \$ du déficit sur les services. Ce développement combiné à la diminution de 1 174 000 000 \$ du surplus à la balance commerciale a porté à 6 576 000 000 \$ le déficit au compte courant de la balance des paiements au Canada.

SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS — CANADA (en millions de dollars)



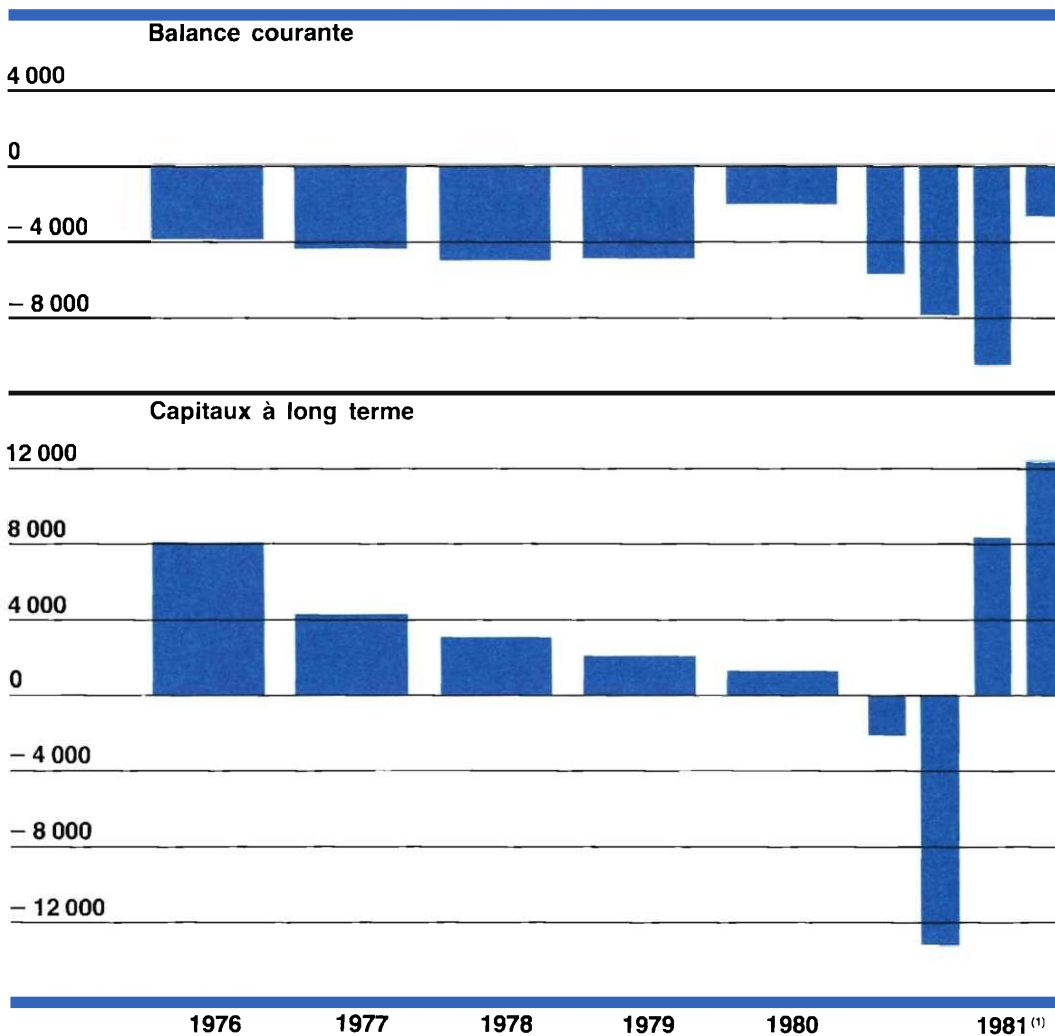
Source : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

Le taux de change

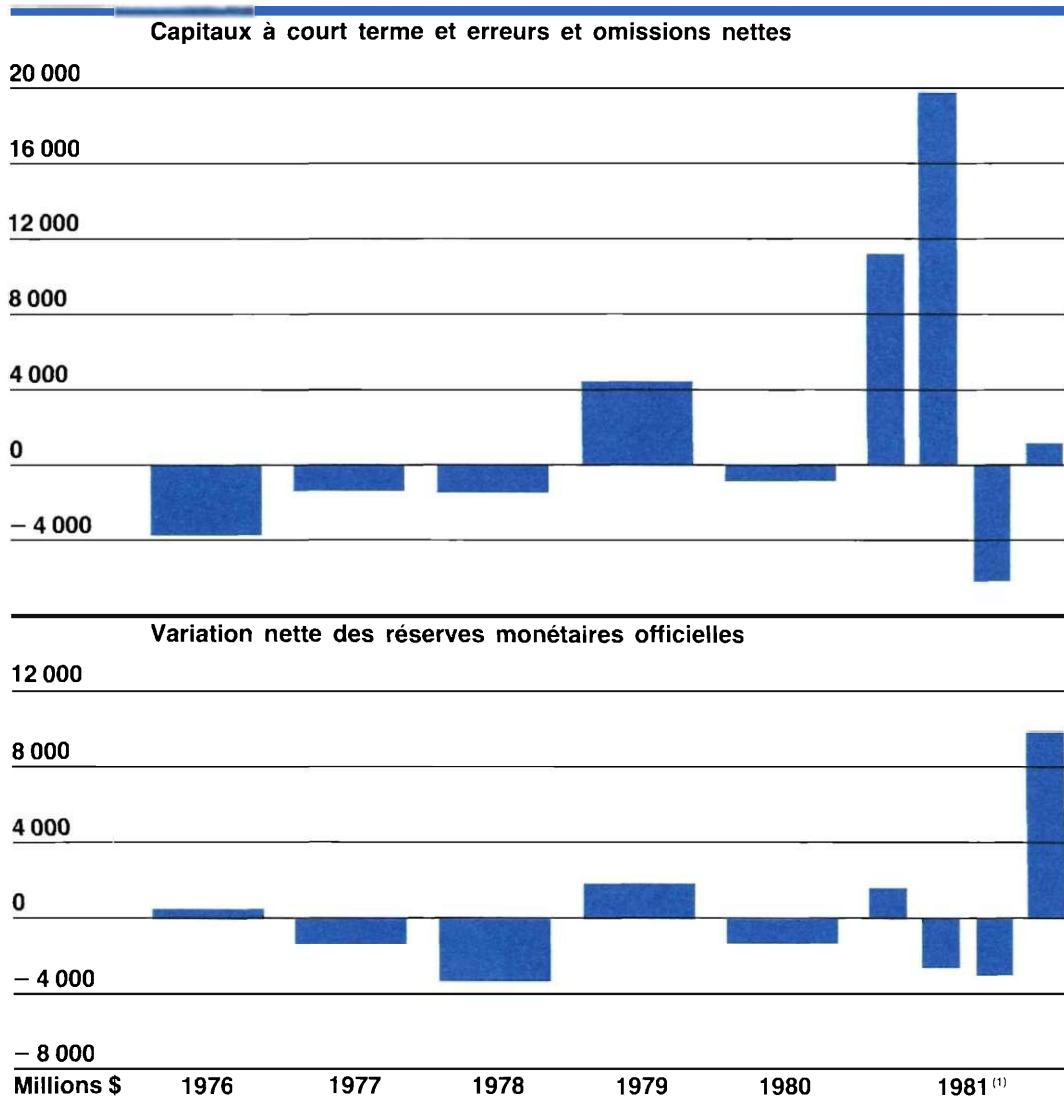
Chronologiquement, la diminution du dollar s'est amorcée en mai pour se poursuivre jusqu'en août alors que le cours du change du dollar canadien par rapport au dollar américain a atteint un creux historique datant de cinquante ans pour coter à 80,48 cents américains. Cette faiblesse du dollar canadien s'explique en partie par la détérioration du solde du compte courant de la balance des paiements durant les deux premiers trimestres de l'année, qui résulte en partie de la réduction du surplus de la balance commerciale, mais surtout de l'accroissement du déficit du compte des services à la suite de l'accroissement marqué des paiements d'intérêt aux non résidents.

Sans minimiser l'influence de ce dernier élément, les difficultés du dollar canadien au cours de l'été semblent principalement imputables aux prises de contrôle d'entreprises étrangères établies au Canada, en particulier dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel en conformité avec les objectifs du programme énergétique national. Ces sorties de fonds au titre des investissements directs ont en effet provoqué un mouvement négatif de l'ordre de 13 000 000 000 \$, à taux annuel, dans les capitaux à long terme au deuxième trimestre.

BALANCE DES PAIEMENTS — CANADA
(en millions de dollars)



BALANCE DES PAIEMENTS — CANADA (suite)
(en millions de dollars)

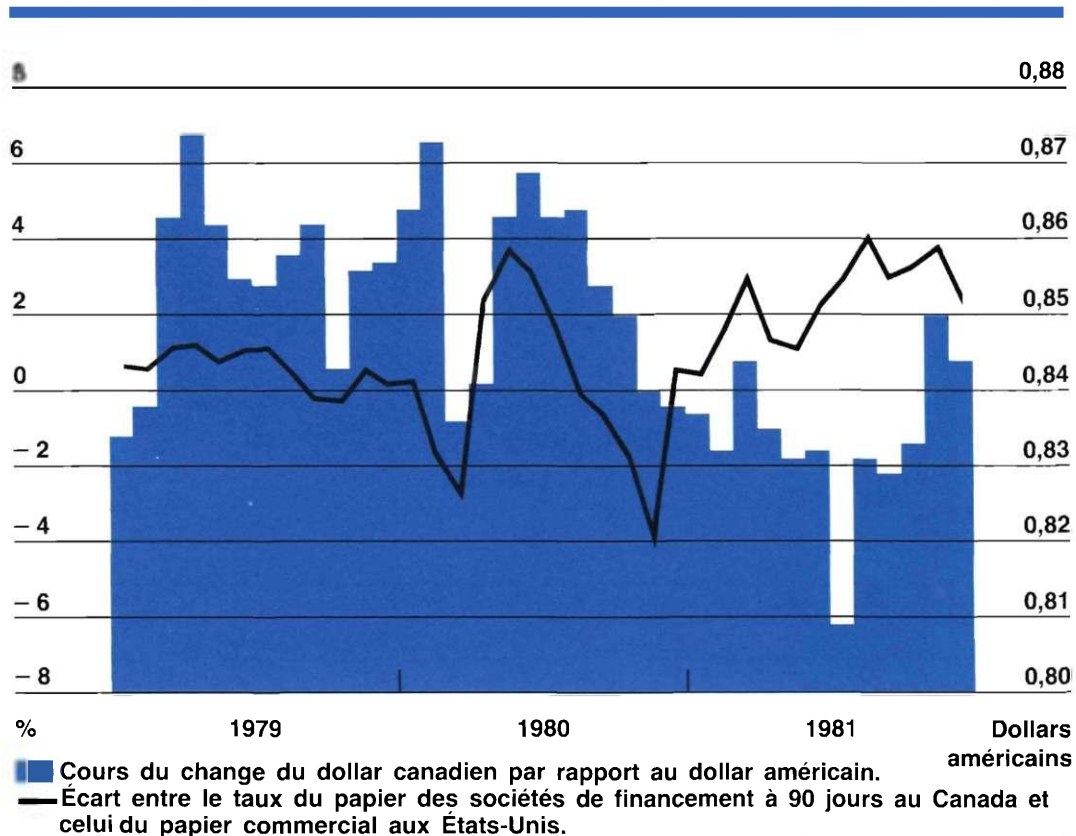


(1) Les données de 1981 sont présentées par trimestre à taux annuels.

Source : Statistique Canada.

Devant les pressions à la baisse sur le dollar canadien découlant des besoins financiers associés à ces développements, la Banque du Canada est intervenue sur le marché des changes pour soutenir le dollar comme l'indique la diminution des réserves monétaires officielles durant cette période. Mais, la banque centrale a surtout réagi en provoquant un relèvement marqué des taux d'intérêt à court terme au Canada. À cette occasion, la politique monétaire canadienne est devenue particulièrement restrictive, ce qui a eu pour effet de propulser les taux d'intérêt vers des sommets historiques provoquant ainsi un accroissement marqué des écarts entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis.

COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN ET ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS



Source: Banque du Canada.

L'accroissement substantiel des écarts entre les taux d'intérêt à court terme au Canada et aux États-Unis a également eu pour effet de causer une forte appréciation du dollar canadien par rapport aux monnaies des pays européens.

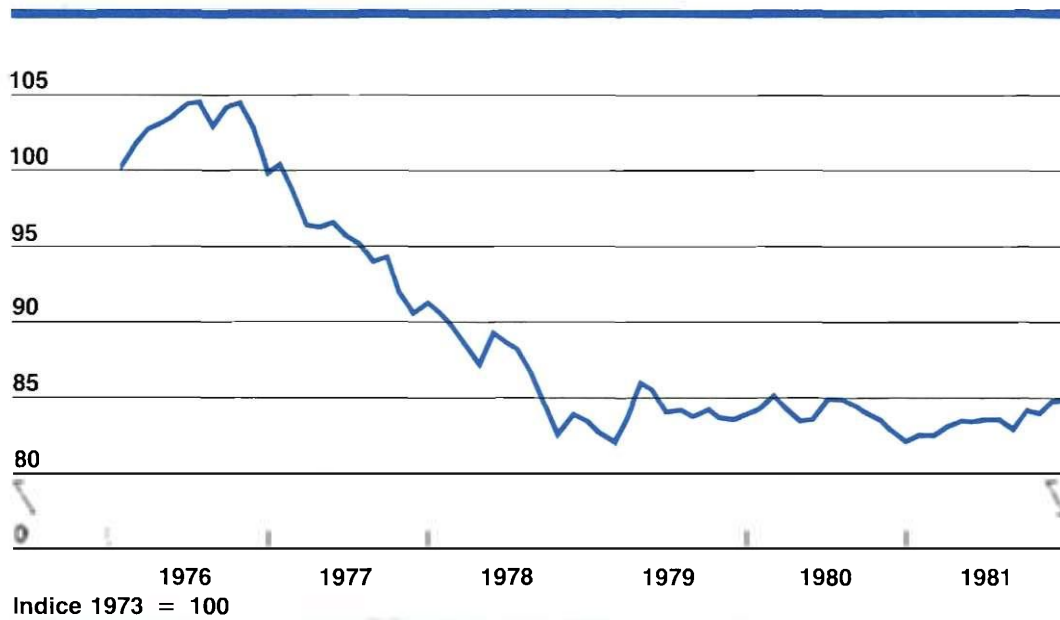
COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN (Variation en pourcentage)

1981	
Dollar canadien par rapport au:	
Dollar américain	- 2,5
Mark allemand	+ 21,2
Franc français	+ 20,1
Franc suisse	+ 14,1
Yen Japonais	- 4,9

Sources: Banque du Canada.
 Ministère des Finances du Québec.

Compte tenu de l'importance relative des divers pays dans le commerce extérieur du Canada, l'évolution du cours du change du dollar canadien sur les marchés financiers internationaux s'est traduite par une appréciation continue du taux de change effectif de la monnaie canadienne tout au long de l'année 1981.

COURS DU CHANGE EFFECTIF DU DOLLAR CANADIEN⁽¹⁾



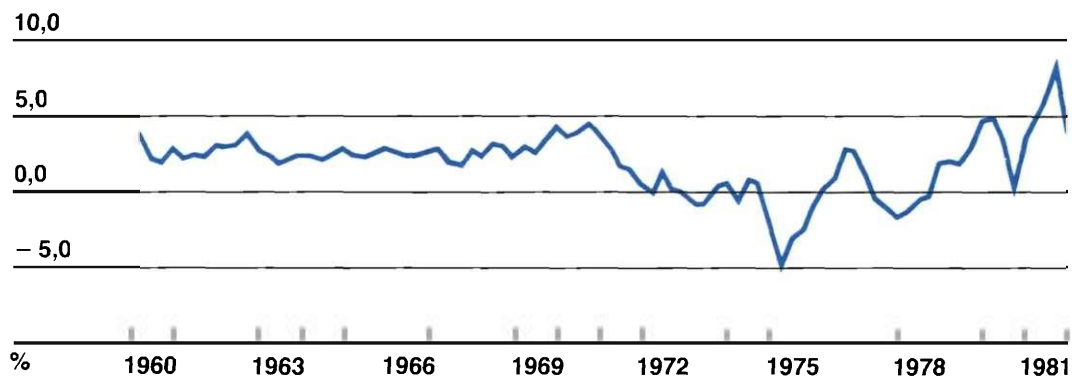
(1) L'indice du taux de change effectif est la mesure de l'appréciation ou de la dépréciation moyenne du dollar canadien vis-à-vis les devises de 15 autres pays importants, pondérée par les échanges commerciaux relatifs du Canada avec chacun de ces pays.

Source : Morgan Guaranty Trust Company of New York, World Financial Market.

Les taux d'intérêt

Depuis 1975, la Banque du Canada pratique une politique monétaire d'inspiration monétariste qui privilégie la réduction à long terme de l'inflation au détriment d'un soutien à court terme à la production et à l'emploi. La politique monétaire restrictive qui en découle est apparue plus restrictive encore en 1981 en raison de la réaction de la Banque du Canada à l'évolution du marché des changes décrite précédemment. En conséquence, les taux d'intérêt réels à court terme — ajustés pour tenir compte de la contraction du pouvoir d'achat — ont augmenté considérablement l'an dernier pour se situer en moyenne à près de 6%, soit un niveau largement supérieur à ceux observés au cours des vingt dernières années. En outre, le graphique « Taux d'intérêt réel à court terme — Canada » illustre que, depuis l'adoption d'une politique monétaire de type monétariste, l'amplitude des fluctuations cycliques des taux d'intérêt est plus marquée qu'auparavant. De plus, leurs variations sur de courtes périodes, de mois à mois par exemple, ont affiché une grande volatilité.

TAUX D'INTÉRÊT RÉEL À COURT TERME — CANADA ⁽¹⁾

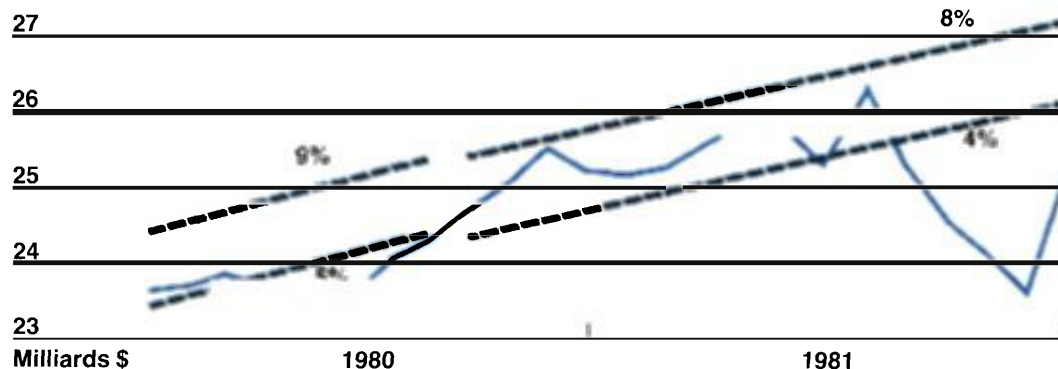


(1) Taux du papier des sociétés de financement dégonflé par la variation de l'IPC par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

Sources : Banque du Canada.
Statistique Canada.

Ces taux d'intérêt élevés ont eu des répercussions importantes sur le comportement des divers agents économiques de sorte que l'on a assisté à une réduction de la demande et de la production, ce qui a provoqué de nombreuses pertes d'emplois ainsi qu'une hausse des fermetures d'entreprises et des faillites commerciales. En fait, il apparaît de plus en plus évident que la récession en cours a été engendrée par l'application de politiques monétaires très restrictives en Amérique du Nord. Au Canada, le niveau de la masse monétaire s'est situé dans le bas, sinon en-dessous, des fourchettes retenues comme objectifs par la Banque du Canada, et les taux d'intérêt se sont établis à des niveaux très élevés tout au long de l'année.

MASSE MONÉTAIRE ET CROISSANCE VISÉE (MI)



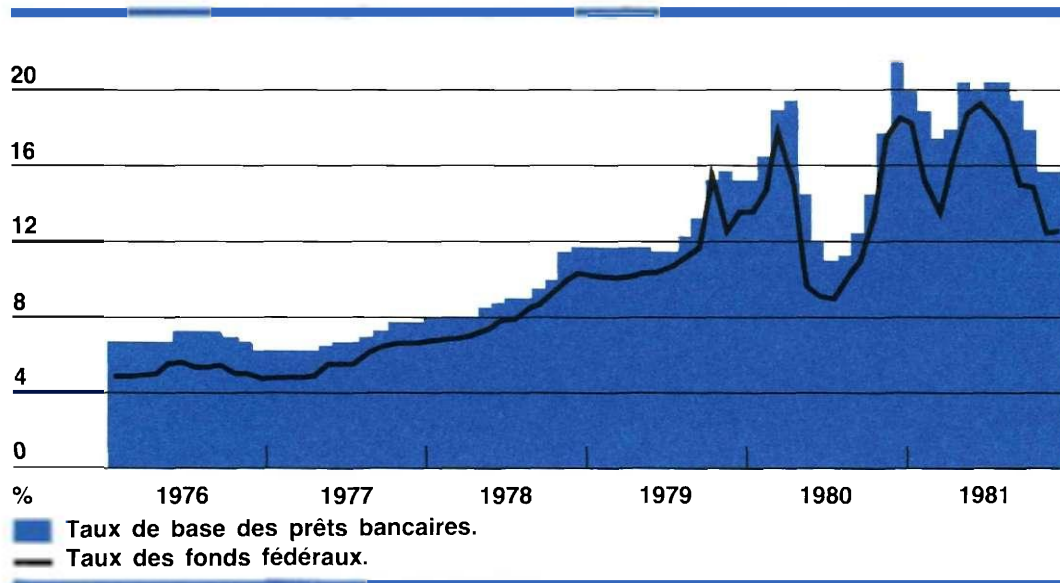
— Monnaie et dépôts à vue (MI), données désaisonnalisées.

Sources : Banque du Canada.
Ministère des Finances du Québec.

Les taux d'intérêt à court terme

Après avoir enregistré une diminution au premier trimestre, les taux d'intérêt à court terme se sont accrus fortement aux États-Unis pour atteindre des sommets vers le milieu de l'année. Par la suite, ces taux se sont fortement ajustés à la baisse de sorte qu'à la fin du second semestre, la plupart des taux d'intérêt à court terme se sont établis à des niveaux inférieurs de 500 à 600 points de base par rapport aux sommets atteints précédemment. Cet ajustement à la baisse est imputable à l'atténuation des tensions sur le marché monétaire américain en raison du fléchissement de l'activité économique ainsi que d'un certain relâchement de la politique monétaire.

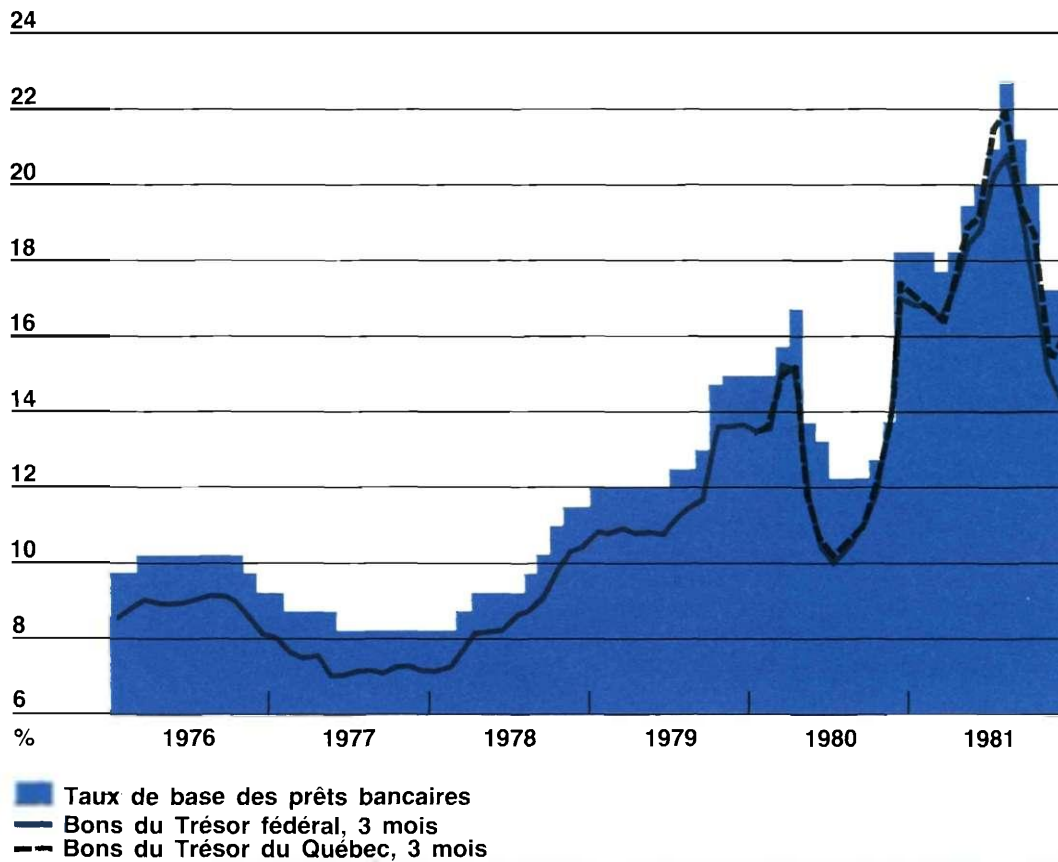
TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME — ÉTATS-UNIS



Sources : Banque du Canada.
Statistique Canada.

Au Canada, les taux d'intérêt à court terme sont demeurés relativement stables entre janvier et avril. Toutefois, ils se sont accrus très fortement par la suite pour atteindre un sommet historique au milieu de l'été alors que le taux de base des prêts bancaires s'est établi à 22,75%, soit 225 points de base au-dessus du même taux aux États-Unis. Sur le marché monétaire, l'écart entre les taux à court terme au Canada et aux États-Unis a été plus marqué encore puisque le taux sur le papier des sociétés de financement s'est établi à 22,20% en août dernier, ce qui représente un écart de 404 points de base par rapport au taux du papier commercial sur le marché américain. À l'instar des taux américains, les taux d'intérêt à court terme se sont ajustés à la baisse au Canada durant le second semestre. Malgré cette baisse, les taux d'intérêt réels sont demeurés élevés.

TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME — CANADA



Sources : Banque du Canada.
 Statistique Canada.

Les taux d'intérêt à long terme

Poursuivant une tendance amorcée au milieu de 1980, les taux d'intérêt à long terme se sont accrus de façon quasi-ininterrompue au cours des neuf premiers mois de 1981. Les taux de rendement sur les titres obligataires du gouvernement du Québec ont également partagé cette tendance qui les a fait grimper de 12,05% en juin 1980 à près de 19% en septembre dernier.

À l'instar des taux d'intérêt à court terme, les taux d'intérêt à long terme ont affiché une tendance générale à la baisse au cours des derniers mois de l'année. Ce mouvement à la baisse s'est toutefois renversé en décembre alors que les taux se sont accrus de nouveau comme l'illustre le graphique intitulé « Taux d'intérêt à long terme — Canada ».

TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME — CANADA

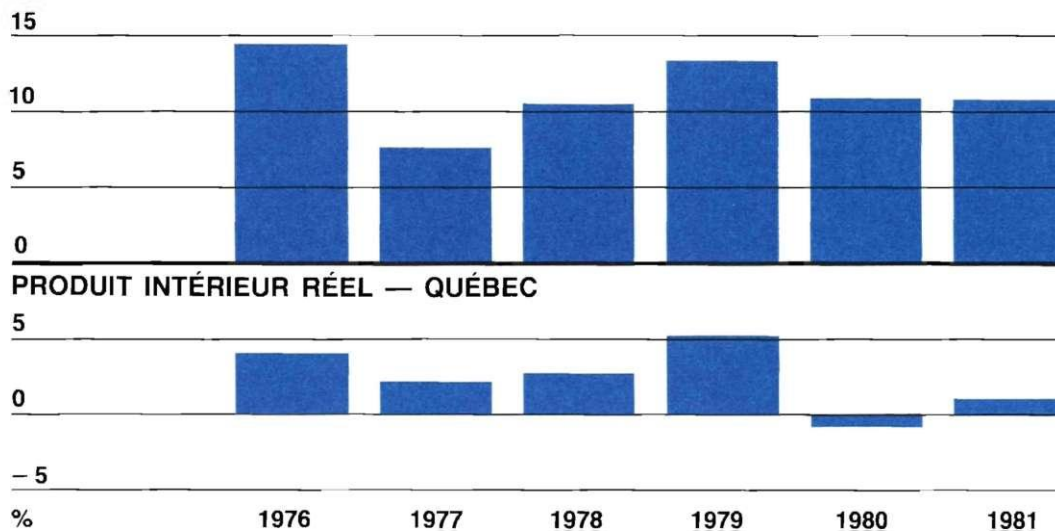


Sources : Dominion Securities Ames.
McLeod, Young and Weir.

3. LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE

L'économie du Québec s'est fortement ressentie des perturbations qui ont marqué la conjoncture au Canada et à l'étranger en 1981. On peut souligner à cet égard le recul de l'économie américaine au second semestre, la poursuite de la récession dans la plupart des pays européens et l'orientation très restrictive de la politique monétaire au Canada et aux États-Unis. Les effets négatifs de ces développements sur l'économie du Québec ont été substantiels à partir de l'été alors que d'importants replis de la production et de l'emploi ont été observés. Grâce à l'augmentation enregistrée en début d'année, on estime néanmoins que le volume de la production s'est accru d'environ 1,0% en 1981, après avoir fléchi de 0,8% au cours de l'année précédente. Si on tient compte de la hausse des prix, le niveau du produit intérieur brut a été porté à plus de 76 000 000 000 \$, soit un taux d'accroissement de 12,7% par rapport à 1980.

**PRODUIT INTÉRIEUR BRUT — QUÉBEC
(variation annuelle en pourcentage)**



Sources: Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213.
Conference Board au Canada.
Ministère des Finances du Québec.

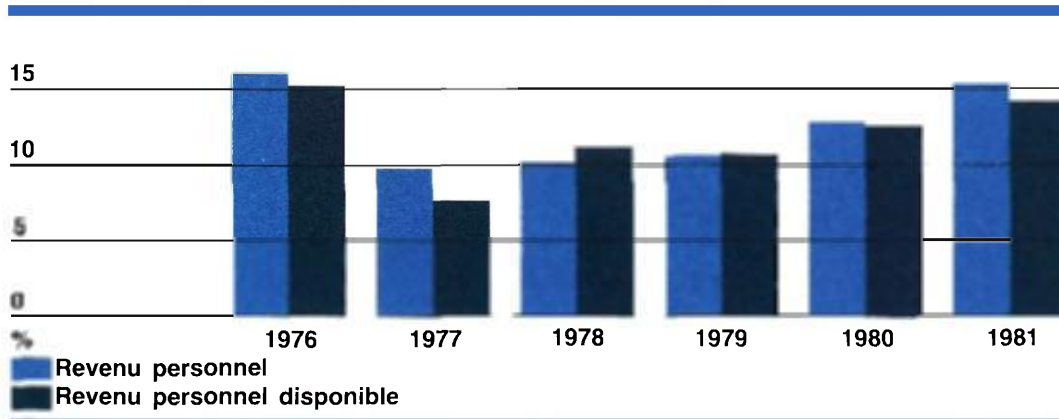
La hausse des taux d'intérêt a contrecarré l'effet qu'aurait pu avoir, sur la demande de biens durables et non durables, la progression relativement rapide du revenu personnel disponible. Cette situation a été déterminante sur le ralentissement dans les secteurs du commerce et de la construction résidentielle tandis que le fléchissement des exportations internationales affectait le secteur minier et les industries manufacturières. La progression importante des investissements dans la construction non résidentielle a par ailleurs aidé à maintenir l'activité générale du secteur de la construction.

Parallèlement à l'évolution de la production, on a observé une détérioration de la situation sur le marché du travail au cours des derniers mois de l'année. Sur une base annuelle, la création d'emplois a cependant atteint 18 000 (0,7%) en 1981 malgré des pertes d'emplois dans les secteurs de la fabrication (- 28 000) et de la finance et de l'assurance (- 10 000). Le taux de chômage s'est donc accru pour s'établir en moyenne à 10,4% en comparaison de 9,9% en 1980.

Les revenus et les dépenses des consommateurs

Grâce à une accélération de la croissance des revenus gagnés par les ménages, particulièrement des revenus de placements, et malgré le ralentissement des revenus de transfert, le revenu personnel a augmenté de 15,3% en 1981, en comparaison d'une hausse de 12,8% en 1980. Compte tenu de l'évolution des impôts directs, le revenu personnel disponible des ménages s'est élevé de 14,2% pour s'établir à près de 53 500 000 000 \$.

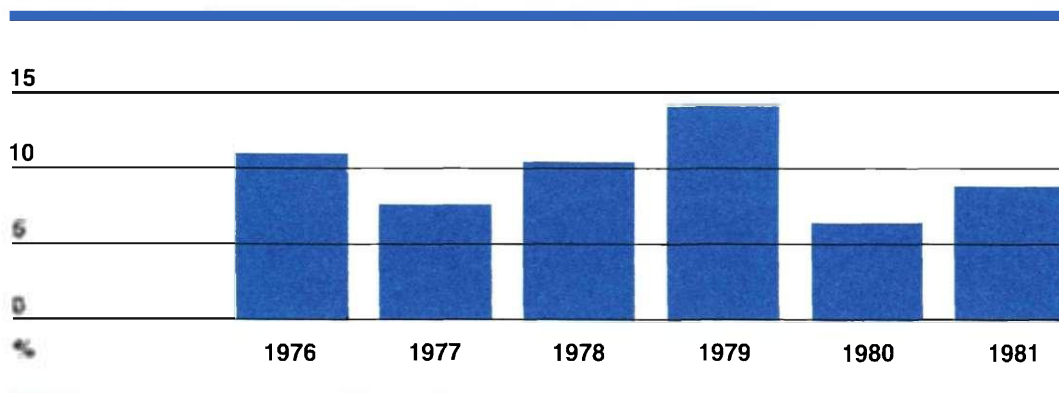
REVENU DES MÉNAGES — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



Sources: Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213.
Ministère des Finances du Québec.

Les ventes au détail ont progressé de 8,9% en 1981, soit à un rythme plus rapide que celui enregistré en 1980. Cependant, ce taux de croissance est demeuré inférieur au taux d'inflation, malgré l'augmentation du revenu réel des ménages. Ce comportement des consommateurs s'explique essentiellement par l'évolution des taux d'intérêt qui ont atteint des niveaux très élevés notamment durant l'été. Les catégories de magasins les plus affectées par les effets négatifs de la politique monétaire sur la demande des ménages ont été les concessionnaires d'automobiles et les magasins de meubles et appareils ménagers. À titre d'exemple, la valeur des ventes des concessionnaires d'automobiles, en chute de 3,4% en 1980, a de nouveau diminué en 1981. La seule catégorie de magasins ayant fait preuve d'une certaine vigueur dans son ensemble est celle des magasins de vêtements et de chaussures dont les ventes se sont accrues de 17,0% l'an dernier.

VENTES AU DÉTAIL — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)

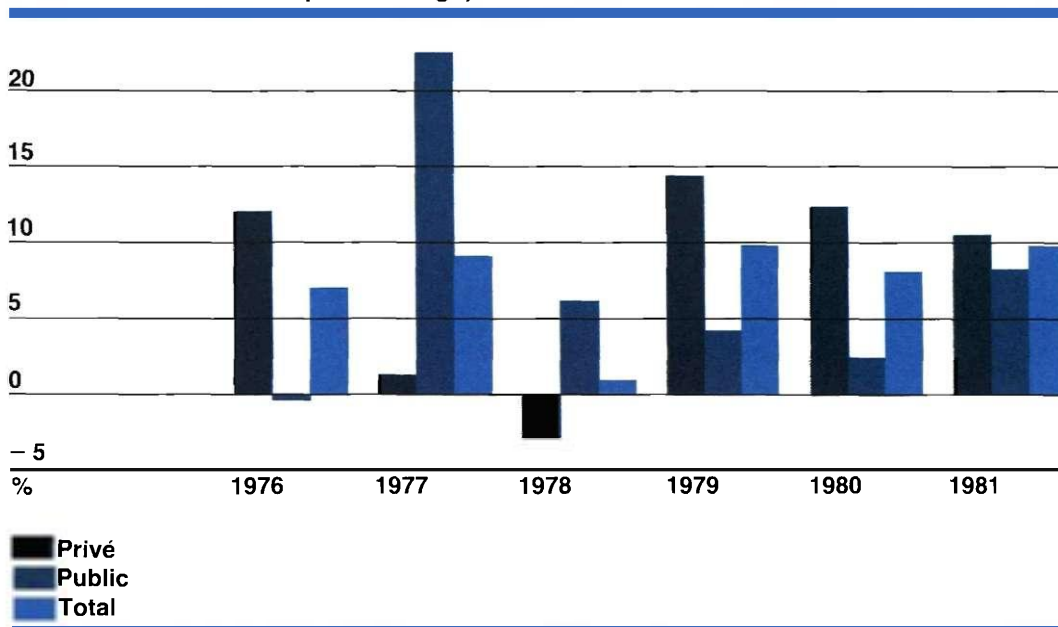


Source: Commerce de détail, S.C., 61-005.

Les investissements privés et publics

Les investissements privés et publics au Québec ont progressé de 9,6% en 1981 pour atteindre 14 045 000 000 \$. Les dépenses en construction, à la fois au chapitre de la construction domiciliaire et non résidentielle, ont enregistré une progression de 14,9%. Par contre, les dépenses en machines et matériel n'ont augmenté que de 2,1%. Enfin, les dépenses en immobilisations du secteur public ont exercé une influence plus favorable qu'en 1980 grâce à une meilleure tenue des investissements effectués par les entreprises publiques. Cette évolution reflète surtout le comportement des dépenses d'immobilisations d'Hydro-Québec.

IMMOBILISATIONS TOTALES — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



Source: Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205.

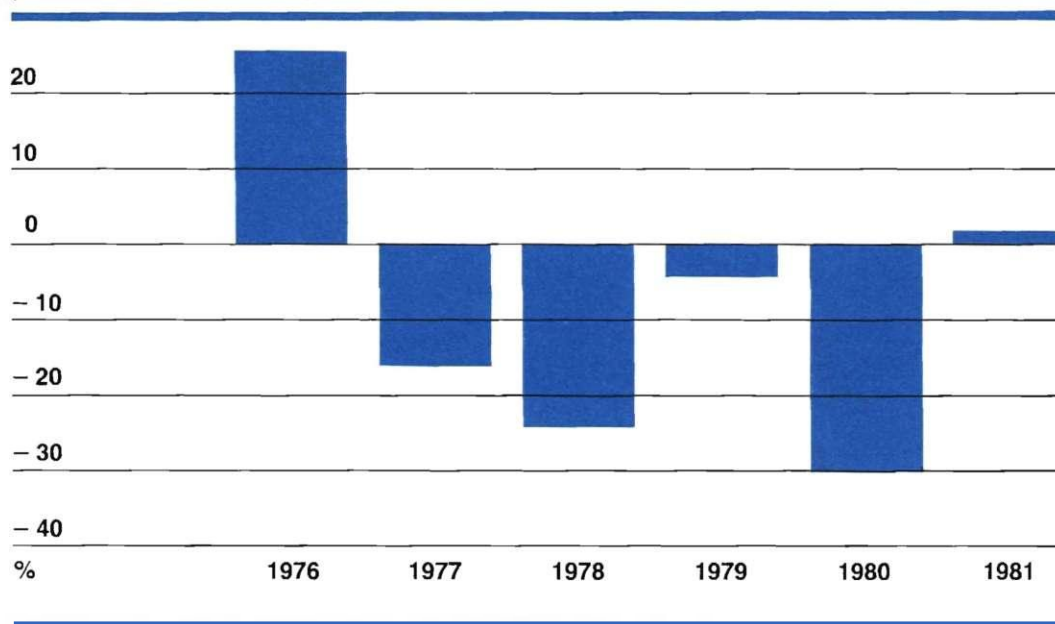
La construction domiciliaire

À l'instar de 1980, l'expansion qui devait normalement avoir lieu dans la construction domiciliaire en 1981 a été annulée par la remontée des taux d'intérêt qui a fait chuter les mises en chantier à un niveau très faible au second semestre. L'année s'est néanmoins soldée par une légère hausse du nombre d'habitations commencées qui est passé de 29 186 unités en 1980 à 29 645 unités l'an dernier.

En ce qui concerne la construction de logements multiples, l'extension d'un programme fédéral d'encouragement à la construction de logements à vocation locative jusqu'au 31 décembre 1981 a contribué à soutenir le nombre de mises en chantier d'appartements vers la fin de l'année. Par ailleurs, on a assisté durant les premiers mois de l'année à une hausse importante des mises en chantier de condominiums. Cependant, la construction de nouvelles unités d'habitation ayant été inférieure aux besoins, les taux d'inoccupation des immeubles ont diminué au cours de l'année, passant de 3,4% à 1,9% de 1980 à 1981 à Montréal et de 2,8% à 1,8% à Québec.

En raison du coût très élevé du financement hypothécaire, la demande de maisons de type unifamilial a été peu soutenue. Cette faiblesse a néanmoins été modérée grâce à la mise en place par le gouvernement du Québec d'un programme d'aide à l'accession à la propriété adopté en décembre, et rétroactif au premier mai 1981 en ce qui a trait aux maisons neuves. Au 31 mars 1982, 2 169 demandes de subventions ont été acceptées par la Société d'habitation du Québec en vertu de ce programme. Une proportion significative de ces demandes concerne des habitations construites au cours de l'année 1981.

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)

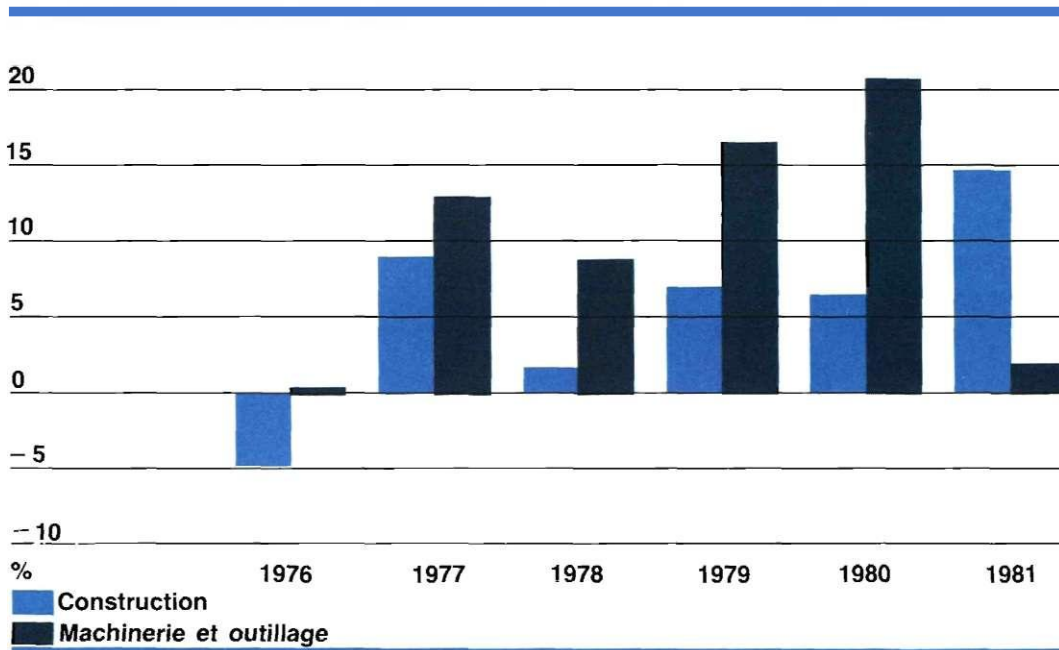


Source: Société canadienne d'hypothèques et de logements.

Les investissements non résidentiels

Les immobilisations non résidentielles ont progressé de 8,4% en 1981. Cette performance, inférieure au rythme d'accroissement des prix, s'explique par le recul des investissements en machinerie et équipement dont le taux de croissance est passé de 20,8% en 1980 à seulement 2,1% en 1981. Les hausses des taux d'intérêt et leurs effets sur l'augmentation des coûts de financement et la détérioration des perspectives de croissance de la demande ont de toute évidence exercé une influence déterminante sur l'évolution des achats de machinerie, qui constituent un des éléments de dépenses les plus aisément compressibles dans de nombreuses entreprises. En contrepartie, les investissements en construction non résidentielle ont connu une forte expansion en raison du dynamisme des secteurs de la fabrication (24%) et de la finance (69,3%), ce qui a contribué de façon substantielle à la relance de la construction dans la région de Montréal.

IMMOBILISATIONS NON RÉSIDENTIELLES — QUÉBEC
(variation annuelle en pourcentage)



Source: Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205.

Sur une base sectorielle, la hausse des immobilisations a été particulièrement marquée dans les secteurs de la finance (62,8%), des utilités publiques (11,1%) et des mines (10,3%). Dans le secteur de la fabrication la hausse s'est établie à 7,2% après avoir atteint 51,2% l'année précédente. Néanmoins, les industries du tabac (82,4%), des dérivés du pétrole (48,4%), des appareils électriques (36,3%), du meuble (32,4%) et du papier (31,5%) ont enregistré des augmentations substantielles.

Enfin, les investissements d'Hydro-Québec, se sont accrus de 2,1% pour atteindre 2,6 milliards \$ en 1981, après avoir enregistré une diminution de 8,1% en 1980. Les immobilisations de cette société d'État jouent un rôle souvent déterminant dans l'évolution des investissements non résidentiels au Québec comme l'illustre le graphique ci-dessous. Ainsi, les investissements d'Hydro-Québec ont progressé de façon substantielle au fur et à mesure de la réalisation du projet La Grande pour atteindre un sommet de 2,8 milliards \$ en 1979, ce qui a représenté 30,2% des investissements non résidentiels réalisés cette année-là. Malgré la diminution observée par la suite, les immobilisations d'Hydro-Québec ont compté pour 22,6% des investissements non résidentiels en 1981.

IMMOBILISATIONS — HYDRO-QUÉBEC

Millions \$

3 000

2 000

1 000

0

**EN PROPORTION DES INVESTISSEMENTS
NON RÉSIDENTIELS AU QUÉBEC**

30

20

10

0

%

1976

1977

1978

1979

1980

1981

Sources: Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205.
Hydro-Québec.

La demande extérieure

L'incidence de la récession aux États-Unis et en Europe sur l'évolution du commerce international a eu un impact significatif sur plusieurs secteurs industriels au Québec au cours de l'an dernier. Les exportations internationales chargées au Québec se sont en effet accrues d'à peine 7,2% en 1981, après avoir progressé au taux moyen de 25,7% au cours des trois années précédentes.

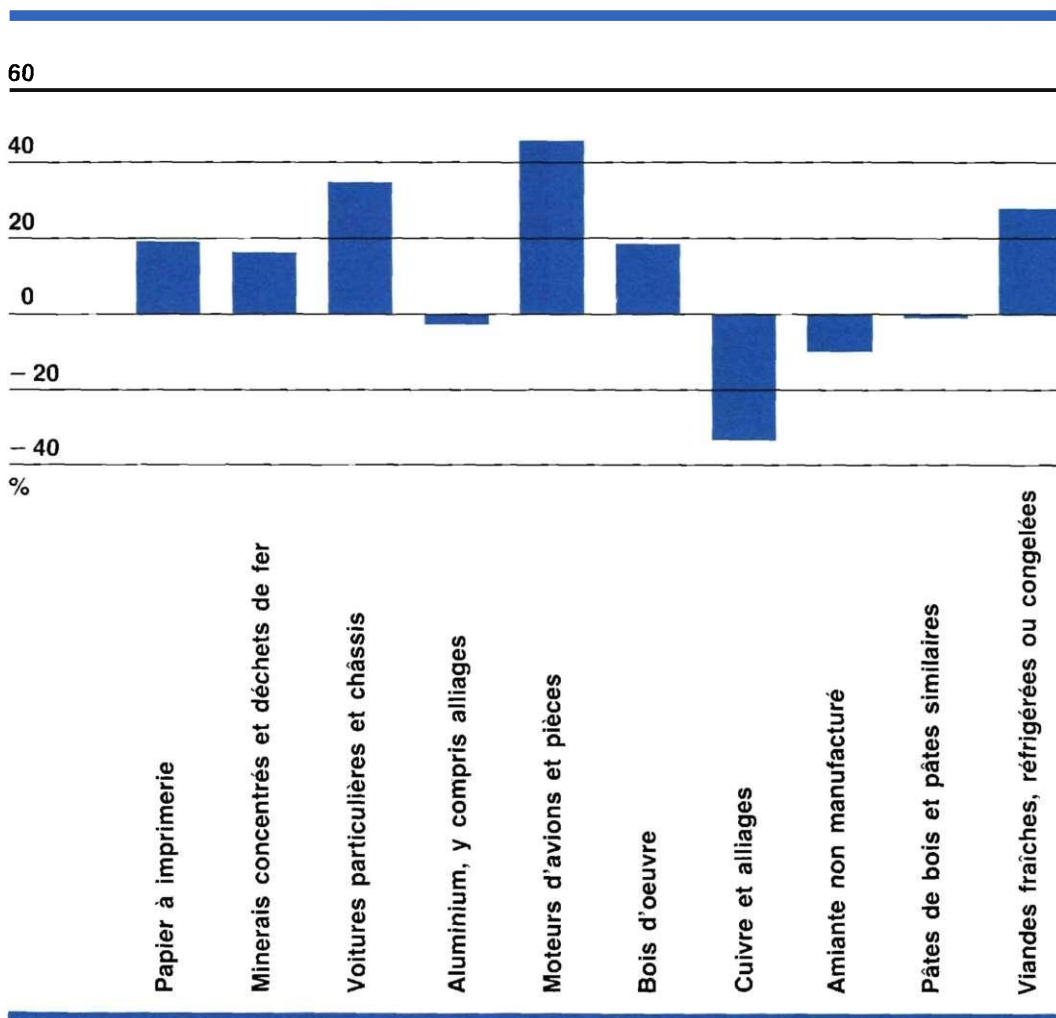
EXPORTATIONS INTERNATIONALES DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC

	Niveau en 1981 (millions de dollars)	1979	1980	1981
Produits primaires	2 646,8	48,5	— 0,5	7,2
Produits manufacturés	13 051,0	24,0	27,5	6,9
— Biens de consommation	2 903,3	32,8	16,9	6,7
— Machines et matériel	2 645,9	49,2	31,9	12,0
— Matériaux et éléments de construction	994,1	25,9	6,3	19,1
— Produits et fournitures intermédiaires	6 507,8	12,7	34,6	3,4
Dont: Pâtes et papiers	2 771,2	23,4	12,1	17,1
Produits métalliques	2 279,8	— 8,9	76,8	— 18,5
Total des exportations	15 946,1	29,4	22,0	7,2

Source: Bureau de la Statistique du Québec.

L'affaiblissement des exportations du Québec s'est opéré dans un premier temps au niveau des exportations de métaux et minéraux pour ensuite s'étendre en 1981 aux exportations de produits manufacturés qui ont affiché une progression de seulement 6,9%. La faiblesse des exportations vers les pays autres que les États-Unis est responsable de la décélération de l'ensemble des exportations internationales du Québec. Cette évolution, qui contraste avec la relative stabilité des livraisons vers les États-Unis, est attribuable aux effets de la récession en cours dans les pays d'outremer, notamment les pays de la C.E.E., de même qu'à l'appréciation du dollar canadien par rapport à la plupart des monnaies des pays européens.

EXPORTATIONS DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)⁽¹⁾



(1) 11 premiers mois de 1981 par rapport à la période correspondante de 1980.

Source: Bureau de la statistique du Québec.

La faiblesse des exportations manufacturières est visible dans la majorité des grandes catégories de produits fabriqués au Québec. Elle est toutefois particulièrement marquée

au niveau des exportations de biens de consommation, de matériel roulant, de machines d'usage général, de pâte de bois, d'aluminium, de cuivre et de produits chimiques et plastiques. Ces développements défavorables ont été cependant en partie atténués par la vigueur des exportations de produits de l'aéronautique, de matériel de télécommunication, de matériel de bureau et de bois-d'oeuvre.

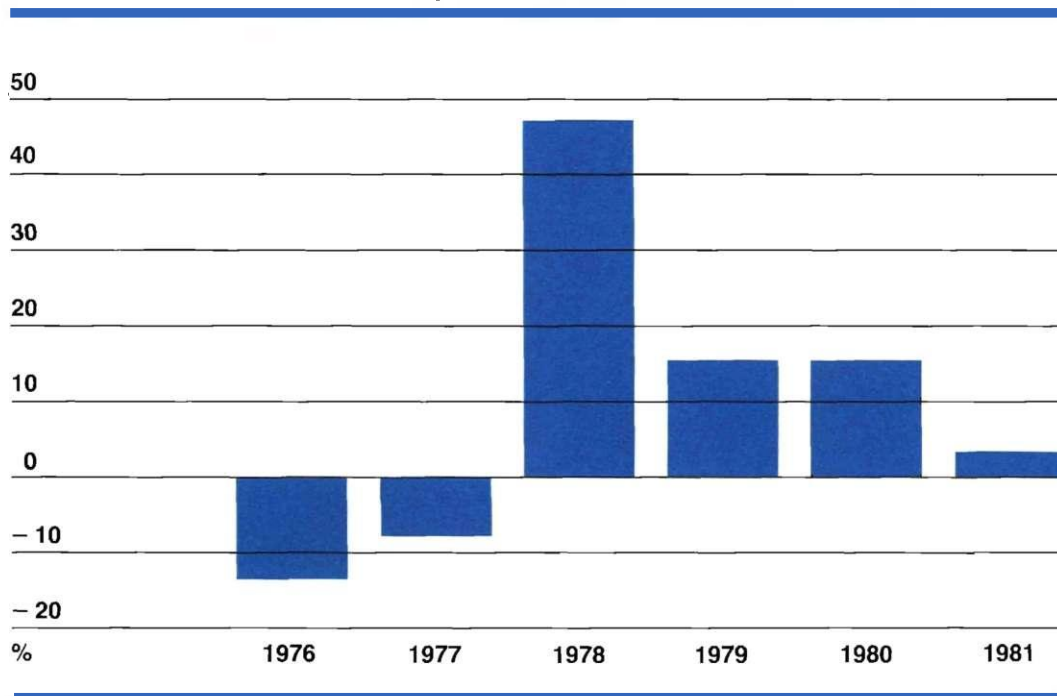
Le secteur primaire

Agriculture

Après une croissance vigoureuse de 7,2% en 1980, le secteur agricole a enregistré une hausse plus faible de son volume de production évaluée à 2,6% en 1981. Bien que cette tendance caractérise l'évolution de la majorité des productions, le secteur de la pomiculture a dû subir de fortes variations climatiques qui lui ont causé des pertes importantes. À l'opposé, la production de céréales a augmenté de 14,5% tandis que la production bovine a progressé de 7,6% en 1981 après une croissance nulle en 1980.

Les prix reçus par les producteurs se sont accrus de 11,3% en 1981, contre 5,9% en 1980, en raison d'une amélioration du prix des viandes. Cependant, la croissance très rapide des coûts d'opération, notamment des frais d'intérêt et une variation en valeur des stocks inférieure à celle de l'année précédente expliquent que la progression du revenu net des agriculteurs ait été limitée à 3,2% en 1981. Pour une deuxième année consécuti-

REVENU NET DES AGRICULTEURS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DE LA FERME — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



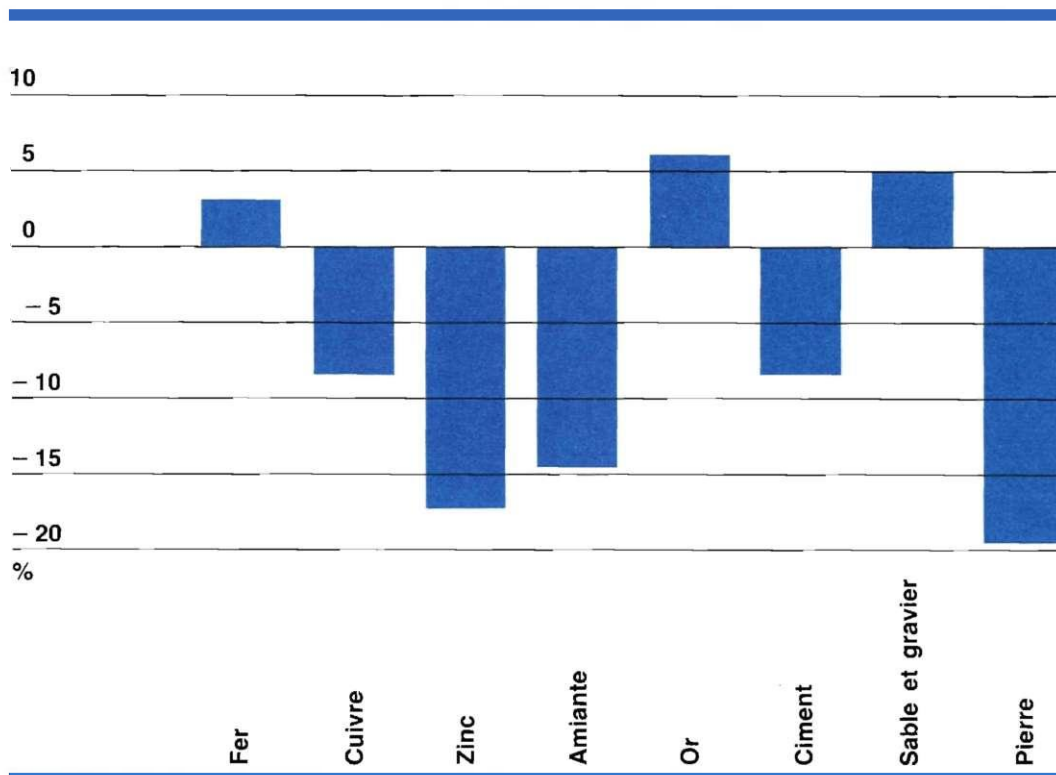
Sources : Revenu net agricole, S.C., 21-202; Aperçu de la situation économique du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation en 1981 et perspectives pour 1982, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, gouvernement du Québec, février 1982.

ve, divers organismes gouvernementaux sont venus en aide aux producteurs de porcs et les programmes d'urgence mis de l'avant en 1980 ont été prolongés en 1981.

Mines

Le secteur minier a de nouveau été durement touché par la faible croissance économique des principaux pays industrialisés. La récession, qui a été particulièrement marquée au niveau de la construction non résidentielle et de la production de biens durables, s'est répercutée sur la production et les exportations de minéraux du Québec. Après l'importante baisse observée en 1980, les livraisons de fer ne se sont accrues que de 3,0% en 1981, ce qui a amené les concentrateurs et les usines de bouletage du Québec à opérer bien en deçà de leur capacité. Seul autre produit important en expansion, l'or a vu ses expéditions augmenter de 6,2% en 1981, en dépit d'une diminution marquée du prix de ce métal précieux. Le reste du secteur minier a cependant été durement touché par la conjoncture internationale. À titre d'exemple, les livraisons de cuivre ont diminué de 8,4% en 1981, alors que les expéditions de zinc, en chute depuis plusieurs années, ont à nouveau diminué de 17,2%. Les matériaux de construction, comme la pierre, le sable et le gravier, ont baissé de 6,1% en raison d'une réduction de 19,3% des livraisons de pierre. Enfin, les expéditions d'amiante ont baissé de 14,5% en 1981, forçant les entreprises oeuvrant dans ce secteur à réduire leurs opérations et leur main-d'oeuvre.

VOLUME DES LIVRAISONS DE QUELQUES PRODUITS DU SECTEUR MINIER EN 1981 — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



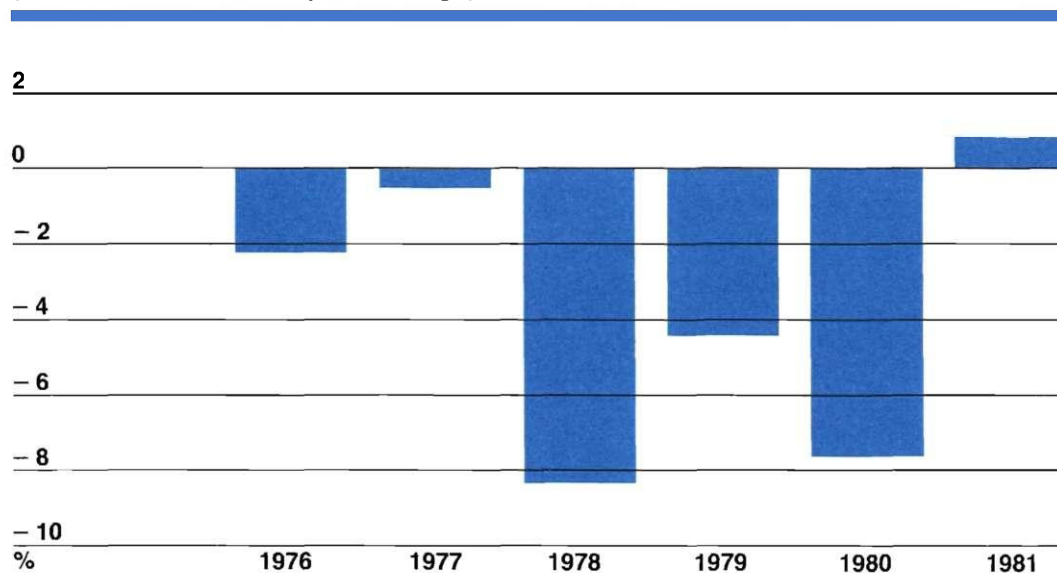
Source: Production minérale du Canada, Calcul préliminaire, 1981, S.C., 26-202.

Le secteur secondaire

Construction

Le niveau de l'activité s'est stabilisé dans l'industrie de la construction en 1981. En fait, le volume de la production dans ce secteur s'est accru pour la première fois en cinq ans. Cette évolution est attribuable à une augmentation de plus de 4% du volume des dépenses des entreprises en usines et bâtiments. Par ailleurs, les dépenses en construction des administrations publiques, qui avait augmenté de 5,2% en 1980, ont accusé une diminution de l'ordre de 1,0% en 1981. Le volume des dépenses reliées à la construction domiciliaire a aussi diminué l'an dernier. Ce recul, moins marqué que celui enregistré en 1980, est imputable à une stabilisation du nombre de logements mis en chantier durant l'année dernière.

DÉPENSES EN CONSTRUCTION — QUÉBEC⁽¹⁾ (variation annuelle en pourcentage)



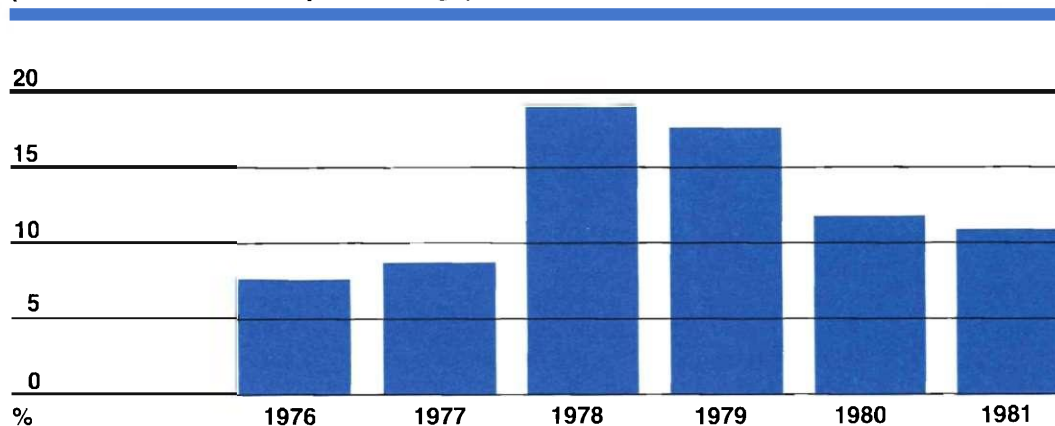
(1) Dollars constants.

Source : Ministère des Finances.

Fabrication

En 1981, la valeur des expéditions manufacturières s'est accrue de 11,1% au Québec. Il s'agit d'une progression moins marquée qu'au cours de l'année précédente qui s'explique en partie par l'évolution défavorable de la demande extérieure. L'influence négative de la conjoncture internationale s'est manifestée particulièrement dans les industries de la fabrication de produits métalliques, de la première transformation des métaux ainsi que des produits chimiques. Un autre aspect de l'évolution du commerce extérieur canadien a également eu un impact sur l'activité de plusieurs entreprises opérant au Québec. En effet, en dépit de la vigueur de la demande intérieure pour les textiles, chaussures et vêtements, la progression des livraisons des industries québécoises dans ces secteurs a été peu soutenue en raison d'une forte hausse des importations qui ont augmenté de 12,2% pour le textile, de 22,3% pour les chaussures et de 20,9% pour les vêtements.

VALEUR DES EXPÉDITIONS MANUFACTURIÈRES — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



Source : Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001.

Le secteur tertiaire

Le rythme de l'activité s'est accru dans plusieurs industries du secteur des services en 1981 en réaction à la meilleure tenue de certains éléments de la demande de biens. L'industrie du transport a notamment bénéficié de cette évolution tandis que la génération nette d'électricité a progressé d'environ 5,0%, contribuant ainsi significativement à la forte croissance du secteur des utilités publiques. Le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels a poursuivi sa tendance à la hausse, ce qui a permis de générer 24 000 emplois au cours de l'année.

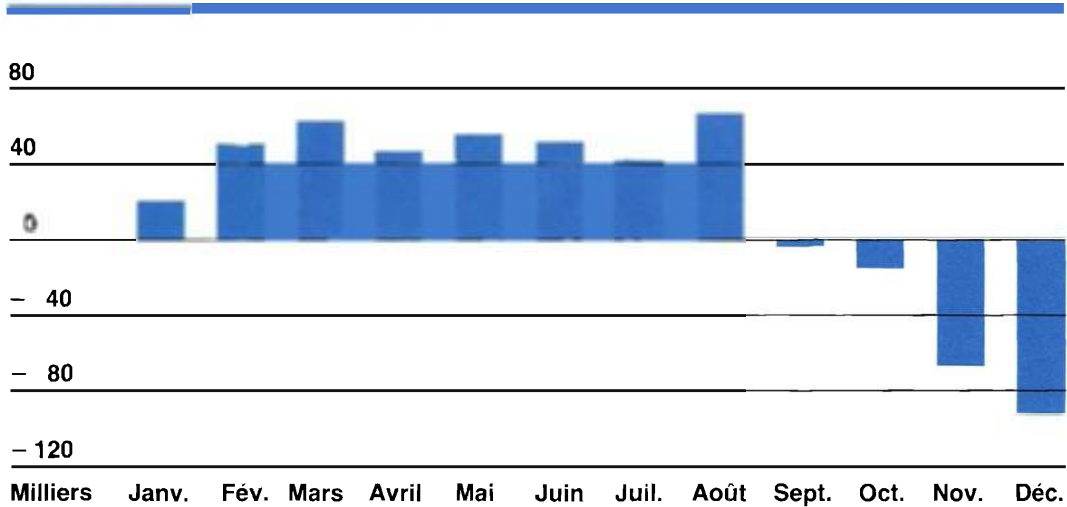
À l'opposé, les entreprises reliées au secteur du commerce ont subi une diminution d'activité, et ce pour une seconde année consécutive. Cette réduction découle largement du recul des ventes au détail qui a accompagné la hausse des taux d'intérêt à compter du deuxième trimestre. Après l'excellente année enregistrée en 1980, l'industrie touristique québécoise a été touchée par la détérioration de la conjoncture économique d'ensemble qui explique une diminution de l'ordre de 4,0% du nombre de visiteurs en provenance de l'étranger et qui s'est traduite par une réduction de l'activité hôtelière.

Le marché du travail

L'influence défavorable de la conjoncture sur la production de plusieurs secteurs industriels s'est répercutée avec force sur la situation du marché du travail au cours des derniers mois de 1981. En conséquence, après avoir atteint un sommet de 66 000 entre septembre 1980 et 1981, la création d'emplois est devenue négative par la suite, atteignant une diminution de 93 000 en décembre par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Néanmoins sur une base annuelle, la création nette d'emplois a été de 18 000, soit un taux de croissance de 0,7% et parmi les différents secteurs, c'est celui des services communautaires, commerciaux et personnels, avec 24 000 emplois, qui a contribué le plus fortement à maintenir cette création d'emplois. En outre, l'emploi s'est accru de 14 000 dans le secteur du commerce, de 9 000 dans l'industrie de la construction et de 7 000 dans les administrations publiques.

CRÉATION D'EMPLOIS (variation mensuelle en milliers)⁽¹⁾



(1) Par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

En ce qui a trait aux industries manufacturières, les hausses limitées des prix de vente en période de récession conjuguées à l'augmentation marquée des frais de financement et du prix des produits pétroliers de même que le faible taux d'utilisation des capacités productives ont eu une influence fortement négative sur la rentabilité de nombreuses entreprises. Dans ce contexte, on a assisté à une recrudescence des faillites et des fermetures d'usines qui a eu pour résultat de provoquer une perte globale de 28 000 emplois dans ce secteur.

EMPLOI PAR SECTEUR — QUÉBEC (en milliers)

	1980	1981	Variation
Primaire	127	128	+ 1
Construction	114	123	+ 9
Fabrication	614	586	- 28
Transport, communications et autres services publics	228	227	- 1
Commerce	448	462	+ 14
Finance, assurances	149	139	- 10
Services communautaires, commerciaux et personnels	804	828	+ 24
Administration publique	185	192	+ 7
Total	2 667	2 685	+ 18

Note: La somme des composantes ne correspond pas au total en raison de l'arrondissement des données.

Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

La population active s'est accrue de 1,3% en 1981 après avoir affiché une croissance de 2,8% en 1980. Cette évolution est principalement attribuable à une augmentation de 1,0% de la population en âge de travailler, puisque le taux d'activité de la population active n'a augmenté que marginalement en raison de la détérioration des opportunités d'emplois. Comme la création d'emplois a été inférieure à la hausse de la population active, le nombre de chômeurs s'est accru de 19 000 pour s'établir à 311 000 en 1981. Le taux de chômage a été de 10,4% en 1981, par rapport à 9,9% en 1980.

Étant donné la répartition différente de l'activité des secteurs industriels entre les diverses régions du Québec, l'évolution de l'emploi a varié de façon marquée d'une région à l'autre au cours de l'année, bien que la tendance à la baisse observée en fin d'année soit partagée par toutes les régions, à l'exception de Montréal et du Nord-ouest québécois. Pour l'ensemble de l'année, les régions de Québec, Trois-Rivières, Montréal et du Nord-ouest ont enregistré une progression de l'emploi variant entre 1,9% et 6,5%. Par ailleurs, ce sont les régions du Bas St-Laurent – Gaspésie et des Cantons de l'Est où les pertes d'emploi ont été les plus prononcées.

EMPLOI PAR RÉGION — QUÉBEC

	1980	1981	Variation	
	(en milliers)		milliers	%
Bas St-Laurent, Gaspésie	82	74	- 8	- 9,8
Saguenay, Lac St-Jean	108	101	- 7	- 6,5
Québec	411	419	+ 8	+ 1,9
Trois-Rivières	163	168	+ 5	+ 3,1
Cantons de l'Est	95	88	- 7	- 7,4
Montréal	1 582	1 618	+ 36	+ 2,3
Outaouais	110	105	- 5	- 4,5
Nord-ouest québécois	46	49	+ 3	+ 6,5
Côte Nord, Nouveau Québec	48	45	- 3	- 6,3
Non répartis	22	18	- 4	- 18,2
Total	2 667	2 685	+ 18	+ 0,7

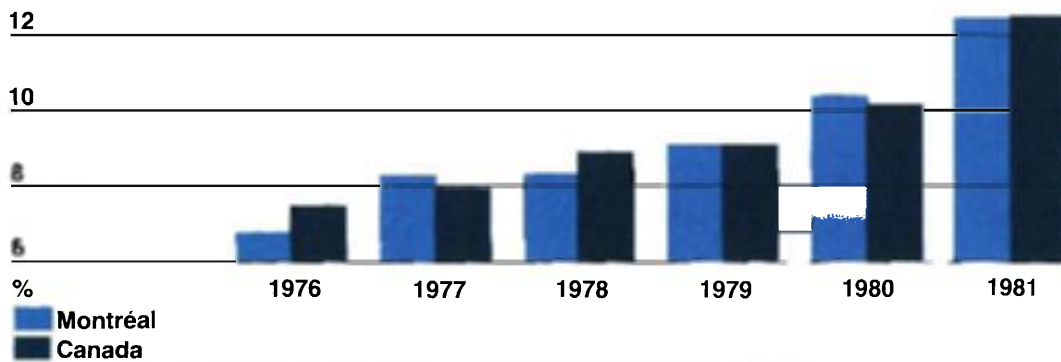
Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

Compte tenu de l'évolution particulière de la population active dans les régions, la composition régionale du taux de chômage s'est peu modifiée entre 1980 et 1981. Toutes les régions ont été touchées par contre par l'augmentation du taux de chômage, à l'exception de celle de Trois-Rivières où le taux est passé de 12,9% à 11,4%. La région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie a par ailleurs connu la situation la plus difficile alors que le taux de chômage a augmenté de 13,1% à 18,0%. La région de Montréal a conservé le taux de chômage le plus bas de la province, soit 9,4%.

Les prix et les salaires

En dépit de la progression moins rapide des coûts unitaires en main-d'oeuvre et d'une réduction de l'inflation chez les partenaires commerciaux du Canada, le taux annuel d'inflation a atteint un sommet de 12,4% à Montréal en 1981. Cette situation provient principalement de la forte hausse du prix de l'énergie à laquelle s'est ajoutée une progression accélérée du prix des aliments.

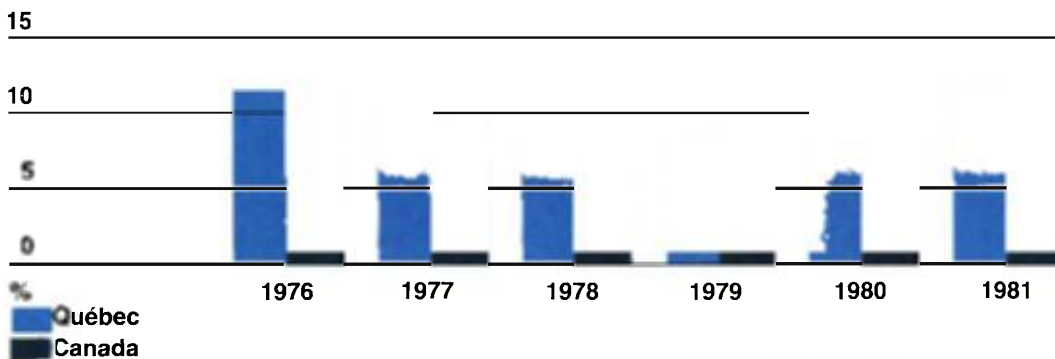
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (variation annuelle en pourcentage)



Source: Indice des prix à la consommation, S.C., 62-001.

En 1981, les gains horaires dans le secteur de la fabrication se sont accrus de 12,3% au Québec en comparaison de 12,1% dans l'ensemble du Canada. En ce qui concerne le salaire hebdomadaire moyen dans l'ensemble des industries, il s'est accru de 11,5% et 12,0% au Québec et au Canada, respectivement. Ainsi, la progression des salaires a été dans l'ensemble légèrement inférieure à celle de l'inflation au cours de l'année dernière tant au Québec que dans l'ensemble du Canada.

SALAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN (variation annuelle en pourcentage)



Source: Emploi, gains et durée du travail, S.C., 72-002.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

	Unité de mesure	1977	1978	1979	1980	1981	77-76	78-77	79-78	80-79	81-80	81-77 ⁽¹⁾
							%	%	%	%	%	%
Produit national brut	000 000 \$	208 868	230 353	261 961	289 859	328 501	9,3	10,3	13,7	10,6	13,3	12,0
Revenu personnel	000 000 \$	171 303	190 067	211 394	237 272	276 631	10,3	11,0	11,2	12,2	16,6	12,7
Revenu personnel par habitant	\$	7 365	8 096	8 927	9 913	11 436	9,0	9,9	10,3	11,0	15,4	11,6
Immobilisations totales	000 000 \$	46 598	50 360	58 354	66 193	78 512	6,8	8,1	15,9	13,4	18,6	13,9
— secteur de la fabrication	000 000 \$	6 081	6 178	7 444	9 747	12 432	11,3	1,6	20,5	30,9	27,5	19,6
Valeur des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	108 997	129 295	152 474	166 958	188 295	10,9	18,6	17,9	9,5	12,8	14,6
Ventes au détail	000 000 \$	61 623	68 778	77 025	84 026	94 498	7,9	11,6	12,0	9,1	12,5	11,3
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	160,8	175,2	191,2	210,6	236,9	8,0	8,9	9,1	10,2	12,5	10,2
Population (1 ^{er} juin)	'000	23 258	23 476	23 681	23 936	24 189	1,2	0,9	0,9	1,1	1,1	1,0
Population active	'000	10 498	10 882	11 207	11 522	11 830	2,9	3,7	3,0	2,8	2,7	3,0
Emploi	'000	9 648	9 972	10 369	10 655	10 933	1,8	3,4	4,0	2,8	2,6	3,2
Taux de chômage	%	8,1	8,4	7,5	7,5	7,6						

(1) Taux annuel composé.

Sources : Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 63-005, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001, Estimation de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

	Unité de mesure	1977	1978	1979	1980	1981 ⁽¹⁾	77-76	78-77	79-78	80-79	81-80	81-77 ⁽²⁾
							%	%	%	%	%	%
Produit intérieur brut	000 000 \$	49 919	55 270	61 761	67 792	76 402	8,0	10,7	11,7	9,8	12,7	11,2
Revenu personnel	000 000 \$	43 037	47 398	52 434	59 144	68 193	9,8	10,1	10,6	12,8	15,3	12,2
Revenu personnel par habitant	\$	6 858	7 556	8 338	9 370	10 756	9,1	10,2	10,3	12,4	14,8	11,9
Immobilisations totales	000 000 \$	10 702	10 794	11 854	12 819	14 045	9,1	0,9	9,8	8,1	9,6	7,0
— secteur de la fabrication	000 000 \$	1 182	1 280	1 448	2 190	2 348	4,4	8,3	13,1	51,2	7,2	18,7
Valeur des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	28 077	33 441	39 361	44 095	48 986	8,8	19,1	17,7	12,0	11,1	14,9
Ventes au détail	000 000 \$	15 563	17 196	19 625	20 895	22 765	7,7	10,5	14,1	6,5	8,9	10,0
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	159,7	173,1	188,9	208,4	234,2	8,3	8,3	9,1	10,4	12,4	10,0
Population (1 ^{er} juin)	'000	6 276	6 273	6 289	6 312	6 340	0,7	— 0,1	0,3	0,4	0,4	0,3
Population active	'000	2 756	2 827	2 878	2 959	2 996	2,5	2,6	1,8	2,8	1,3	2,1
Emploi	'000	2 473	2 520	2 602	2 667	2 685	0,7	1,9	3,3	2,5	0,7	2,1
Taux de chômage	%	10,3	10,9	9,6	9,9	10,4						

(1) Données provisoires.

(2) Taux annuel composé.

Sources : Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 60-205, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001, Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213, Estimation de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201.

ANNEXE II

**LA SITUATION FINANCIÈRE
DU GOUVERNEMENT
ET LES EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC**

LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT ET LES EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC

LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT	II - 3
• Les revenus budgétaires	II - 4
• Les dépenses budgétaires	II - 6
• Les opérations non budgétaires	II - 7
• Les remboursements d'emprunts	II - 8
LE FINANCEMENT	II - 9
LA DETTE	II - 11
LES EMPRUNTS ET LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC	II - 12
LISTE DES TABLEAUX	
Gouvernement du Québec États des opérations financières	
• Sommaire	II - 16
• Revenus budgétaires	II - 17
• Dépenses budgétaires	II - 19
• Opérations non budgétaires	II - 20
LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1981-1982	II - 22
LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR HYDRO-QUÉBEC EN 1981	II - 23

1. LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

Les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982 montrent des besoins financiers nets de 2 148 700 000 \$, comparativement à 2 315 600 000 \$ pour l'année 1980-1981. Ces résultats se soldent par une diminution des besoins financiers nets et du déficit des opérations budgétaires prévus à l'Énoncé complémentaire aux politiques budgétaires du gouvernement en date du 17 novembre 1981.

Lors du Discours sur le budget du 10 mars 1981, les besoins financiers nets étaient prévus à 1 990 000 000 \$. L'Énoncé budgétaire prononcé par le ministre des Finances le 17 novembre 1981 a alors fait le point sur la situation financière du gouvernement pour les six premiers mois de l'année 1981-1982 en plus de présenter certaines mesures budgétaires visant à corriger l'évolution de cette situation. L'analyse des principaux éléments des opérations financières de l'exercice 1981-1982 entre le budget initial et le 17 novembre 1981 et celle des mesures budgétaires présentées à ce moment se retrouvent à la brochure « Renseignements complémentaires au discours du ministre des Finances du 17 novembre 1981 concernant la politique budgétaire et financière du gouvernement ».

Compte tenu de l'effet conjugué de la réduction du niveau de l'encaisse, de la hausse des remboursements d'emprunts et de la diminution des besoins financiers nets depuis l'Énoncé budgétaire de novembre dernier, les nouveaux emprunts totalisent 2 951 600 000 \$.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES SOMMAIRE (en millions de dollars)

	1980-1981	1981-1982		
		Discours sur le budget du 1981-03-10	Énoncé budgétaire du 1981-11-17	Résultats préliminaires ⁽¹⁾
1. Opérations budgétaires				
Revenus budgétaires	+ 14 681,4	+ 17 050,0	+ 17 430,0	+ 17 478,0
Dépenses budgétaires	- 17 558,8	- 20 020,0	- 20 470,0	- 20 375,0
Déficit	- 2 877,4	- 2 970,0	- 3 040,0	- 2 897,0
2. Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	- 63,2	- 115,0	- 130,0	- 95,7
Compte des régimes de retraite	+ 822,3	+ 1 005,0	+ 1 055,0	+ 1 011,6
Autres comptes	- 197,3	+ 90,0	- 60,0	- 167,6
Solde	+ 561,8	+ 980,0	+ 865,0	+ 748,3
3. Besoins financiers nets	- 2 315,6	- 1 990,0	- 2 175,0	- 2 148,7
4. Financement				
Variation de l'encaisse	- 456,1	—	+ 175,0	+ 207,4
Nouveaux emprunts	+ 3 352,9	+ 2 740,0	+ 2 975,0	+ 2 951,6
Moins : remboursements d'emprunts	- 581,2	- 750,0	- 975,0	- 1 010,3
Total	+ 2 315,6	+ 1 990,0	+ 2 175,0	+ 2 148,7

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

(1) Les données financières 1981-1982 paraissant à cette annexe sont établies sur la base des résultats enregistrés d'avril 1981 à mars 1982 et d'une estimation des revenus et dépenses portés au cours d'avril 1982 aux opérations de l'année écoulée, aux termes des conventions comptables en vigueur.

Le déficit des opérations budgétaires s'établit à 2 897 000 000 \$, soit une diminution de 143 000 000 \$ par rapport à la prévision de l'Énoncé budgétaire du 17 novembre 1981. La variation enregistrée depuis novembre dernier est attribuable à un accroissement de 48 000 000 \$ des revenus conjugué à une réduction de 95 000 000 \$ des dépenses.

Le surplus des opérations non budgétaires, qui était prévu à 865 000 000 \$ à l'Énoncé budgétaire de novembre dernier, passe à 748 300 000 \$. La variation favorable au titre des placements, prêts et avances est plus que compensée par la réduction du surplus du compte des régimes de retraite et du solde des autres comptes non budgétaires.

Les revenus budgétaires

Les résultats préliminaires pour l'année financière 1981-1982 donnent les revenus budgétaires à 17 478 000 000 \$, soit une hausse de 19,0% comparativement à 10,7% pour l'année précédente. Alors que les revenus autonomes, qui représentent environ les trois-quarts des revenus budgétaires, augmentent de 20,5%, les transferts du gouvernement du Canada se sont accrus de 15,0%. Les revenus autonomes ont diminué de 130 000 000 \$ par rapport à la prévision de l'Énoncé complémentaire aux politiques budgétaires du 17 novembre 1981, tandis que les transferts fédéraux ont augmenté de 178 000 000 \$.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES

	1980-1981		1981-1982		Variations par rapport à 1980-1981	
	Énoncé budgétaire du 1981-11-17	Résultats préliminaires	Énoncé budgétaire du 1981-11-17	Résultats préliminaires	Variations par rapport à l'Énoncé budgétaire du 1981-11-17	Variations par rapport à 1980-1981
	(en millions de dollars)				%	
Impôt sur le revenu des particuliers	5 315,9	6 061,0	6 068,0	6 068,0	7,0	14,1
Impôt des sociétés	913,4	964,0	1 008,0	1 008,0	44,0	10,4
Taxes sur les ventes au détail	1 690,2	1 854,0	1 782,0	1 782,0	- 72,0	5,4
Carburants	492,7	869,0	828,0	828,0	- 41,0	68,1
Autres revenus autonomes	2 297,5	3 292,0	3 224,0	3 224,0	- 68,0	40,3
Total des revenus autonomes	10 709,7	13 040,0	12 910,0	12 910,0	- 130,0	20,5

La révision à la hausse de 44 000 000 \$ à l'impôt des sociétés s'explique par une incidence moins marquée que prévue de la récession sur certains secteurs d'activité; le niveau du revenu imposable des sociétés est en conséquence supérieur à celui anticipé.

D'autre part, la faiblesse de la demande des consommateurs particulièrement dans le secteur de l'automobile, a entraîné une réduction de 72 000 000 \$ du rendement de la taxe sur les ventes au détail.

En novembre 1981, le taux de la taxe sur l'essence et le diesel passait de 20% à 40%. Cette modification, s'ajoutant à la croissance en cours d'année du prix des produits pétroliers, entraîne une hausse, par rapport à l'année précédente, de 68,1% du rendement de la taxe sur les carburants. Par ailleurs, la révision à la baisse de 41 000 000 \$ de la taxe sur les carburants depuis novembre dernier est reliée à l'ajustement plus important que prévu de la demande. Cette baisse de la demande, qui n'est toutefois pas plus accentuée au Québec que dans les autres provinces canadiennes, est due pour une large part au resserrement de l'activité économique ainsi qu'à l'épuration et au changement de la composition du parc automobile.

L'augmentation des autres revenus autonomes de 40,3% par rapport à 1980-1981, résulte en grande partie des mesures budgétaires introduites lors du Discours sur le budget du 10 mars 1981, notamment de la hausse de 1,5% à 3,0% de la contribution des employeurs au fonds des services de santé.

Le dividende d'Hydro-Québec s'établit à 6 900 000 \$ pour l'exercice 1981-1982. La baisse de 21 100 000 \$ par rapport à l'Énoncé budgétaire du 17 novembre résulte de l'incidence du ralentissement de l'activité économique sur les ventes d'Hydro-Québec et de l'impact de l'inflation et du niveau élevé des taux d'intérêts sur ses dépenses d'opération.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	1980-1981		1981-1982		Variations par rapport à l'Énoncé budgétaire du 1981-11-17 (%)
		Énoncé budgétaire du 1981-11-17 (en millions de dollars)	Résultats préliminaires	Variations par rapport à l'Énoncé budgétaire du 1981-11-17	
Péréquation	1 847.2	2 198.0	2 318.0	120.0	25.5
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 189.2	1 195.0	1 226.0	31.0	3.1
Contributions aux programmes de bien-être	586.7	653.0	664.0	11.0	13.2
Autres programmes	348.6	344.0	360.0	16.0	3.3
Total des transferts du gouvernement du Canada	3 971.7	4 390.0	4 568.0	178.0	15.0

La hausse des transferts en provenance du gouvernement du Canada provient principalement de la révision des paiements provisoires de péréquation qui augmentent de 120 000 000 \$ pour atteindre 2 318 000 000 \$. Cette modification découle dans une large mesure d'une chute du potentiel fiscal du Québec relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et à la taxe de vente, résultant pour ces trois sources en des droits supplémentaires de 175 000 000 \$. Par contre, cette augmentation a été partiellement compensée par une baisse des revenus assujettis au titre du pétrole et du gaz et par divers ajustements apportés à des sources de revenus moins importantes réduisant les droits anticipés d'environ 55 000 000 \$.

Les autres transferts liés aux accords fiscaux se sont accrus de 31 000 000 \$. Cette augmentation provient essentiellement d'ajustements au financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire. Le transfert financier au titre de ces deux programmes est maintenant estimé à 1 217 000 000 \$ comparativement à 1 187 000 000 \$ lors de la prévision de novembre 1981, soit un écart de 30 000 000 \$. Cette différence s'explique par une variation à la hausse de la contribution de base accompagnée d'une légère réduction de la valeur de l'abattement spécial de 8.5 points d'impôt sur le revenu des particuliers.

L'augmentation de 11 000 000 \$ des contributions fédérales aux programmes de bien-être est le résultat de l'effet combiné d'une augmentation des frais partageables et d'une réduction de la valeur de l'abattement fiscal de 5 points d'impôt sur le revenu des particuliers.

Enfin, une hausse de 16 000 000 \$ a été enregistrée dans le cadre des programmes à frais partagés, notamment au titre des équipements communautaires et de l'aide au transport urbain, suite à une augmentation du niveau des dépenses s'y rapportant.

Les dépenses budgétaires

Pour l'année financière 1981-1982, les dépenses budgétaires ont atteint 20 375 000 000 \$, soit 16,0% de plus que l'année précédente. Le niveau élevé des taux d'intérêt et l'accélération de l'inflation ont eu une incidence marquée sur certains des plus importants postes des dépenses budgétaires. C'est ainsi que le coût des rémunérations et des services de dette à la charge du gouvernement sont responsables de près des trois-quarts de l'augmentation des dépenses enregistrée en 1981-1982.

DÉPENSES PAR COMPOSANTES

1981-1982

(en pourcentage)

	En proportion du total	Variations par rapport à 1980-1981
Rémunérations	52,6	16,5
Services de dette	11,3	29,3
Dépenses en capital	2,7	(3,3)
Transferts aux personnes	13,7	10,8
Autres dépenses	19,7	13,8
Total	100,0	16,0

À l'Énoncé complémentaire aux politiques budgétaires, les dépenses budgétaires étaient prévues à 20 470 000 000 \$, soit 95 000 000 \$ plus élevées. Des crédits périmés plus importants que prévu ont plus que compensé l'émission par le gouvernement, en février dernier, d'un mandat spécial de 30 000 000 \$ requis au titre des prestations d'aide sociale et le dépassement de 29 100 000 \$ enregistré à l'égard des services assurés par la Régie de l'assurance-maladie, reflétant l'accroissement du coût des services rendus à des fins de prévention, de diagnostic, de traitement ou de réadaptation.

Ainsi, en raison de la réduction du programme d'emprunts et de l'importance relative des emprunts réalisés en toute fin d'année, l'intérêt sur la dette publique s'est chiffré à 1 684 400 000 \$, en baisse de 53 200 000 \$. En outre, les contributions du gouvernement à titre d'employeur aux régimes de retraite ont fléchi de 51 400 000 \$, soit 19 900 000 \$ découlant de la diminution du taux d'intérêt applicable au solde du compte des régimes de retraite aux termes de la politique budgétaire en vigueur et 31 500 000 \$ suite à une réduction correspondante des cotisations des employés par rapport au niveau anticipé en novembre dernier. Le solde de l'écart est dû au ralentissement général des activités des divers ministères. Cette baisse s'est notamment traduite par un accroissement de 23 900 000 \$ des crédits périmés au titre des traitements et salaires et de 14 500 000 \$ de ceux sur les autres dépenses de fonctionnement depuis l'Énoncé budgétaire du 17 novembre 1981.

Conformément à un des principaux objectifs de la politique budgétaire que s'est donnée le gouvernement au cours des dernières années, un montant de 1 100 500 000 \$ a été porté aux dépenses au titre du service courant et passé des régimes de retraite. Le tableau suivant fait ressortir l'incidence du compte des régimes de retraite sur les opérations financières du gouvernement, depuis sa création en 1978-1979.

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE
(en millions de dollars)**

	1978-1979	1979-1980	1980-1981	Résultats préliminaires 1981-1982
1. Opérations budgétaires				
Revenus	—	—	—	—
Dépenses	- 331,2	- 732,6	- 895,4	- 1 100,5
Déficit	- 331,2	- 732,6	- 895,4	- 1 100,5
2. Opérations non budgétaires				
Compte des régimes de retraite				
Contributions du gouvernement	+ 331,2	+ 732,6	+ 895,4	+ 1 100,5
Contributions des organismes autonomes	+ 24,8	+ 24,6	+ 26,0	+ 26,8
Cotisations des employés ¹¹	+ 125,3	+ 123,9	+ 125,3	+ 143,5
Total des contributions et cotisations	+ 481,3	+ 881,1	+ 1 046,7	+ 1 270,8
Total des prestations ¹² et autres paiements	- 165,6	- 198,3	- 224,4	- 259,2
Surplus	+ 315,7	+ 682,8	+ 822,3	+ 1 011,6
3. Besoins financiers nets	- 15,5	- 49,8	- 73,1	- 88,9

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement

(1) Cotisations des régimes de retraite autres que le RREGOP. Les cotisations des employés au RREGOP sont versées directement à la Caisse de dépôt et placement du Québec et ne transitent pas par le compte non budgétaire des régimes de retraite.

(2) Comprenant la partie des prestations afférentes au RREGOP à la charge du gouvernement ainsi que la totalité des prestations versées dans le cadre des autres régimes.

Les opérations non budgétaires

Selon les résultats préliminaires, le surplus des opérations non budgétaires se chiffre à 748 300 000 \$, comparativement à la prévision de 865 000 000 \$ présentée dans l'Énoncé complémentaire aux politiques budgétaires du gouvernement.

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES 1981-1982
(en millions de dollars)**

	Énoncé budgétaire du 1981-11-17	Résultats préliminaires	Variations
1. Placements, prêts et avances			
Entreprises du Gouvernement			
Capital-actions et mise de fonds	- 109,5	- 86,3	+ 23,2
Prêts et avances	+ 10,0	+ 21,7	+ 11,7
Sous-total	- 99,5	- 64,6	+ 34,9
Particuliers, sociétés et autres	- 30,5	- 31,1	- 0,6
Total des placements, prêts et avances	- 130,0	- 95,7	+ 34,3
2. Compte des régimes de retraite	+ 1 055,0	+ 1 011,6	- 43,4
3. Autres comptes	- 60,0	- 167,6	- 107,6
4. Solde	+ 865,0	+ 748,3	- 116,7

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

La variation enregistrée au titre des placements, prêts et avances s'explique principalement par une souscription en capital-actions du gouvernement envers la Société nationale de l'amiante (S.N.A.) inférieure de 19 200 000 \$ à la prévision de novembre dernier. Cette réduction fait suite au financement par la S.N.A. sur les marchés privés de ses besoins de liquidité relatifs à la prise de contrôle de General Dynamics, Canada. En outre, le résultat des transactions relatives aux prêts consentis à la Société d'habitation du Québec (S.H.Q.) s'est traduit par une récupération nette de 9 400 000 \$ alors qu'une augmentation nette des prêts de 3 000 000 \$ était prévue à l'Énoncé budgétaire. Cet écart est relié à la réduction des besoins en financement de la S.H.Q. suite au report en 1982-1983 des déboursés prévus se rapportant aux programmations antérieures.

Le surplus du compte des régimes de retraite, prévu à 1 055 000 000 \$ en novembre dernier, s'établit à 1 011 600 000 \$. Cette baisse résulte principalement de la réduction de 51 400 000 \$ des contributions du gouvernement à titre d'employeur aux régimes de retraite, faisant suite à une révision des cotisations des employés prévues aux divers régimes et du taux d'intérêt afférent au solde du compte. Les dépenses budgétaires sont toutefois réduites d'autant. L'écart résiduel s'explique par un accroissement de 2 200 000 \$ des cotisations des employés aux régimes autres que le RREGOP et par une réduction de 5 800 000 \$ des prestations payées à même le compte.

Les autres comptes non budgétaires représentent essentiellement les variations d'une année à l'autre dans les comptes et intérêts courus à payer et à recevoir par le gouvernement. Ces comptes évoluent normalement selon le volume global des transactions financières, mais ils peuvent présenter des variations importantes difficiles à prévoir d'une année à l'autre. Leur niveau dépend principalement du synchronisme des opérations de perception et de paiement. Pour 1981-1982, le solde des autres comptes présente une variation nette négative estimée à 167 600 000 \$ comparativement à la prévision de 60 000 000 \$ de l'Énoncé budgétaire du 17 novembre 1981.

Cette augmentation des besoins financiers nets découle essentiellement d'une réduction de 152 500 000 \$ du niveau des chèques en circulation, conjuguée à une hausse de 140 000 000 \$ du niveau des comptes à payer et à un accroissement de 96 900 000 \$ de celui des comptes et intérêts courus à recevoir par rapport à la prévision de novembre dernier.

Les remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts ont totalisé 1 010 300 000 \$ comparativement à 581 200 000 \$ en 1980-1981. Ces résultats préliminaires dépassent de 35 300 000 \$ la prévision de l'Énoncé budgétaire de novembre dernier.

La hausse poursuivie des taux d'intérêt au cours du premier semestre de 1981-1982 a amené une forte demande de remboursements d'obligations d'épargne, forçant le gouvernement à augmenter successivement le taux d'intérêt payé qui est passé de 14% à 19,5%⁽¹⁾. Le maintien du niveau élevé et l'instabilité des taux d'intérêt a par la suite entretenu la vigueur de la demande de remboursements pour une période plus longue qu'anticipé. Initialement, les ventes nettes d'obligations d'épargne devaient rapporter 125 000 000 \$ pour l'année financière 1981-1982. Les résultats préliminaires indiquent des remboursements nets de 306 100 000 \$.

Le montant des remboursements effectués au cours de 1981-1982 est de 537 200 000 \$ et l'encours des obligations d'épargne au 31 mars 1982 s'établit à 975 700 000 \$.

(1) C'est-à-dire le taux offert par le gouvernement fédéral pour ses propres obligations d'épargne.

ENCOURS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE (en millions de dollars)

Encours au 31 mars 1981		1 281,8
Plus: Émission 1980	2,6 ⁽¹⁾	
Émission 1981	228,5 ⁽²⁾	231,1
Moins: Remboursements		537,2
Encours au 31 mars 1982		975,7

(1) Montant encaissé après le 31 mars 1981 de l'émission de 973 575 000,00 \$.

(2) Montant encaissé au 31 mars 1982 de l'émission de 230 896 150,00 \$.

2. LE FINANCEMENT

En 1981-1982, les emprunts du gouvernement du Québec ont été de 2 951 600 000 \$ en comparaison de 3 352 900 000 \$ pour l'année financière 1980-1981. Le financement gouvernemental a été caractérisé au cours de cette période par l'accroissement du montant des émissions de bons du Trésor à échéance de 91 jours, par l'introduction de bons du Trésor à échéance de 182 jours et par l'augmentation de la part du programme d'emprunts réalisée en monnaies étrangères.

Les interventions de la Banque du Canada pour protéger la valeur du dollar canadien et pour lutter contre l'inflation ont provoqué une forte hausse des taux d'intérêts et engendré ainsi l'incertitude la plus totale sur les marchés financiers. Les investisseurs ont alors exigé des instruments de placement avec des échéances très courtes. Le gouvernement du Québec a pu profiter de cette situation pour augmenter l'apport des bons du Trésor comme source de financement de 8% des emprunts gouvernementaux en 1980-1981 à 21% en 1981-1982.

L'adjudication hebdomadaire de bons du Trésor à 91 jours a été accrue progressivement de 35 000 000 \$ en début d'exercice à 55 000 000 \$ en fin d'exercice. Cette augmentation a rapporté 325 000 000 \$ au Trésor québécois. Pour sa part, l'adjudication mensuelle de bons du Trésor à 182 jours à compter de juin 1981 a résulté en des encaissements additionnels de 195 000 000 \$. Enfin, 100 000 000 \$ de bons du Trésor de différentes échéances ont été émis à titre de placement privé.

Le fait de recourir à cet instrument de financement dans une plus grande mesure, ajouté au contexte général d'augmentation des écarts de rendement entre ces titres du gouvernement du Canada et ceux des autres emprunteurs, s'est traduit par un coût de financement moyen plus élevé. Les écarts entre les titres des gouvernements du Canada et du Québec sont passés de près de 20 points de base en 1980-1981 à environ 50 en 1981-1982. Toutefois, le coût moyen de ce financement est demeuré largement inférieur au taux de base des prêts bancaires.

Les taux de rendement des bons du Trésor ont cependant fluctué fortement au cours de la période, suivant en cela les conditions du marché des titres à court terme telles que déterminées par l'évolution de la conjoncture financière internationale et par la politique monétaire de la Banque du Canada.

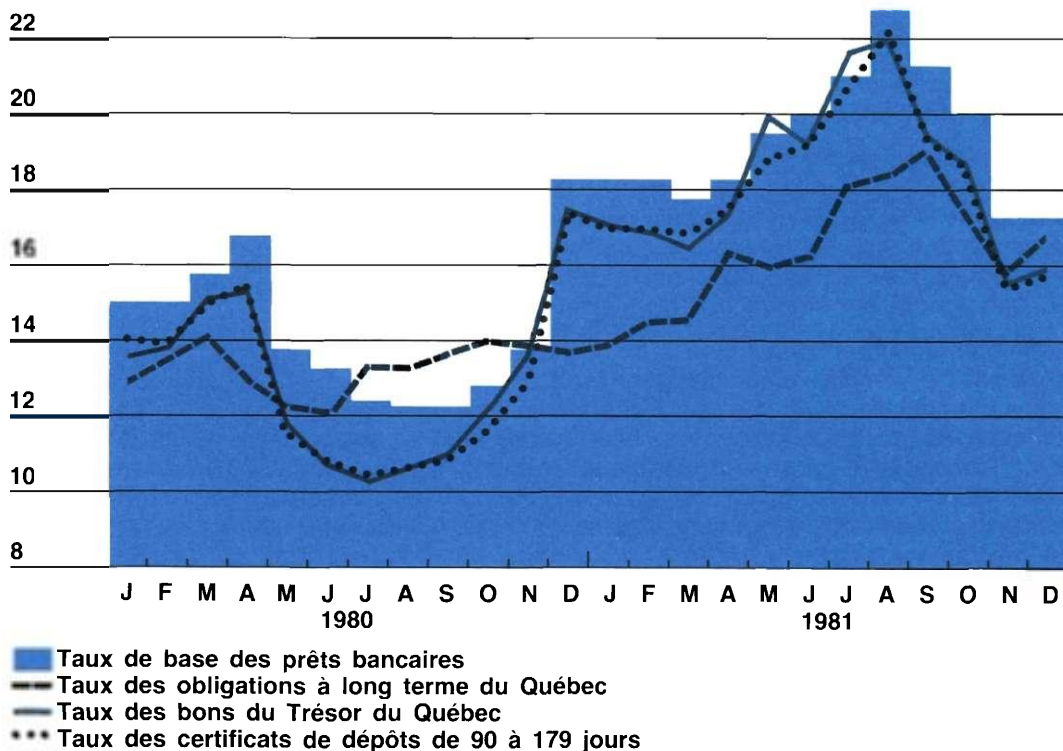
Les obligations d'épargne du Québec ont rapporté 231 100 000 \$ en 1981-1982, comparativement à 971 000 000 \$ pour l'exercice financier précédent. Le momentum de la campagne a été brisé, à la fin de mai, par les hausses successives des taux d'intérêt et en particulier par l'annonce de l'augmentation du rendement des obligations d'épargne du Canada dont le taux du coupon courant était porté au-delà de celui des obligations d'épargne du Québec.

D'autre part, le gouvernement a eu recours pour une part importante, soit 1 068 600 000 \$, aux marchés étrangers. C'est ainsi que pour la première fois le gouvernement du Québec a émis des titres libellés en franc suisse et en livre sterling. De même et ce pour la première fois depuis 1979, des emprunts totalisant 150 000 000 \$ ont été réalisés sur le marché de l'euro-dollar canadien. Cette dernière opération a notamment été rendue possible en raison de la confiance des emprunteurs étrangers dans les monnaies nord américaines et de l'attrait du nom de l'emprunteur sur ce marché. Enfin, le gouvernement a effectué un emprunt à taux flottant de 177 500 000 \$ (150 000 000 \$ É.U.) en utilisant une partie d'une convention de crédit préalablement établie auprès d'un consortium bancaire.

Par ailleurs, le gouvernement a emprunté un montant de 1 031 900 000 \$ sur le marché domestique à long terme des titres négociables libellés en dollars canadiens. De cette somme 725 000 000 \$ sont venus de la Caisse de dépôt et placement du Québec et le reste, des émissions réalisées sur le marché public canadien.

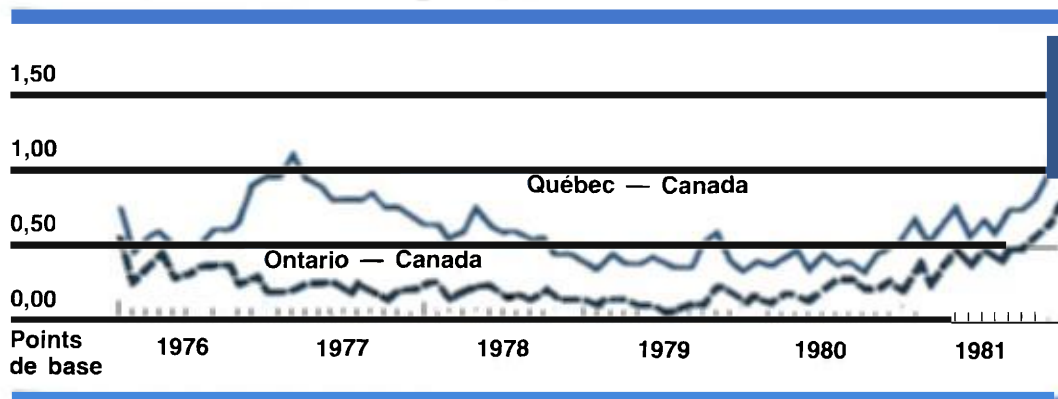
Les taux de rendement sur les titres à long terme ont plutôt eu tendance à se maintenir à des niveaux passablement élevés, répondant en cela à l'ensemble des conditions sur les marchés financiers. Ces différentes conditions ont notamment eu pour effet d'élargir les écarts de rendement entre les titres du gouvernement du Québec et ceux correspon-

TAUX DE RENDEMENT SUR TITRES DU QUÉBEC ET AUTRES TITRES EN 1980 ET 1981 — CANADA



Sources: Banque du Canada
 Dominion Securities Ames
 Ministère des Finances du Québec

ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME DU QUÉBEC ET AUTRES TITRES — CANADA



Source: Dominion Securities Ames

dants des gouvernements fédéral et ontarien. Après avoir augmenté de 20 points centésimaux au début de 1981, ces écarts s'étaient stabilisés jusqu'au dernier trimestre de cette même année. Après la campagne d'obligations d'épargne du gouvernement fédéral qui a drainé 12 800 000 000 \$ à l'échelle du Canada dont plus de 2 300 000 000 \$ au Québec, les écarts de taux de rendement des titres du Québec et des autres provinces se sont élargis considérablement par rapport aux titres du gouvernement du Canada. Cela s'explique en partie par le recours au marché domestique beaucoup moins important du gouvernement du Canada pour ses titres négociables, étant donné le niveau très élevé des ventes d'obligations d'épargne du Canada.

3. LA DETTE

Au 31 mars 1982, la dette du gouvernement du Québec, incluant l'encours des bons du Trésor, se chiffre à 13 836 000 000 \$. La proportion de la dette totale libellée en dollars canadiens a légèrement fléchi, passant de 77,2% à 74,3% au cours de l'année financière 1981-1982 alors que la part des emprunts en cours en monnaies étrangères passait à 25,7%.

DETTE DU GOUVERNEMENT ESTIMATION AU 31 MARS 1982⁽¹⁾

Monnaie d'émission	en millions de dollars	en proportion du total (%)
Dollar canadien	10 286	74,3
Dollar américain	2 490	18,0
Mark allemand	458	3,3
Franc français	17	0,1
Yen Japonais	367	2,7
Unité de compte européenne	76	0,5
Franc suisse	65	0,5
Livre sterling	77	0,6
	13 836	100,0

(1) Excluant les emprunts temporaires.

Note: La dette en monnaies étrangères est exprimée en équivalent canadien aux dates de réalisation des emprunts.

Au cours de 1981-1982, les émissions d'obligations conventionnelles ont été effectuées pour des termes relativement courts, en raison de la conjoncture financière. L'échéance moyenne de la dette du gouvernement est ainsi passée de 11,1 ans au 31 mars 1981 à 9,9 ans au 31 mars 1982.

4. LES EMPRUNTS ET LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

Les emprunts bruts à long terme du secteur public ont totalisé 6 384 000 000 \$ au cours de l'année civile 1981, ce qui représente une augmentation de 332 000 000 \$ par rapport à l'année précédente. Les emprunts bruts des sociétés d'État, à l'exclusion d'Hydro-Québec, se sont notamment accrus de 387 000 000 \$ pour atteindre 487 000 000 \$. Cet accroissement est principalement imputable à la Société d'habitation du Québec, à la Société générale de financement de même qu'à la Société de développement industriel. En outre, les emprunts du secteur municipal sont passés de 779 000 000 \$ en 1980 à 1 039 000 000 \$ en 1981.

EMPRUNTS À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC

	1976	1977	1978	1979	1980	1981 ⁽¹⁾
	(en millions de dollars)					
Emprunts bruts						
Gouvernement ⁽²⁾	1 341	1 337	1 413	1 521	2 734	2 336
Institutions d'enseignement	301	304	271	232	193	135
Institutions de santé et de bien-être	43	79	84	45	90	130
Hydro-Québec ⁽³⁾	1 752	1 097	1 542	1 783	2 156	2 257
Autres sociétés d'État	1 036 ⁽⁴⁾	77	37	99	100	487
Municipalités, communautés urbaines et commissions de transport	955	967	712	666	779	1 039
Total	5 428	3 861	4 059	4 346	6 052	6 384
Remboursements	1 176	833	933	1 269	1 810	2 093
Emprunts nets	4 252	3 028	3 126	3 077	4 242	4 291

(1) Résultats préliminaires.

(2) Montants encaissés durant l'année civile, à l'exclusion du montant net de bons du Trésor, ce qui diffère de la liste des emprunts réalisés présentée plus loin dans ce document.

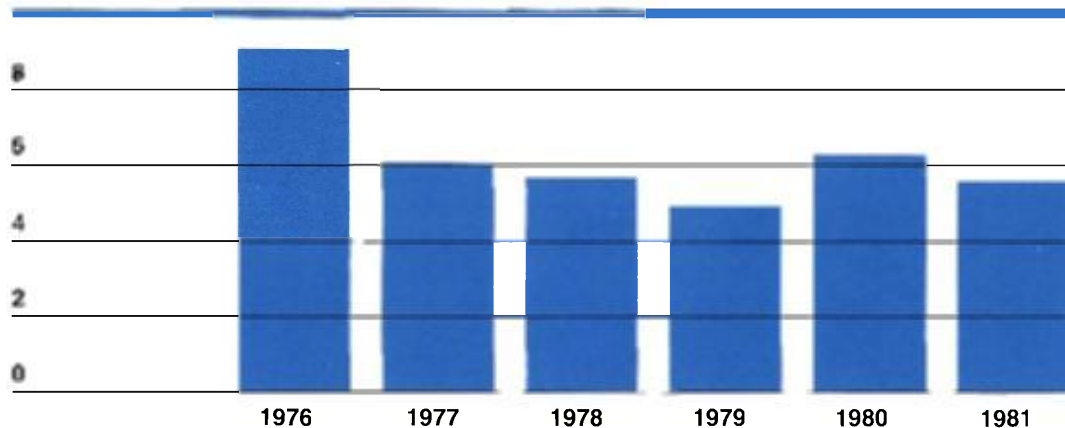
(3) Montants encaissés, ce qui diffère de la liste des emprunts réalisés présentée plus loin dans ce document.

(4) Régie des installations olympiques et Sidbec principalement.

Source: Ministère des Finances du Québec.

Pour l'ensemble du secteur public, les emprunts bruts libellés en dollars canadiens sont estimés à 3 846 000 000 \$ en 1981, en comparaison de 2 538 000 000 \$ en monnaies étrangères. Compte tenu des remboursements et refinancements, les emprunts nets du secteur public sont évalués à 4 291 000 000 \$. Comme l'indique le graphique ci-dessous, le rapport des emprunts nets au produit intérieur brut s'est établi à 5,6% en 1981, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente.

EMPRUNTS NETS DU SECTEUR PUBLIC EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



Source: Ministère des Finances du Québec.

INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

	1976	1977	1978	1979	1980	1981 ⁽¹⁾
	(en millions de dollars)					
Gouvernement ⁽²⁾	663	685	700	749	712	788
Institutions d'enseignement ⁽³⁾	218	223	256	218	213	227
Institutions de santé et de bien-être ⁽³⁾	157	136	83	124	157	169
Hydro-Québec ⁽⁴⁾	1 267	1 950	2 588	2 817	2 589	2 643
Autres sociétés d'État ⁽⁴⁾	1 303	656	429	448	501	733
Organismes municipaux ⁽⁵⁾	718	888	828	823	845	995
	4 326	4 538	4 884	5 179	5 017	5 555

(1) Résultats préliminaires.

(2) Les investissements du gouvernement comprennent ses immobilisations ainsi que les subventions et prêts pour investissements à des agents économiques extérieurs au secteur public. Les investissements financiers envers d'autres composantes du secteur public sont donc exclus.

Sources: Livre des crédits et comptes publics annuels.

(3) Les investissements des commissions scolaires, des collèges et des universités ainsi que ceux des institutions de santé et de bien-être ne comprennent que les dépenses pour des nouvelles immobilisations telles que définies aux fins de la comptabilité économique.

Sources: Investissements publics au Québec par région administrative, B.S.Q.; Investissements privés et publics au Québec, B.S.Q..

(4) Les investissements des sociétés d'État correspondent à l'accroissement des actifs à long terme.

Sources: États financiers annuels des sociétés d'État.

(5) Les investissements des municipalités, des communautés urbaines et régionales de même que des commissions et corporations de transport ne comprennent que les dépenses pour des nouvelles immobilisations telles que définies aux fins de la comptabilité économique.

Sources: 1976 à 1979: Investissements publics au Québec par région administrative, B.S.Q.;

Investissements privés et publics au Québec, B.S.Q..

1980 à 1981: Ministère des Finances.

En 1981, les investissements de l'ensemble du secteur public ont atteint 5 555 000 000 \$, soit une hausse de 10,7% par rapport à 1980. À l'instar de l'évolution des emprunts bruts mentionnée plus haut, cet accroissement des investissements est principalement imputable au secteur municipal ainsi qu'aux sociétés d'État.

L'évolution comparative des emprunts et des investissements demeure l'un des principaux critères pour évaluer la situation financière du gouvernement. Compte tenu des interrelations entre la politique financière du gouvernement et la situation des secteurs sous sa juridiction, il est important de prendre en considération l'équilibre de l'ensemble du secteur public.

En comparant les emprunts et les investissements pour une année spécifique, il faut cependant tenir compte qu'il existe un certain décalage entre la réalisation d'un investissement et son financement par emprunt à long terme. Ainsi, en 1976, Hydro-Québec a emprunté un montant supérieur à ses besoins de financement des investissements. Les emprunts nets totaux du secteur public incluent en plus des emprunts nets à long terme mentionnés précédemment, ceux effectués par le gouvernement sous forme de bons du Trésor de même que les emprunts réalisés auprès du surplus du compte des régimes de retraite du gouvernement.

EMPRUNTS NETS TOTAUX ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

	1976	1977	1978	1979	1980	1981 ⁽¹⁾
	(en millions de dollars)					
Emprunts nets à long terme	4 252	3 028	3 126	3 077	4 242	4 291
Montant net de bons du Trésor du Québec	—	—	—	—	415	395
Surplus du compte des régimes de retraite du gouvernement ⁽²⁾	167	244	303	591	787	978
Emprunts nets totaux	4 419	3 272	3 429	3 668	5 444	5 664
Investissements	4 326	4 538	4 884	5 179	5 017	5 555
Ratio	1,02	0,72	0,70	0,71	1,09	1,02

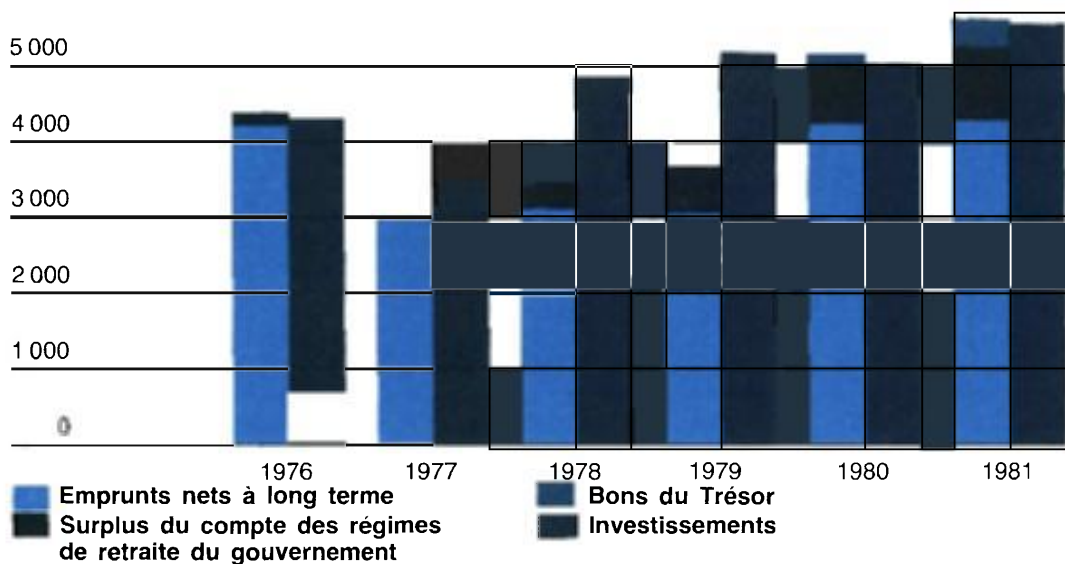
(1) Résultats préliminaires.

(2) Année civile.

Source: Ministère des Finances du Québec.

En 1981, les emprunts nets totaux du secteur public sont estimés à 5 664 000 000 \$, soit un accroissement de 220 000 000 \$ par rapport à 1980. Malgré la hausse enregistrée par les investissements l'an dernier, ceux-ci demeurent néanmoins inférieurs au montant des emprunts. Pour l'ensemble de la période 1976 à 1981, le rapport des emprunts sur les investissements a cependant été de 0,88.

**EMPRUNTS NETS TOTAUX ET INVESTISSEMENTS
DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)**



Sources: Ministère des Finances du Québec.
 BSQ, Investissements privés et publics au Québec.
 Livre de crédits et comptes publics annuels.
 États financiers annuels des sociétés d'État.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	Résultats préliminaires 1981-1982 ⁽¹⁾
1. Opérations budgétaires						
Revenus	+ 9 704,2	+ 11 133,3	+ 11 886,4	+ 13 265,1	+ 14 681,4	+ 17 478,0
Dépenses	- 10 695,1	- 12 017,4	- 13 360,9	- 15 081,6	- 17 558,8	- 20 375,0
Déficit	- 990,9	- 884,1	- 1 474,5	- 1 816,5	- 2 877,4	- 2 897,0
2. Opérations non budgétaires						
Placements, prêts et avances	- 197,0	- 266,1	- 270,5	- 217,2	- 63,2	- 95,7
Compte des régimes de retraite	+ 186,4	+ 264,4	+ 315,7	+ 682,8	+ 822,3	+ 1 011,6
Autres comptes	- 335,4	- 289,2	+ 164,4	- 21,3	- 197,3	- 167,6
Solde	- 346,0	- 290,9	+ 209,6	+ 444,3	+ 561,8	+ 748,3
3. Besoins financiers nets	- 1 336,9	- 1 175,0	- 1 264,9	- 1 372,2	- 2 315,6	- 2 148,7
4. Financement						
Variation de l'encaisse	+ 330,7	+ 372,4	+ 49,6	+ 229,3	- 456,1	+ 207,4
Nouveaux emprunts	+ 1 354,6	+ 1 042,3	+ 1 575,5	+ 1 648,9	+ 3 352,9	+ 2 951,6
Moins: remboursements d'emprunts	- 348,4	- 239,7	- 360,2	- 506,0	- 581,2	- 1 010,3
Total	+ 1 336,9	+ 1 175,0	+ 1 264,9	+ 1 372,2	+ 2 315,6	+ 2 148,7

N.B.: le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

A des fins de comparaison, les données financières sont présentées sur la base de la structure budgétaire et financière en vigueur pour l'année financière 1982-1983.

(1) Les données financières pour 1981-1982 sont établies sur la base des résultats enregistrés d'avril 1981 à mars 1982 et d'une estimation des revenus et dépenses portés au cours d'avril 1982 aux opérations de l'année écoulée, aux termes des conventions comptables en vigueur.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	Résultats pré- minaires 1981-1982
1. Impôts sur les revenus et les biens						
Impôt sur le revenu des particuliers	3 247,1	3 903,2	4 227,3	4 621,6	5 315,9	6 068,0
Contributions des employeurs au fonds des services de santé	368,9	437,9	482,9	521,1	601,9	1 275,0
Impôt des sociétés ⁽¹⁾	588,9	541,6	624,9	765,2	913,4	1 008,0
Droits de successions	27,4	24,6	25,0	41,9	39,8	38,0
Impôt foncier	—	—	—	15,7	—	—
	4 232,3	4 907,3	5 360,1	5 965,5	6 871,0	8 389,0
2. Taxes à la consommation						
Ventes au détail	1 341,1	1 423,1	1 366,0	1 621,0	1 690,2	1 782,0
Carburants	428,5	451,0	445,9	445,1	492,7	828,0
Tabacs	82,8	82,2	136,0	139,0	179,3	230,0
Repas et hôtellerie	125,3	150,1	154,3	178,5	209,7	238,0
Autres ⁽²⁾	32,4	39,5	47,4	55,6	62,0	79,0
	2 010,1	2 145,9	2 149,6	2 439,2	2 633,9	3 157,0
3. Droits et permis						
Véhicules automobiles	163,0	168,4	186,7	191,0	193,7	235,0
Boissons alcooliques	54,6	55,1	57,1	57,9	55,7	64,0
Ressources naturelles ⁽³⁾	50,9	78,7	89,9	95,0	124,1	140,0
Pari mutuel	22,2	23,9	24,9	26,1	33,9	34,0
Autres	29,8	27,7	35,8	48,0	52,2	56,0
	320,5	353,8	394,4	418,0	459,6	529,0
4. Revenus divers						
Ventes de biens et services	106,5	121,1	118,5	131,9	129,1	144,0
Intérêts	166,0	138,2	159,7	177,1	209,8	238,0
Amendes, confiscations et recouvrements	52,8	57,8	51,2	49,8	68,3	71,0
	325,3	317,1	329,4	358,8	407,2	453,0
5. Transferts des sociétés d'État						
Société des alcools du Québec	165,0	180,0	215,0	160,0	203,0	225,0
Société des loteries et courses du Québec	70,1	73,3	85,2	100,0	135,0	150,0
Autres sociétés d'État	20,0	20,0	20,0	—	—	7,0
	255,1	273,3	320,2	260,0	338,0	382,0
Total des revenus autonomes	7 143,3	7 997,4	8 553,7	9 441,5	10 709,7	12 910,0

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES — suite
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	Résultats pré- minaires 1981-1982
6. Transferts du gouvernement du Canada						
Péréquation	1 145,4	1 277,5	1 340,3	1 708,6	1 847,2	2 318,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	845,0	1 197,4	1 201,6	1 198,7	1 189,2	1 226,0
Contributions aux programmes de bien-être	389,5	365,1	408,3	533,9	586,7	664,0
Autres programmes	181,0	295,9	382,5	382,4	348,6	360,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	2 560,9	3 135,9	3 332,7	3 823,6	3 971,7	4 568,0
Total des revenus budgétaires	9 704,2	11 133,3	11 886,4	13 265,1	14 681,4	17 478,0

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et primes d'assurances.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	Résultats pré- minaires 1981-1982
Affaires culturelles	43,8	59,5	73,8	79,1	100,7	108,0
Affaires intergouvernementales	21,7	30,1	36,6	42,3	47,0	45,0
Affaires municipales	167,6	171,2	215,4	252,0	339,4	411,0
Affaires sociales	2 618,4	2 823,4	3 196,3	3 518,2	3 933,0	4 632,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	211,1	235,4	258,1	293,9	347,1	374,0
Assemblée nationale	21,9	26,1	31,2	33,9	36,5	42,0
Commission administrative du régime de retraite	25,4	39,8	55,2	388,8	442,8	559,0
Communautés culturelles et Immigration	10,2	11,4	13,6	18,5	26,8	21,0
Communications	67,3	75,2	86,6	102,1	123,5	139,0
Conseil exécutif	51,5	86,7	71,1	91,5	138,3	103,0
Conseil du trésor	2,6	3,1	4,0	5,7	5,8	7,0
Éducation	3 011,4	3 483,7	3 705,0	3 979,5	5 101,2	5 914,0
Énergie et Ressources	115,1	126,9	159,0	180,9	205,1	255,0
Environnement	33,0	40,7	48,0	58,6	83,0	90,0
Finances	552,5 ⁽¹⁾	665,4 ⁽¹⁾	796,2 ⁽¹⁾	940,8 ⁽¹⁾	1 252,7	1 717,0
Fonction publique	65,3	58,2	62,6	71,0	84,3	132,0
Habitation et Protection du consommateur	55,1	71,9	95,9	117,2	145,3	194,0
Industrie, Commerce et Tourisme	88,4	102,4	110,6	116,6	139,8	150,0
Institutions financières et Coopératives	9,7	11,1	13,1	14,7	16,1	17,0
Justice	317,2	321,4	360,5	414,9	478,5	560,0
Loisir, Chasse et Pêche	115,5	156,9	159,1	179,2	190,8	191,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	603,8	705,2	787,0	932,6	1 083,7	1 186,0
Revenu	453,1	481,2	566,5	473,7	189,8	201,0
Transports	1 018,2	1 037,4	1 104,5	1 226,2	1 275,4	1 361,0
Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	876,8	1 010,7	1 135,6	1 298,4	1 510,6	1 687,0
Travaux publics et Approvisionnement	138,5	182,4	215,4	251,3	261,6	279,0
Total des dépenses budgétaires	10 695,1	12 017,4	13 360,9	15 081,6	17 558,8	20 375,0

(1) Inclut la variation de la provision pour créances irrécouvrables au montant de 40 599 000,00 \$ en 1976-1977, 38 934 000,00 \$ en 1977-1978, 22 041 000,00 \$ en 1978-1979 et 31 516 000,00 \$ en 1979-1980. À compter de 1980-1981, cette variation est portée directement à la dette nette.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	Résultats pré- minaires 1981-1982
1. Placements, prêts et avances						
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC						
CAPITAL-ACTIONS ET MISE DE FONDS						
Sidbec	- 53,0	- 84,8	- 81,8	- 162,8 ¹	- 55,2	- 20,4
Société générale de financement (S.G.F.)	- 24,5	- 9,7	- 10,0	—	- 25,0	- 33,0
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	—	—	- 4,7	- 5,7	- 19,7	- 6,8
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	- 7,6	- 3,4	- 9,9	- 18,9	- 24,5	—
Société québécoise d'initiatives agro- alimentaires (SOQUIA)	- 2,9	- 7,0	- 3,0	- 19,0	- 3,0	—
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	- 7,5	- 9,0	- 15,5	- 15,7	- 9,8	- 22,5
Autres	- 14,4	- 5,5	- 6,0	- 37,0	- 36,5	- 3,6
	- 109,9	- 119,4	- 130,9	- 259,1	- 173,7	- 86,3
PRÊTS ET AVANCES						
Office des autoroutes du Québec	- 14,3	- 19,4	- 16,6	- 19,3	- 22,9	- 25,9
Office du crédit agricole du Québec	- 41,5	- 55,6	- 33,5	+ 60,2	+ 53,8	+ 47,2
Sidbec	—	- 27,1	- 25,0	+ 52,1	- 10,0	- 1,4
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	- 6,6	- 17,1	- 35,0	- 39,8	+ 1,3	+ 9,4
Autres	- 8,1	- 24,8	- 24,3	- 0,3	+ 98,4	- 7,6
	- 70,5	- 144,0	- 134,4	+ 52,9	+ 120,6	+ 21,7
Total des entreprises du gouvernement du Québec	- 180,4	- 263,4	- 265,3	- 206,2	- 53,1	- 64,6
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	- 10,5	- 1,1	+ 1,0	+ 0,7	+ 1,4	+ 1,5
	- 6,1	- 1,6	- 6,2	- 11,7	- 11,5	- 32,6
Total des placements, prêts et avances	- 197,0	- 266,1	- 270,5	- 217,2	- 63,2	- 95,7

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES — SUITE
 (en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	Résultats pré- minaires 1981-1982
2. Compte des régimes de retraite						
Contributions et cotisations						
Contributions du gouvernement à titre d'employeur						
RREGOP						
Service courant	+ 203,2	+ 262,8	+ 273,8	+ 304,1	+ 388,5	+ 418,6
Intérêts	—	—	+ 54,0	+ 87,6	+ 130,8	+ 191,4
Autres régimes						
Service courant	+ 3,1	+ 3,4	+ 3,4	+ 168,9	+ 169,6	+ 194,9
Service passé	—	—	—	+ 172,0	+ 172,7	+ 224,3
Intérêts	—	—	—	—	+ 33,8	+ 71,3
Total	+ 206,3	+ 266,2	+ 331,2	+ 732,6	+ 895,4	+ 1 100,5
Organismes autonomes						
Service courant	+ 13,4	+ 6,4	+ 6,4	+ 6,6	+ 8,0	+ 8,8
Service passé	—	+ 24,6	+ 18,4	+ 18,0	+ 18,0	+ 18,0
Total	+ 13,4	+ 31,0	+ 24,8	+ 24,6	+ 26,0	+ 26,8
Cotisations des employés	+ 81,5	+ 103,7	+ 125,3	+ 123,9	+ 125,3	+ 143,5
Total des contributions et cotisations	+ 301,2	+ 400,9	+ 481,3	+ 881,1	+ 1 046,7	+ 1 270,8
Prestations et autres paiements						
Prestations et remboursements	- 87,3	- 119,2	- 142,8	- 176,5	- 203,7	- 238,2
Autres déboursés	- 27,5	- 17,3	- 22,8	- 21,8	- 20,7	- 21,0
Total	- 114,8	- 136,5	- 165,6	- 198,3	- 224,4	- 259,2
Total du compte des régimes de retraite	+ 186,4	+ 264,4	+ 315,7	+ 682,8	+ 822,3	+ 1 011,6
3. Autres comptes						
Especes et effets en main et dépôts en circulation	- 3,8	- 34,1	+ 9,8	- 4,3	+ 7,5	+ 3,7
Chèques en circulation	+ 34,8	- 14,7	+ 37,7	+ 16,3	+ 21,1	- 94,5
Compte d'accords de perception fiscale	+ 24,8	+ 36,0	+ 13,4	+ 5,8	+ 8,6	+ 22,1
Comptes à recevoir	- 204,9	- 112,2	- 4,1	- 201,8	- 106,4	- 385,8
Intérêts courus à recevoir	+ 1,8	- 5,7	- 13,1	- 0,9	- 0,1	- 6,1
Avances des fonds en fideicommiss	+ 3,5	+ 0,7	+ 4,7	—	+ 4,5	- 0,7
Comptes à payer	- 219,8	- 184,7	+ 83,0	+ 112,8	- 273,9	+ 188,0
Intérêts courus à payer	+ 28,2	+ 25,5	+ 33,0	+ 50,8	+ 141,4	+ 105,7
Total des autres comptes	- 335,4	- 289,2	+ 164,4	- 21,3	- 197,3	- 167,6
Total des opérations non budgétaires	- 346,0	- 290,9	+ 209,6	+ 444,3	+ 561,8	+ 748,3

LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1981-1982

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽¹⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur ⁽²⁾
(en millions)		%			\$	%
200,0 \$ ⁽³⁾		15,00	7 mai	1993-11-07	100,00	15,00
150,0 \$ ⁽³⁾		16,50	18 juin	1984/96-06-18	99,67	16,65/16,56
2,6 \$ ⁽⁴⁾		19,5/10,50* ⁽⁶⁾	1 juin 1980	1995-06-01	100,00	
228,5 \$ ⁽⁵⁾		19,5/10,50* ⁽⁶⁾	1 juin	1996-06-01	100,00	
90,1	75,0 \$ É.U.	14,75*	1 juillet	1986-07-01	99,00	14,51
103,7	20 000,0 YEN	8,6	27 juillet	1987-93-07-27	100,00	8,60
73,9	150,0 DM	10,75*	1 septembre	1991-09-01	99,00	10,64
50,0		18,00*	15 octobre	1987-10-15	100,00	17,26
150,0 \$ ⁽³⁾		17,25	20 octobre	1984/96-10-20	99,67	17,40/17,31
50,0 \$ ⁽³⁾		17,25	10 novembre	1984/96-10-20	100,26	17,12/17,19
100,0 \$ ⁽³⁾		17,25	10 novembre	1986/93-04-01	100,00	17,25/17,25
50,0		17,50*	15 novembre	1987-11-15	100,00	16,79
177,5 \$ ⁽⁷⁾	150,0 \$ É.U.	Divers	8 décembre	1986-90-11-21	100,00	Divers
178,1	150,0 \$ É.U.	15,25*	15 décembre	1989-12-15	100,00	14,71
50,0 \$ ⁽³⁾		15,25	23 décembre	1986/91-06-23	100,00	15,25/15,25
0,6 \$ ⁽⁸⁾		16,90	1 février	2002-02-01	100,00	16,90
150,0 \$ ⁽³⁾		16,50	15 février	1986-02-15	100,00	16,50
76,2	150,0 DM	10,125*	15 février	1992-02-15	100,25	9,84
76,9	150,0 DM	10,65*	16 février	1992-02-17	99,75	10,42
6,3 \$ ⁽⁹⁾		Divers	Diverses	2001-2002	100,00	Divers
65,4	100,0 F.S.	7,375*	11 mars	1992-03-11	100,00	7,38
50,0		17,00*	12 mars	1988-03-12	99,25	16,53
175,0 \$ ⁽³⁾		16,25	22 mars	1987/97-03-22	98,88	16,59/16,64
76,8	35,0 £.	15,50*	1 avril ⁽¹⁰⁾	1987-04-01	100,00	14,94
620,0 \$ ⁽¹¹⁾		Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers

2 951,6 \$

- (1) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux marqués d'un astérisque qui sont payables annuellement.
- (2) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.
- (3) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.
- (4) Montant encaissé en 1981-1982 de l'émission d'obligations d'épargne du 1^{er} juin 1980.
- (5) Montant encaissé en 1981-1982 de l'émission d'obligations d'épargne du 1^{er} juin 1981.
- (6) Le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne a été fixé à 16% pour deux mois à compter du 1^{er} juin 1981, à 18% pour deux mois à compter du 1^{er} août 1981 et à 19,5% à compter du 1^{er} octobre 1981. À compter du 1^{er} octobre 1982, le taux d'intérêt sur ces émissions est de 10,50% jusqu'à leur échéance respective.
- (7) Emprunt réalisé aux termes de la convention de crédit de 1 000 000 000 \$ É.U.
- (8) Émission contractée auprès des bénéficiaires aux termes de la Convention du Nord-Est québécois.
- (9) Emprunts réalisés en 1981-1982, auprès du gouvernement du Canada en vertu du Régime de pensions du Canada.
- (10) Les titres sont datés du 1^{er} avril 1982; le produit de l'emprunt a toutefois été encaissé le 31 mars 1982.
- (11) Montant net de bons du Trésor du Québec émis en 1981-1982.

N.B.: Le gouvernement du Québec a contracté auprès de diverses banques et institutions financières internationales des conventions de crédit totalisant 1 250 000 000 \$ É.U. et 1 150 000 000 \$. Au 31 mars 1982, les soldes disponibles aux termes de ces conventions de crédit étaient de 400 000 000 \$ É.U. et 1 150 000 000 \$.

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS
PAR HYDRO-QUÉBEC EN 1981**

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur ⁽³⁾
(en millions)		%			\$	%
119,5 \$	100,0 \$ É.U.	13,00*	1 ^{er} février	1991-02-01	100,00	12,60
185,0 ⁽⁴⁾		13,50	24 mars	1984/91-09-24	99,50	13,68/13,59
94,5	40,0 £	15,00	26 mai	2011-05-31	96,75	15,51
160,0 ⁽⁴⁾		15,75	9 juillet	1984/96-07-09	99,50	15,97/15,84
244,7	200,0 \$ É.U.	16,25	15 juillet	1991-07-15	99,75	16,30
56,9	100,0 FR. S.	7,00*	17 août	1991-08-17	100,00	6,88
130,0 ⁽⁴⁾		17,50	16 septembre	1984/96-09-16	99,50	17,72/17,60
299,7	250,0 \$ É.U.	17,375	1 ^{er} septembre	1991-09-01	99,88	17,401
50,4	40,0 ECUs	14,25*	16 septembre	1988-09-16	99,00	13,996
181,0	150,0 \$ É.U.	17,25*	15 octobre	1991-10-15	100,00	16,56
130,0 ⁽⁴⁾		17,50	24 novembre	1986/91-11-24	100,00	17,50/17,50
238,7	200,0 \$ É.U.	16,875	1 ^{er} novembre	1987-11-01	99,83	16,92
75,0 ⁽⁵⁾		15,00	9 décembre	1987-12-09	99,75	15,065
79,0	150,0 DM	10,25*	1 ^{er} décembre	1991-12-01	100,50	9,92
195,0	300,0 FR. S.	7,75*	23 décembre	1988-12-23	100,00	7,61
2 239,4 \$						

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de la valeur nominale à la date de leur réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux marqués d'un astérisque qui sont payables annuellement.

(3) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.

(5) Émission achetée par Alberta Heritage Savings and Trust Fund.

N.B. : Hydro-Québec disposait au 31 mars 1982 de 500 000 000 \$ É.U. et 500 000 000 \$ aux termes de conventions de crédit.

ANNEXE III

**LA SITUATION FISCALE RELATIVE
DES CONTRIBUABLES DU QUÉBEC
PAR RAPPORT
AUX CONTRIBUABLES DE L'ONTARIO**

LA SITUATION FISCALE RELATIVE DES CONTRIBUABLES DU QUÉBEC PAR RAPPORT AUX CONTRIBUABLES DE L'ONTARIO

INTRODUCTION	III - 3
MÉTHODOLOGIE	III - 3
• Les revenus provenant de la taxation.....	III - 4
• Les revenus provenant de la tarification de biens et services publics, d'impôts fonciers et de sources diverses.....	III - 4
• Les revenus provenant des ressources naturelles	III - 5
• Le réaménagement des concepts de revenus budgétaires	III - 6
RÉSULTATS	III - 6
• L'évolution du fardeau fiscal supplémentaire du secteur privé de 1977 à 1984	III - 6
• La répartition du fardeau fiscal supplémentaire du secteur privé aux niveaux provincial et local de 1977 à 1984	III - 8
• Le fardeau fiscal du secteur public et de tous les agents économiques.....	III - 8
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1	
Répartition du fardeau fiscal des contribuables québécois par catégories de revenus autonomes selon les structures fiscales québécoise et ontarienne, Année d'imposition 1982	III - 4
Tableau 2	
Évolution du fardeau fiscal supplémentaire des agents économiques québécois du secteur privé Structure de taxation québécoise versus ontarienne 1977 à 1984.....	III - 7
Tableau 3	
Fardeau fiscal supplémentaire des agents économiques québécois du secteur privé aux niveaux provincial et local Structure de taxation québécoise versus ontarienne 1977 à 1984.....	III - 8
Tableau 4	
Évolution du fardeau fiscal supplémentaire de tous les agents économiques québécois Structure de taxation québécoise versus ontarienne 1977 à 1984.....	III - 9
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	
Fardeau fiscal des agents économiques québécois selon les structures de taxation québécoise et ontarienne 1977 à 1982.....	III - 10-12-14-16-18-20
Fardeau fiscal supplémentaire des agents économiques québécois Structure de taxation québécoise versus ontarienne 1977 à 1982.....	III - 11-13-15-17-19-21

1. INTRODUCTION

Les comparaisons du fardeau fiscal des contribuables des différentes provinces sont de plus en plus fréquentes; elles sont des plus diverses et de qualité très inégale. Certaines portent sur une comparaison interprovinciale des impôts de contribuables ou de ménages types ayant un revenu et des caractéristiques donnés. D'autres portent sur une comparaison interprovinciale des impôts du contribuable ou du ménage moyen, c'est-à-dire, ayant un revenu et des caractéristiques correspondant à la moyenne de l'ensemble des contribuables ou des ménages d'une province. Dans la plupart des cas, ces comparaisons ne permettent pas de mesurer adéquatement le fardeau fiscal relatif des contribuables soit parce qu'elles portent sur un sous-ensemble des contribuables ou un sous-ensemble des impôts prélevés par les gouvernements provinciaux et locaux, soit parce qu'elles comparent les impôts indépendamment de la capacité fiscale des contribuables.

Or, le fardeau fiscal ou l'effort fiscal est déterminé par le niveau de revenus autonomes que prélèvent les gouvernements sur la capacité fiscale de leurs contribuables. Cette réalité n'est pas étrangère au fait que la formule de péréquation, qui est essentiellement un instrument de mesure de la capacité fiscale, ait été souvent utilisée pour mesurer l'effort fiscal relatif des contribuables d'une province à l'autre. Toutefois, deux facteurs principaux limitent la signification des résultats pouvant être obtenus par cette méthode. Premièrement, les revenus des provinces perçus en vertu des accords de perception fiscale avec le gouvernement fédéral sont constitués de paiements provisoires à l'égard de l'année courante et de rajustements à l'égard d'années antérieures dont le total, pour un exercice financier, diffère des impôts payés par les contribuables au cours du même exercice financier. Deuxièmement, les assiettes fiscales relatives aux revenus provenant de la tarification des biens et services publics, d'impôts fonciers et de sources diverses sont inexistantes ou difficilement quantifiables de sorte qu'elles sont, aux fins du régime de péréquation, remplacées par des indicateurs souvent arbitraires et déficients à maints égards, biaisant ainsi la mesure de la capacité fiscale.

La présente annexe constitue un résumé des résultats d'une étude concernant la situation fiscale relative des contribuables du Québec par rapport aux contribuables de l'Ontario. L'information concernant la méthodologie, autant dans ses aspects conceptuels que quantitatifs, est nécessairement sommaire et seuls les principaux résultats concernant l'évolution de la situation fiscale relative de l'ensemble des contribuables québécois sont présentés pour les années 1977 à 1984 selon les structures fiscales québécoise et ontarienne en vigueur à chacune des années.

2. MÉTHODOLOGIE

Dans cette étude comparative, l'effort fiscal relatif des contribuables québécois est déterminé par l'écart entre les revenus autonomes que les gouvernements provincial et locaux du Québec prélèvent sur la capacité fiscale du Québec selon la structure québécoise de financement des dépenses publiques, principalement la législation fiscale québécoise, et les revenus autonomes qu'ils prélèveraient si la structure ontarienne de financement des dépenses publiques, principalement la législation fiscale ontarienne, s'appliquait au Québec.

La complexité de l'application d'une telle méthodologie limite la comparaison de la situation du Québec avec celle de l'Ontario plutôt qu'avec celle de chacune des autres provinces canadiennes. Par ailleurs, comme l'Ontario est une province limitrophe du Québec et que les deux économies sont fortement intégrées, la comparaison de la situation fiscale du Québec par rapport à celle de l'Ontario est certainement, du point de vue économique, la plus pertinente.

Les revenus autonomes des gouvernements provinciaux et locaux sont tirés de trois sources principales : les revenus provenant de la taxation provinciale proprement dite, les revenus provenant de la tarification de biens et services publics, d'impôts fonciers et de sources diverses ainsi que les revenus provenant des ressources naturelles.

Tableau 1

**RÉPARTITION DU FARDEAU FISCAL DES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS
PAR CATÉGORIE DE REVENUS AUTONOMES SELON LES STRUCTURES
FISCALES QUÉBÉCOISE ET ONTARIENNE,
ANNÉE D'IMPOSITION 1982
(en pourcentage)**

	Structure fiscale québécoise	Structure fiscale ontarienne
Revenus provenant de la taxation	72	63
Revenus provenant de la tarification de biens et services publics, d'impôts fonciers et de sources diverses	27	36
Revenus provenant des ressources naturelles	1	1
Total	100	100

Les revenus provenant de la taxation

Les revenus provenant de la taxation provinciale découlent de lois fiscales définissant l'assujettissement, les assiettes et les taux d'imposition. Dans le cas des impôts des particuliers et des sociétés, les contribuables sont assujettis sur une base d'année d'imposition ou d'année civile et l'information concernant les assiettes fiscales, les déductions, les exemptions et les rendements par catégorie de contribuables est abondante. En fait, c'est cette abondance de l'information statistique qui permet d'appliquer aux assiettes québécoises les lois fiscales ontariennes et mesurer ainsi l'effort fiscal relatif des contribuables des deux provinces. Cette simulation est d'ailleurs facilitée par le fait que l'impôt sur le revenu ontarien est exprimé, pour les particuliers, en pourcentage de l'impôt fédéral de base et, pour les sociétés, en pourcentage du revenu imposable aux fins de l'impôt fédéral, deux concepts qui trouvent leur application au Québec et à l'égard desquels l'information statistique est également abondante. Puisque l'année civile est retenue comme base de comparaison pour les impôts des particuliers et des sociétés, cette base de l'année civile est aussi retenue pour l'ensemble des autres revenus des gouvernements provinciaux et locaux, notamment les taxes à la consommation.

Ainsi, dans le cas des revenus provenant de la taxation, l'effort fiscal relatif des contribuables québécois est mesuré en appliquant, sur une base d'année d'imposition ou d'année civile, les lois fiscales ontariennes au Québec et en comparant le fardeau fiscal qui en résulterait avec le fardeau fiscal québécois.

**Les revenus provenant de la tarification de biens
et services publics, d'impôts fonciers et de sources diverses**

Dans le cas des revenus provenant de la tarification de biens et services publics, d'impôts fonciers et de sources diverses, les assiettes fiscales sont inexistantes ou difficilement quantifiables. L'importance relative de ce type de revenus résulte des préférences des gouvernements provinciaux quant à la tarification de l'utilisateur par rapport

à la taxation et de leurs préférences quant à la taxation au niveau provincial par rapport à la taxation au niveau local.

Ainsi, les gouvernements provinciaux ont recours à toute une panoplie de droits, permis, taxes diverses et prix pour la vente de certains biens ou la fourniture de certains services afin de faire porter en partie ou en totalité les coûts de certaines activités gouvernementales par les usagers ou les bénéficiaires.

Les administrations municipales et scolaires ont aussi recours à la tarification directe de l'usager mais c'est l'impôt foncier qui constitue généralement la pierre d'assise du financement des administrations locales, les alternatives comme sources de financement local autonome étant quasi inexistantes.

Puisque le champ de l'impôt foncier est réservé aux administrations municipales et scolaires, lesquelles sont astreintes à la règle de l'équilibre budgétaire, les écarts interprovinciaux de fardeau fiscal résultant des impôts perçus par les administrations municipales et scolaires sont déterminés, non pas par la richesse foncière relative des différentes provinces, mais plutôt par le niveau relatif des services dont se sont dotées les administrations locales et surtout par l'importance relative des subventions d'autres ordres de gouvernement.

Ces revenus de la deuxième catégorie provenant de la tarification de biens et services publics, d'impôts fonciers et de sources diverses sont donc des substituts aux impôts et taxes traditionnels et, en conséquence, la capacité fiscale relative d'une province à prélever de tels revenus peut être mesurée par sa capacité moyenne à prélever des impôts et taxes. C'est sur cette base que l'effort fiscal relatif des contribuables québécois au titre de ces revenus est mesuré.

Les revenus provenant des ressources naturelles

Quant aux revenus provenant de la troisième catégorie, soit les revenus que les provinces retirent de leurs ressources naturelles par le biais de redevances, de droits ou de sociétés d'État, leur distribution entre les provinces présente des disparités d'une grande ampleur bien que, pour ce qui est du Québec et de l'Ontario ces disparités soient présentement assez minimes.

Le niveau d'activité du secteur primaire dans une province n'est pas nécessairement représentatif de la capacité fiscale d'un gouvernement de prélever des revenus sur ses ressources naturelles; c'est plutôt la rente économique associée à ces ressources naturelles qui représente la véritable capacité fiscale relative à ce type d'activités. Comment peut-on comparer la capacité fiscale entre une mine de cuivre en Ontario et une mine de fer au Québec, entre du pétrole provenant d'un puits traditionnel en Alberta, du pétrole qui proviendra d'une plate-forme de forage au large de Terre-Neuve et un kilowatt-heure provenant du barrage hydro-électrique de Beauharnois ou de la Baie James?

Compte tenu de l'impossibilité de mesurer pour chacune des provinces la rente économique associée à ses ressources naturelles, ce sont les revenus qu'elles en retirent qui constituent la meilleure mesure disponible de la capacité fiscale relative aux ressources naturelles.

Ainsi, par hypothèse, il n'y a pas d'effort fiscal différent d'une province à l'autre au titre des ressources naturelles, les régimes de taxation s'adaptant à la rente associée aux ressources naturelles pour la prélever lorsqu'elle existe.

Le réaménagement des concepts de revenus budgétaires

Le gouvernement de l'Ontario, d'une manière plus importante que celui du Québec, accorde des crédits d'impôt déduits des revenus budgétaires. Une grande partie de ces crédits diminuent les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et sont remboursables dans la mesure où ils excèdent l'impôt à payer. À la limite, beaucoup de transferts gouvernementaux pourraient prendre la forme de crédits d'impôt, réduisant d'autant les revenus et les dépenses. À partir du moment où un crédit d'impôt excède l'impôt à payer, cet excédent fausse l'évaluation du fardeau fiscal car ce transfert à des contribuables non imposables est déduit de l'impôt des contribuables imposables. C'est pourquoi, aux fins de la comparaison, la partie remboursable des crédits d'impôt est comptabilisée comme dépense plutôt qu'en réduction des revenus.

Au Québec, le traitement fiscal des enfants à charge de moins de 16 ans comporte des différences par rapport au régime des autres provinces. Les allocations familiales versées par le gouvernement québécois aux contribuables imposables sont implicitement liées à l'impôt sur le revenu des particuliers et doivent être traitées comme un crédit d'impôt puisqu'elles remplacent les exemptions supplémentaires pour enfants à charge de moins de 16 ans dont les contribuables des autres provinces bénéficient. Ainsi, l'impôt à payer au Québec est plus élevé que dans les autres provinces, mais cet impôt supplémentaire est compensé par des allocations familiales supplémentaires exemptées d'impôt fédéral et provincial. C'est pourquoi, aux fins de la comparaison, la partie dite non-remboursable des allocations familiales québécoises, c'est-à-dire les allocations familiales versées aux contribuables imposables, est considérée comme un crédit d'impôt.

En résumé, les revenus budgétaires provinciaux sont modifiés pour y ajouter les revenus versés directement à des fonds spéciaux tels une partie des revenus des loteries ontariennes et la partie des taxes québécoises sur le tabac versée au fonds pour le financement du déficit olympique ainsi que les parties remboursables de l'allocation de disponibilité et du remboursement d'impôt foncier québécois et des crédits d'impôt ontariens. Par ailleurs, aux revenus budgétaires sont retranchés l'abattement fédéral de 16,5 points accordé au Québec, la partie non-remboursable des allocations familiales québécoises, les revenus d'intérêt reliés au rôle d'intermédiaire financier et les recouvrements de dépenses.

3. RÉSULTATS

La méthodologie qui vient d'être décrite permet de mesurer, pour les agents économiques québécois, le fardeau fiscal supporté selon les structures fiscales québécoise et ontarienne et ainsi de dégager le fardeau fiscal supplémentaire des contribuables québécois. Les revenus servant à la détermination du fardeau fiscal comprennent ceux prélevés par les gouvernements provinciaux, les municipalités et les commissions scolaires.

L'évolution du fardeau fiscal supplémentaire du secteur privé de 1977 à 1984

Les résultats présentés au tableau 2 indiquent que les agents économiques québécois du secteur privé supportaient en 1977 un fardeau fiscal de 13,5% plus élevé que celui qu'ils auraient supporté si la structure fiscale ontarienne s'était appliquée. Ce fardeau fiscal supplémentaire a été réduit graduellement en 1978, 1979 et 1980 pour atteindre 7,3%. Suite aux mesures fiscales du printemps et de l'automne 1981 qui n'ont leur plein effet qu'en 1982, le fardeau fiscal supplémentaire augmente à 9,4% en 1981 et, compte tenu des modifications fiscales annoncées dans les budgets du Québec et de l'Ontario pour le présent exercice financier, atteint 14,4% en 1982. Toutefois, les augmentations

d'impôts, essentiellement temporaires au Québec et permanentes en Ontario, et l'exemption d'impôt pour les petites entreprises en Ontario, qui a pour effet d'accroître pour deux ans, en 1982 et 1983, le fardeau fiscal relatif des entreprises québécoises de près de 5 points de pourcentage, résultent en un fardeau fiscal supplémentaire du secteur privé qui se maintiendrait au niveau d'environ 15% pour la période de 1982 à 1984.

Tableau 2

ÉVOLUTION DU FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS DU SECTEUR PRIVÉ

**Structure de taxation québécoise versus ontarienne
1977 à 1984**

	Particuliers		Entreprises		Total secteur privé	
	%	(millions \$)	%	(millions \$)	%	(millions \$)
1977	19,6	1 073	- 0,1	- 2	13,5	1 071
1978	13,7	804	3,1	85	10,3	889
1979	13,0	834	- 3,5	- 109	7,6	725
1980	9,8	725	1,9	68	7,3	792
1981	9,8	814	8,7	334	9,4	1 148
1982	14,1	1 378	15,1	605	14,4	1 983
1983	15,4	1 720	11,8	526	14,4	2 246
1984	17,5	2 151	10,4	518	15,4	2 669

L'évolution du fardeau relatif des contribuables québécois ne dépend pas seulement des modifications fiscales apportées chaque année à la fiscalité québécoise et ontarienne mais dépend aussi des caractéristiques dynamiques propres à chacune des structures fiscales.

Comparativement à l'Ontario, les revenus des gouvernements provincial et locaux du Québec proviennent, dans une plus grande proportion, de sources à croissance rapide et, dans une moins grande proportion, de sources à croissance lente. Cette réalité s'explique surtout par l'importance relative de l'impôt sur le revenu des particuliers, lequel représente, en 1982, 35,5% du fardeau fiscal du secteur privé selon la structure québécoise comparativement à 25,3% selon la structure ontarienne.

La conséquence de cette différence structurelle sur le taux d'accroissement automatique du fardeau fiscal des contribuables du Québec comparativement à ceux de l'Ontario est d'autant plus importante qu'elle est accentuée par une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec comparativement en Ontario et par une indexation discrétionnaire et partielle au Québec comparativement à une indexation intégrale en Ontario. Dans l'hypothèse d'une indexation annuelle de 7,5% des exemptions personnelles au Québec, l'élasticité moyenne des revenus provinciaux et locaux par rapport au produit intérieur brut est estimée à 1,2 pour la structure québécoise actuelle comparativement à 1,0 pour la structure ontarienne.

L'évolution du fardeau fiscal supplémentaire des contribuables québécois reflète le fait que l'incidence des modifications fiscales a plus que compensé l'effet de structure permettant ainsi une réduction du fardeau supplémentaire jusqu'en 1980, cette évolution s'étant renversée en 1981 et 1982 pour faire place à une stabilisation du fardeau fiscal supplémentaire en 1983 et 1984.

La répartition du fardeau fiscal supplémentaire du secteur privé aux niveaux provincial et local de 1977 à 1984

Au Québec, depuis la réforme de la fiscalité municipale, le financement des commissions scolaires est essentiellement assumé par le gouvernement alors qu'en Ontario les commissions scolaires continuent de prélever un impôt foncier qui assure le financement d'une partie importante de leurs dépenses. Cette différence dans le mode de financement de l'éducation primaire et secondaire se traduit au Québec par un fardeau fiscal plus important à l'égard des revenus provinciaux et moins important à l'égard des revenus locaux. En 1982, par rapport à la situation qui prévaudrait si la structure fiscale ontarienne s'appliquait au Québec, les contribuables québécois du secteur privé versent au gouvernement provincial 27,0% de plus, aux gouvernements locaux 15,5% de moins, pour un fardeau fiscal supplémentaire de 14,4%.

Tableau 3

FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS DU SECTEUR PRIVÉ AUX NIVEAUX PROVINCIAL ET LOCAL

Structure de taxation québécoise versus ontarienne

1977 à 1984

(en pourcentage)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Revenus provinciaux								
• Particuliers	27,5	20,7	22,3	18,1	17,9	23,2	24,7	27,4
• Entreprises	13,1	18,4	8,4	14,1	26,9	38,7	33,1	30,6
Total des revenus provinciaux	23,7	20,0	18,2	17,0	20,4	27,0	26,7	28,2
Revenus locaux								
• Revenus municipaux	9,9	10,0	14,5	35,3	32,6	32,7	32,7	32,7
• Revenus scolaires	- 34,6	- 38,3	- 60,7	- 85,1	- 84,5	- 84,5	- 84,5	- 84,5
Total des revenus locaux								
• Particuliers	- 1,7	- 3,9	- 12,1	- 12,5	- 13,0	- 13,5	- 13,5	- 13,5
• Entreprises	- 18,2	- 18,7	- 23,2	- 17,3	- 19,7	- 18,5	- 18,5	- 18,5
Total des revenus locaux	- 8,5	- 9,9	- 16,5	- 14,4	- 15,7	- 15,5	- 15,5	- 15,5
Revenus provinciaux et locaux	13,5	10,3	7,6	7,3	9,4	14,4	14,4	15,4

Le fardeau fiscal du secteur public et de tous les agents économiques

Le gouvernement du Québec, et dans une moindre mesure celui de l'Ontario, assujettit généralement les secteurs gouvernemental et paragouvernemental ainsi que les sociétés d'État à la fiscalité applicable au secteur privé. Pour le gouvernement, les impôts qu'il verse au fonds consolidé ont une contrepartie directe au niveau de ses dépenses et, en conséquence, ne contribuent pas vraiment au financement des services publics; ils ne diminuent ni n'ajoutent au fardeau fiscal du secteur privé. Toutefois, l'assujettissement des sociétés d'État a pour effet de réduire le fardeau fiscal directement supporté par les agents économiques du secteur privé et d'instaurer un meilleur équilibre dans la concurrence entre les entreprises des secteurs privé et public.

Les revenus provenant des agents économiques du secteur public sont inclus dans les revenus des gouvernements provinciaux et locaux. Principalement en raison de la contribution des employeurs aux services de santé qui s'applique à tous les employeurs, tant des secteurs public que privé, les revenus provinciaux et locaux prélevés sur le secteur public sont plus importants dans la structure fiscale québécoise que dans la

structure fiscale ontarienne. En 1982, les gouvernements du Québec ont prélevé sur le secteur public 640 millions \$ de plus que ce qu'ils auraient retirés si la structure fiscale ontarienne s'était appliquée. Comme la majorité des études comparatives de fardeau fiscal entre le Québec et l'Ontario ne tiennent pas compte des impôts payés par le secteur public et de leur importance relative au Québec, les résultats obtenus ne peuvent être représentatifs du fardeau fiscal relatif des contribuables du secteur privé. Ainsi, en 1982, le fardeau fiscal de tous les agents économiques, tant du secteur privé que du secteur public, est de 18,4% plus élevé selon la structure québécoise que selon la structure fiscale ontarienne, alors que le fardeau fiscal supplémentaire est réduit à 14,4% lorsque seuls les agents économiques du secteur privé sont considérés.

Tableau 4

**ÉVOLUTION DU FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE
DE TOUS LES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
Structure de taxation québécoise versus ontarienne
1977 à 1984**

	Secteur privé		Secteur public (millions \$)	Tous les agents économiques	
	(millions \$)	%		(millions \$)	(millions \$)
1977	1 071	13,5	137	1 208	14,8
1978	889	10,3	166	1 055	11,9
1979	725	7,6	166	891	9,0
1980	792	7,3	227	1 019	9,1
1981	1 148	9,4	463	1 611	12,9
1982	1 983	14,4	640	2 624	18,4
1983	2 246	14,4	705	2 951	18,2
1984	2 669	15,4	777	3 446	19,1

**FARDEAU FISCAL DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
SELON LES STRUCTURES DE TAXATION QUÉBÉCOISE ET ONTARIENNE
1977
(en millions de dollars)**

	Structure québécoise				Structure ontarienne					
	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents
	Particuliers	Entreprises	Sous-total			Particuliers	Entreprises	Sous-total		
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	3 011		3 011		3 011	2 159		2 159		2 159
2. Impôts des sociétés		784	784	146	930		546	546		546
3. Droits de succession	25		25		25	43		43		43
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	972	328	1 300	67	1 367	738	278	1 016	100	1 116
4.2 Carburants	258	177	434	8	443	257	180	437	4	441
4.3 Tabacs	157		157		157	156		156		156
4.4 Repas et hôtellerie	82		82		82	35		35		35
4.5 Boissons alcooliques	242	79	321		321	309	117	427		427
4.6 Autres	15	19	34	4	38	10	12	22	4	26
4.7 Total des taxes à la consommation	1 725	602	2 327	79	2 407	1 505	587	2 093	108	2 201
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	328	140	469	33	501	284	207	491	20	510
6. Revenus provenant des ressources naturelles		94	94	20	114		94	94	20	114
7. Total des revenus provinciaux	5 089	1 621	6 710	278	6 988	3 991	1 433	5 425	148	5 572
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux	968	659	1 627	67	1 694					1 568
2. Revenus scolaires	490	193	683	28	711					1 044
3. Total des revenus locaux	1 458	852	2 310	95	2 405	1 483	1 041	2 524	88	2 612
Revenus provinciaux et locaux	6 548	2 472	9 020	373	9 393	5 474	2 475	7 949	236	8 185

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
STRUCTURE DE TAXATION QUÉBÉCOISE VERSUS ONTARIENNE
1977**

	Secteur privé						Secteur public		Tous les agents	
	Particuliers		Entreprises		Sous-total		(millions \$)	%	(millions \$)	%
	(millions \$)	%	(millions \$)	%	(millions \$)	%				
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	852	39,4			852	39,4			852	39,4
2. Impôts des sociétés			238	43,6	238	43,6	146		384	70,4
3. Droits de succession	- 17	- 40,5			- 17	- 40,5			- 17	- 40,5
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	234	31,8	50	18,1	285	28,0	- 33	- 33,3	251	22,5
4.2 Carburants	1	0,2	- 3	- 1,9	- 3	- 0,6	5	122,3	2	0,4
4.3 Tabacs		0,1				0,1				0,1
4.4 Repas et hôtellerie	47	135,5			47	135,5			47	135,5
4.5 Boissons alcooliques	- 67	- 21,7	- 39	- 32,8	- 106	- 24,8			- 106	- 24,8
4.6 Autres	4	42,6	7	60,5	12	52,1			12	44,3
4.7 Total des taxes à la consommation	219	14,6	15	2,6	235	11,2	- 29	- 26,7	206	9,4
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	44	15,6	- 66	- 32,1	- 22	- 4,5	13	64,0	- 9	- 1,8
6. Revenus provenant des ressources naturelles										
7. Total des revenus provinciaux	1 098	27,5	187	13,1	1 285	23,7	130	87,7	1 415	25,4
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux									126	8,0
2. Revenus scolaires									- 333	- 31,9
3. Total des revenus locaux	- 25	- 1,7	- 189	- 18,2	- 214	- 8,5	7	7,9	- 207	- 7,9
Revenus provinciaux et locaux	1 073	19,6	- 2	- 0,1	1 071	13,5	137	58,0	1 208	14,8

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
SELON LES STRUCTURES DE TAXATION QUÉBÉCOISE ET ONTARIENNE
1978**

(en millions de dollars)

	Structure québécoise					Structure ontarienne				
	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents
	Particuliers	Entreprises	Sous-total			Particuliers	Entreprises	Sous-total		
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	3 093		3 093		3 093	2 325		2 325		2 325
2. Impôts des sociétés		944	944	159	1 103		727	727		727
3. Droits de succession	25		25		25	36		36		36
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	782	457	1 239	78	1 317	729	276	1 005	91	1 096
4.2 Carburants	255	177	432	8	440	265	187	452	4	457
4.3 Tabacs	191		191		191	208		208		208
4.4 Repas et hôtellerie	81		81		81	20		20		20
4.5 Boissons alcooliques	266	84	350		350	322	124	446		446
4.6 Autres	18	24	41	4	45	10	11	20	4	24
4.7 Total des taxes à la consommation	1 593	741	2 334	90	2 424	1 554	598	2 152	99	2 251
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	357	162	519	35	554	284	222	507	22	529
6. Revenus provenant des ressources naturelles		86	86	20	106		86	86	20	106
7. Total des revenus provinciaux	5 068	1 933	7 001	304	7 305	4 199	1 633	5 833	141	5 974
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux	1 092	729	1 821	74	1 895					1 756
2. Revenus scolaires	514	203	717	30	747					1 162
3. Total des revenus locaux	1 606	932	2 538	104	2 642	1 671	1 147	2 817	101	2 918
Revenus provinciaux et locaux	6 674	2 865	9 539	408	9 947	5 870	2 780	8 650	242	8 892

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
STRUCTURE DE TAXATION QUÉBÉCOISE VERSUS ONTARIENNE
1978**

	Secteur privé						Secteur public		Tous les agents	
	Particuliers		Entreprises		Sous-total		(millions \$)	%	(millions \$)	%
	(millions \$)	%	(millions \$)	%	(millions \$)	%				
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	768	33,0			768	33,0			768	33,0
2. Impôts des sociétés			217	29,9	217	29,9	159		376	51,7
3. Droits de succession	- 11	- 30,0			- 11	- 30,0			- 11	- 30,0
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	53	7,3	181	65,5	234	23,3	- 13	- 14,6	221	20,2
4.2 Carburants	- 10	- 3,6	- 11	- 5,8	- 20	- 4,5	4	92,8	- 16	- 3,6
4.3 Tabacs	- 17	- 8,3			- 17	- 8,3			- 17	- 8,3
4.4 Repas et hôtellerie	61	303,0			61	303,0			61	303,0
4.5 Boissons alcooliques	- 56	- 17,5	- 40	- 32,1	- 96	- 21,6			- 96	- 21,6
4.6 Autres	8	84,8	13	123,5	21	105,2	1	14,8	22	91,6
4.7 Total des taxes à la consommation	39	2,5	143	24,0	182	8,5	- 9	- 8,8	174	7,7
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	72	25,4	- 61	- 27,2	12	2,3	13	57,7	25	4,6
6. Revenus provenant des ressources naturelles										
7. Total des revenus provinciaux	868	20,7	300	18,4	1 168	20,0	163	115,5	1 331	22,3
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux									139	7,9
2. Revenus scolaires									- 415	- 35,7
3. Total des revenus locaux	- 65	- 3,9	- 215	- 18,7	- 279	- 9,9	3	3,1	- 276	- 9,5
Revenus provinciaux et locaux	804	13,7	85	3,1	889	10,3	166	68,7	1 055	11,9

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
SELON LES STRUCTURES DE TAXATION QUÉBÉCOISE ET ONTARIENNE
1979**

(en millions de dollars)

	Structure québécoise					Structure ontarienne				
	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents
	Particuliers	Entreprises	Sous-total			Particuliers	Entreprises	Sous-total		
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	3 625		3 625		3 625	2 588		2 588		2 588
2. Impôts des sociétés		1 064	1 064	167	1 231		849	849		849
3. Droits de succession	38		38		38	8		8		8
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	842	479	1 321	148	1 469	887	405	1 292	139	1 431
4.2 Carburants	253	179	432	9	441	285	204	489	12	500
4.3 Tabacs	211		211		211	227		227		227
4.4 Repas et hôtellerie	97		97		97	26		26		26
4.5 Boissons alcooliques	250	81	331		331	316	132	448		448
4.6 Autres	20	25	45	8	54	17	18	35	6	41
4.7 Total des taxes à la consommation	1 674	764	2 437	165	2 603	1 757	759	2 516	157	2 673
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	396	199	595	42	637	334	254	588	35	623
6. Revenus provenant des ressources naturelles		92	92		92		92	92		92
7. Total des revenus provinciaux	5 732	2 118	7 850	374	8 225	4 687	1 954	6 642	192	6 833
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux	1 191	777	1 968	63	2 031					1 813
2. Revenus scolaires	346	129	475	15	490					1 208
3. Total des revenus locaux	1 537	906	2 443	78	2 521	1 748	1 179	2 927	94	3 021
Revenus provinciaux et locaux	7 269	3 024	10 293	452	10 746	6 435	3 133	9 568	286	9 855

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux

**FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
STRUCTURE DE TAXATION QUÉBÉCOISE VERSUS ONTARIENNE
1979**

	Secteur privé						Secteur public		Tous les agents	
	Particuliers		Entreprises		Sous-total		(millions \$)	%	(millions \$)	%
	(millions \$)	%	(millions \$)	%	(millions \$)	%				
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	1 037	40,1			1 037	40,1			1 037	40,1
2. Impôts des sociétés			214	25,2	214	25,2	167		382	44,9
3. Droits de succession	29	357,3			29	357,3			29	357,3
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	- 46	- 5,1	74	18,2	28	2,2	10	6,9	38	2,6
4.2 Carburants	- 31	- 11,0	- 25	- 12,5	- 57	- 11,6	- 3	- 25,1	- 60	- 11,9
4.3 Tabacs	- 16	- 6,9			- 16	- 6,9			- 16	- 6,9
4.4 Repas et hôtellerie	71	273,5			71	273,5			71	273,5
4.5 Boissons alcooliques	- 66	- 20,9	- 51	- 38,5	- 117	- 26,1			- 117	- 26,1
4.6 Autres	4	21,4	7	40,0	11	31,0	2	33,7	13	31,4
4.7 Total des taxes à la consommation	- 84	- 4,8	5	0,6	- 79	- 3,1	9	5,5	- 70	- 2,6
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	62	18,5	- 55	- 21,7	7	1,1	7	20,0	14	2,2
6. Revenus provenant des ressources naturelles										
7. Total des revenus provinciaux	1 045	22,3	164	8,4	1 209	18,2	183	95,4	1 392	20,4
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux									218	12,0
2. Revenus scolaires									- 718	- 59,4
3. Total des revenus locaux	- 211	- 12,1	- 273	- 23,2	- 484	- 16,5	- 17	- 17,5	- 500	- 16,6
Revenus provinciaux et locaux	834	13,0	- 109	- 3,5	725	7,6	166	58,1	891	9,0

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
SELON LES STRUCTURES DE TAXATION QUÉBÉCOISE ET ONTARIENNE
1980
(en millions de dollars)**

	Structure québécoise					Structure ontarienne				
	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents
	Particuliers	Entreprises	Sous-total			Particuliers	Entreprises	Sous-total		
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	4 043		4 043		4 043	3 025		3 025		3 025
2. Impôts des sociétés		1 234	1 234	190	1 424		894	894		894
3. Droits de succession	40		40		40					
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	884	593	1 478	194	1 671	972	490	1 462	155	1 617
4.2 Carburants	272	176	447	14	461	286	207	493	14	507
4.3 Tabacs	237		237		237	236		236		236
4.4 Repas et hôtellerie	116		116		116	35		35		35
4.5 Boissons alcooliques	282	85	367		367	369	134	503		503
4.6 Autres	23	28	51	9	60	20	21	41	7	48
4.7 Total des taxes à la consommation	1 814	882	2 696	217	2 913	1 918	851	2 770	176	2 946
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	452	213	665	47	712	430	282	712	46	758
6. Revenus provenant des ressources naturelles		116	116		116		116	116		116
7. Total des revenus provinciaux	6 349	2 446	8 795	454	9 248	5 374	2 144	7 518	222	7 740
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux	1 598	1 074	2 671	104	2 776					2 084
2. Revenus scolaires	160	47	207		207					1 388
3. Total des revenus locaux	1 758	1 121	2 878	104	2 983	2 008	1 355	3 363	109	3 472
Revenus provinciaux et locaux	8 106	3 567	11 673	558	12 231	7 382	3 499	10 881	331	11 212

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
STRUCTURE DE TAXATION QUÉBÉCOISE VERSUS ONTARIENNE
1980**

	Secteur privé						Secteur public		Tous les agents	
	Particuliers		Entreprises		Sous-total		(millions \$)	%	(millions \$)	%
	(millions \$)	%	(millions \$)	%	(millions \$)	%				
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	1 018	33,6			1 018	33,6			1 018	33,6
2. Impôts des sociétés			340	38,0	340	38,0	190		529	59,2
3. Droits de succession	40				40				40	
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	- 88	- 9,0	103	21,1	16	1,1	39	24,9	54	3,4
4.2 Carburants	- 15	- 5,1	- 31	- 15,0	- 46	- 9,3			- 46	- 9,1
4.3 Tabacs	1	0,4			1	0,4			1	0,4
4.4 Repas et hôtellerie	81	233,6			81	233,6			81	233,6
4.5 Boissons alcooliques	- 87	- 23,5	- 49	- 36,4	- 135	- 26,9			- 135	- 26,9
4.6 Autres	3	14,3	7	32,8	10	23,7	2	32,6	12	25,0
4.7 Total des taxes à la consommation	- 104	- 5,4	31	3,6	- 73	- 2,6	41	23,1	- 33	- 1,1
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	21	4,9	- 69	- 24,4	- 48	- 6,7	1	2,4	- 47	- 6,1
6. Revenus provenant des ressources naturelles										
7. Total des revenus provinciaux	975	18,1	302	14,1	1 277	17,0	231	104,1	1 508	19,5
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux									692	33,2
2. Revenus scolaires									- 1 181	- 85,1
3. Total des revenus locaux	- 251	- 12,5	- 234	- 17,3	- 485	- 14,4	- 4	- 4,1	- 489	- 14,1
Revenus provinciaux et locaux	725	9,8	68	1,9	792	7,3	227	68,6	1 019	9,1

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
SELON LES STRUCTURES DE TAXATION QUÉBÉCOISE ET ONTARIENNE
1981
(en millions de dollars)**

	Structure québécoise					Structure ontarienne				
	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents
	Particuliers	Entreprises	Sous-total			Particuliers	Entreprises	Sous-total		
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	4 627		4 627		4 627	3 635		3 635		3 635
2. Impôts des sociétés		1 600	1 600	404	2 004		957	957		957
3. Droits de succession	38		38		38					
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	863	620	1 483	212	1 695	937	509	1 445	170	1 615
4.2 Carburants	392	255	647	22	670	328	242	570	15	585
4.3 Tabacs	310		310		310	253		253		253
4.4 Repas et hôtellerie	134		134		134	45		45		45
4.5 Boissons alcooliques	329	93	422		422	440	169	609		609
4.6 Autres	29	34	63	11	75	26	26	52	9	60
4.7 Total des taxes à la consommation	2 058	1 003	3 060	246	3 306	2 029	946	2 975	193	3 168
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	514	216	731	35	766	473	290	763	32	794
6. Revenus provenant des ressources naturelles		139	139	7	146		139	139	7	146
7. Total des revenus provinciaux	7 237	2 958	10 195	691	10 886	6 136	2 331	8 468	231	8 699
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux	1 732	1 138	2 870	121	2 991					2 283
2. Revenus scolaires	181	54	235	1	236					1 520
3. Total des revenus locaux	1 913	1 192	3 105	122	3 227	2 200	1 484	3 684	119	3 803
Revenus provinciaux et locaux	9 150	4 149	13 300	814	14 113	8 336	3 816	12 152	350	12 502

Note: Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

**FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
STRUCTURE DE TAXATION QUÉBÉCOISE VERSUS ONTARIENNE
1981**

	Secteur privé						Secteur public		Tous les agents	
	Particuliers		Entreprises		Sous-total		(millions \$)	%	(millions \$)	%
	(millions \$)	%	(millions \$)	%	(millions \$)	%				
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	992	27.3			992	27.3			992	27.3
2. Impôts des sociétés			643	67.2	643	67.2	404		1 047	109.4
3. Droits de succession	38				38				38	
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	— 74	— 7.9	112	21.9	38	2.6	42	24.9	80	5.0
4.2 Carburants	64	19.6	13	5.4	77	13.6	8	53.2	85	14.6
4.3 Tabacs	57	22.5			57	22.5			57	22.5
4.4 Repas et hôtellerie	89	196.3			89	196.3			89	196.3
4.5 Boissons alcooliques	— 111	— 25.2	— 76	— 45.1	— 187	— 30.7			— 187	— 30.7
4.6 Autres	4	14.3	8	31.1	12	22.8	3	30.9	14	24.0
4.7 Total des taxes à la consommation	29	1.4	57	6.0	85	2.9	53	27.3	138	4.4
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	42	8.8	— 74	— 25.4	— 32	— 4.2	4	11.5	— 28	— 3.6
6. Revenus provenant des ressources naturelles										
7. Total des revenus provinciaux	1 101	17.9	626	26.9	1 727	20.4	460	198.8	2 187	25.1
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux									708	31.0
2. Revenus scolaires									— 1 284	— 84.5
3. Total des revenus locaux	— 287	— 13.0	— 292	— 19.7	— 579	— 15.7	3	2.7	— 576	— 15.1
Revenus provinciaux et locaux	814	9.8	334	8.7	1 148	9.4	463	132.2	1 611	12.9

Note : Voir les notes explicatives à la fin des tableaux

**FARDEAU FISCAL DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
SELON LES STRUCTURES DE TAXATION QUÉBÉCOISE ET ONTARIENNE
1982
(en millions de dollars)**

	Structure québécoise					Structure ontarienne				
	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents	Secteur privé			Secteur public	Tous les agents
	Particuliers	Entreprises	Sous-total			Particuliers	Entreprises	Sous-total		
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	5 596		5 596		5 596	4 243		4 243		4 243
2. Impôts des sociétés		1 529	1 529	561	2 091		815	815		815
3. Droits de succession	40		40		40					
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	1 013	734	1 747	247	1 995	1 204	590	1 794	193	1 987
4.2 Carburants	737	489	1 225	28	1 254	375	283	658	18	676
4.3 Tabacs	385		385		385	305		305		305
4.4 Repas et hôtellerie	154		154		154	166		166		166
4.5 Boissons alcooliques	433	106	538		538	516	218	734		734
4.6 Autres	33	39	72	13	85	29	30	59	10	68
4.7 Total des taxes à la consommation	2 754	1 367	4 121	289	4 410	2 594	1 121	3 715	221	3 936
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	665	243	908	40	947	512	295	806	31	837
6. Revenus provenant des ressources naturelles		121	121	58	179		121	121	58	179
7. Total des revenus provinciaux	9 055	3 261	12 316	948	13 264	7 349	2 352	9 701	310	10 011
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux	1 907	1 282	3 188	134	3 322					2 535
2. Revenus scolaires	200	59	259	1	260					1 676
3. Total des revenus locaux	2 107	1 341	3 448	135	3 582	2 435	1 645	4 079	132	4 211
Revenus provinciaux et locaux	11 162	4 602	15 763	1 082	16 846	9 784	3 996	13 780	442	14 222

Note. Voir les notes explicatives à la fin des tableaux

**FARDEAU FISCAL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS ÉCONOMIQUES QUÉBÉCOIS
STRUCTURE DE TAXATION QUÉBÉCOISE VERSUS ONTARIENNE
1982**

	Secteur privé						Secteur public		Tous les agents	
	Particuliers		Entreprises		Sous-total		(millions \$)	%	(millions \$)	%
	(millions \$)	%	(millions \$)	%	(millions \$)	%				
Revenus provinciaux										
1. Impôts des particuliers	1 353	31,9			1 353	31,9			1 353	31,9
2. Impôts des sociétés			715	87,7	715	87,7	561		1 276	156,7
3. Droits de succession	40				40				40	
4. Taxes à la consommation										
4.1 Ventes au détail	- 191	- 15,9	144	24,4	- 47	- 2,6	55	28,3	8	0,4
4.2 Carburants	362	96,6	205	72,5	567	86,2	10	54,6	577	85,4
4.3 Tabacs	80	26,4			80	26,4			80	26,4
4.4 Repas et hôtellerie	- 13	- 7,6			- 13	- 7,6			- 13	- 7,6
4.5 Boissons alcooliques	- 83	- 16,0	- 113	- 51,6	- 195	- 26,6			- 195	- 26,6
4.6 Autres	4	14,3	9	31,4	13	22,9	3	31,3	17	24,1
4.7 Total des taxes à la consommation	160	6,2	246	21,9	406	10,9	68	30,6	474	12,0
5. Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	153	29,9	- 51	- 17,5	101	12,6	9	27,8	110	13,1
6. Revenus provenant des ressources naturelles										
7. Total des revenus provinciaux	1 706	23,2	909	38,7	2 615	27,0	638	205,8	3 253	32,5
Revenus locaux										
1. Revenus municipaux									787	31,0
2. Revenus scolaires									- 1 416	- 84,5
3. Total des revenus locaux	- 328	- 13,5	- 304	- 18,5	- 632	- 15,5	2	1,9	- 629	- 14,9
Revenus provinciaux et locaux	1 378	14,1	605	15,1	1 983	14,4	640	144,8	2 624	18,4

Note : Voir les notes explicatives à la fin des tableaux.

NOTES EXPLICATIVES

Le fardeau fiscal est réparti entre les agents économiques selon l'assujettissement propre à chacune des sources de revenus, aucune hypothèse n'ayant été retenue concernant les transferts de fardeau fiscal entre les agents économiques. Les concepts « particuliers » et « entreprises » réfèrent respectivement à des activités de nature personnelle par opposition à des activités de nature industrielle ou commerciale exercées par des entreprises constituées ou non en sociétés. Le secteur public comprend les gouvernements fédéral, provincial et locaux et leurs sociétés d'État.

Les sources de revenus des gouvernements du Québec et de l'Ontario ont été regroupées selon la législation fiscale québécoise sauf pour l'ensemble des taxes prélevées sur les boissons alcooliques qui constitue une seule source de revenus.

Impôt des particuliers : comprend l'impôt sur le revenu des particuliers et les primes d'assurance-santé.

Impôt des sociétés : comprend l'impôt sur le revenu des sociétés, la contribution des employeurs au fonds des services de santé, la taxe sur le capital et les primes d'assurance.

Taxe de vente au détail : exclut la partie de la taxe de vente sur les boissons alcooliques.

Taxe sur les carburants : exclut la partie de la taxe remise à la Régie de l'assurance-automobile du Québec.

Taxe sur les tabacs : comprend la partie de la taxe remise au Fonds spécial olympique.

Taxe sur les repas et l'hôtellerie : exclut la partie de la taxe sur la vente des boissons alcooliques.

Taxe sur les boissons alcooliques : comprend la partie de la taxe de vente prélevée sur les boissons alcooliques, la partie de la taxe sur les repas et l'hôtellerie prélevée sur les boissons alcooliques, les droits des brasseurs et des détaillants, et les transferts de la Société des alcools du Québec.

Autres taxes à la consommation : comprend les taxes sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

Revenus provenant de la tarification et de sources diverses : comprend les droits et permis sur les véhicules automobiles, les paris mutuels, les contenants non-consignés, les concours publicitaires et appareils d'amusement et les autres droits et permis, les ventes de biens et services, les intérêts sauf sur les prêts aux sociétés d'État, les amendes et confiscations et les transferts de la Société des loteries et courses du Québec.

Revenus provenant des ressources naturelles : comprend les droits et permis sur les ressources forestières, minières et hydrauliques ainsi que les dividendes des sociétés d'État autres que la Société des alcools du Québec et la Société des loteries et courses du Québec.

Revenus municipaux : comprend tous les revenus autonomes des municipalités à l'exclusion de l'appropriation de surplus, des en-lieux de taxe versés par le gouvernement provincial, des revenus provenant des tarifs du transport en commun.

Revenus scolaires : comprend l'impôt foncier scolaire et les revenus autonomes d'autres sources des commissions scolaires sauf les en-lieux de taxes versés par le gouvernement provincial.

Les chiffres présentés dans les tableaux sont arrondis et de ce fait il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments.

ANNEXE IV

**LES ARRANGEMENTS FISCAUX
FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX
1982-1987**

**LES ARRANGEMENTS FISCAUX
FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX
1982-1987**

INTRODUCTION	IV – 3
LA PÉRÉQUATION	IV – 3
LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE SANTÉ ET D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE	IV – 5
LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES	IV – 5
LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES	IV – 6
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 Évaluation des incidences financières des modifications apportées au régime de péréquation.....	IV – 4
Tableau 2 Impact du sous-dénombrement lors du recensement de 1976 sur les droits de péréquation du Québec.....	IV – 6
Tableau 3 Transferts fédéraux aux provinces.....	IV – 7
Tableau 4 Croissance des transferts fédéraux aux provinces Année financière 1982-1983 par rapport à l'année précédente.....	IV – 8
Tableau 5 Incidences financières sur les transferts fédéraux aux provinces des modifications apportées aux arrangements fiscaux Année financière 1982-1983.....	IV – 8

1. INTRODUCTION

Les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces font l'objet d'une loi fédérale tous les cinq ans. L'année financière 1982-1983 marque le début des nouveaux arrangements quinquennaux.

La série de discussions et de consultations fédérales-provinciales concernant le renouvellement des arrangements fiscaux n'a pas permis d'en arriver à un accord; elle s'est tout de même soldée par l'adoption par le Parlement fédéral, le 7 avril 1982, de la *Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces*.

Les principales modifications que comportent les nouveaux arrangements fiscaux, en vigueur depuis le 1^{er} avril 1982, ont trait à:

- la mise en place d'une nouvelle formule de péréquation;
- la réduction de la contribution fédérale aux programmes de santé et d'enseignement post-secondaire suite à l'abolition du dédommagement consenti aux provinces, il y a cinq ans, pour les compenser du retrait du programme de garantie de recettes fiscales; et
- l'introduction de dispositions transitoires pour les provinces bénéficiaires de la péréquation afin d'atténuer l'incidence financière des réductions de transferts fédéraux résultant de la nouvelle formule de péréquation ou de la révision des estimations de la population suite au recensement de 1981.

2. LA PÉRÉQUATION

La péréquation constitue un complément essentiel à la taxation et permet aux provinces moins favorisées d'exercer leurs compétences et de faire face à leurs obligations. Son objectif est de permettre à toutes les provinces d'offrir un niveau raisonnablement comparable de services publics sans devoir recourir à une fiscalité trop lourde. Au-delà de ce principe général, c'est la qualité intrinsèque de la formule de péréquation qui, en définitive, détermine dans quelle mesure l'objectif du programme est atteint. La formule de péréquation est essentiellement un instrument de mesure qui vise à établir jusqu'à quel point les économies provinciales sont différentes les unes des autres quant à leur capacité à générer des revenus pour les gouvernements de ces provinces. Les paiements de péréquation permettent de relever la capacité fiscale des gouvernements des provinces moins bien nanties à un certain niveau d'égalisation. En tant qu'instrument de mesure, la qualité d'une formule de péréquation se traduit par une évaluation adéquate de l'univers des revenus des gouvernements provinciaux et locaux, de leur capacité fiscale relative, de leurs besoins respectifs au titre des services publics provinciaux et locaux et du taux de taxation implicite ou explicite utilisé aux fins du calcul des droits de péréquation.

Depuis le 1^{er} avril 1982, le niveau d'égalisation est modifié, la capacité fiscale des provinces bénéficiaires n'étant plus relevée au niveau de la moyenne nationale mais au niveau de la moyenne de cinq provinces, soit la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec⁽¹⁾.

(1) La proposition initiale du gouvernement fédéral était de retenir la province de l'Ontario comme niveau d'égalisation.

Cependant, le changement le plus important est à l'effet que dorénavant la capacité fiscale relative d'une province n'est plus évaluée à partir de la capacité fiscale moyenne de l'ensemble des provinces mais plutôt à partir de la capacité fiscale moyenne des cinq provinces servant de norme. En biaisant de la sorte l'instrument de mesure de la capacité fiscale relative des provinces, ce qui a permis d'éviter mais non de corriger le problème de la mesure de la capacité fiscale relative des provinces à l'égard des revenus provenant des ressources pétrolières et gazières comme d'ailleurs celui de l'éligibilité de l'Ontario à des droits de péréquation, la nouvelle formule de péréquation introduit de nouvelles distorsions dans l'évaluation de la capacité fiscale relative des provinces.

En effet, dans la mesure où la capacité fiscale moyenne des cinq provinces servant de norme n'est pas représentative de la capacité fiscale moyenne de l'ensemble des provinces à l'égard d'une source de revenu, les droits de péréquation de chacune des provinces bénéficiaires sont, par rapport à l'objectif du régime de péréquation, plus ou moins insuffisants dépendant de la configuration de la capacité fiscale de chacune des provinces bénéficiaires. De plus, en appliquant à la capacité fiscale moyenne des cinq provinces le taux moyen de taxation de l'ensemble des provinces plutôt que le taux moyen de ces cinq provinces, lequel est supérieur au taux moyen national, la nouvelle formule de péréquation ne permet pas aux provinces bénéficiaires d'assurer un niveau de services publics comparable à celui des cinq provinces servant de norme sans recourir à un effort fiscal additionnel. Enfin, la nouvelle formule de péréquation est assortie d'un mécanisme de plafonnement visant à limiter la croissance annuelle des droits de péréquation au taux de croissance du produit national brut, ce qui met en lumière le fait que l'objectif même du régime de péréquation est mis en veilleuse pour faire place à un objectif de compression des transferts aux provinces.

Compte tenu des difficultés de prévision en matière de péréquation, la simulation de la nouvelle formule de péréquation dans le passé constitue la meilleure méthode d'évaluation des incidences financières des modifications structurelles apportées au régime de péréquation. Sur cette base, le tableau suivant montre que la nouvelle formule de péréquation aurait permis au gouvernement fédéral d'économiser, au cours de la période correspondant aux arrangements quinquennaux 1977-1982, 715 millions \$ dont plus de 90% aux dépens du Québec, les droits de péréquation du Québec étant réduits de 7,5% comparativement à 0,8% pour les autres provinces bénéficiaires de la péréquation.

Tableau 1

**ÉVALUATION DES INCIDENCES FINANCIÈRES DES MODIFICATIONS
APPORTÉES AU RÉGIME DE PÉREQUATION**
Sur la base des données relatives à la période
des arrangements quinquennaux 1977-1982

	Ancienne loi		Nouvelle loi		Écart	
	millions \$	%	millions \$	%	millions \$	%
Terre-Neuve	1 710,2	10,4	1 824,2	11,6	+ 114,0	+ 0,7
Île-du-Prince-Édouard	404,8	2,5	450,3	2,9	+ 45,5	+ 11,2
Nouvelle-Écosse	2 091,3	12,8	2 261,5	14,4	+ 170,2	+ 8,1
Nouveau-Brunswick	1 648,8	10,0	1 789,0	11,4	+ 140,2	+ 8,5
Québec	8 691,8	53,0	8 039,6	51,2	- 652,2	- 7,5
Manitoba	1 586,8	9,6	1 327,8	8,5	- 259,0	- 16,3
Saskatchewan	274,4	1,7	—	—	- 274,4	- 100,0
Total	16 408,1	100,0	15 692,4	100,0	- 715,7	- 4,4

3. LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE SANTÉ ET D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE

Depuis l'entrée en vigueur des arrangements fiscaux 1977-1982, la contribution fédérale au financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire n'est plus reliée aux coûts encourus par les provinces mais calculée selon une formule complexe où la valeur d'un certain nombre de points d'impôt et de la péréquation qui y est associée est déduite de la contribution fédérale autrement payable.

D'une façon générale, les nouveaux arrangements prévoient la reconduction des arrangements précédents, sauf que la contribution fédérale est réduite d'un montant équivalent à la valeur de deux points d'impôt intégrés, il y a cinq ans, à la contribution fédérale au financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire. Cette mesure visait à compenser partiellement les provinces pour l'abandon du programme de garantie de recettes fiscales provinciales.

Le retrait de cette compensation signifie une économie annuelle pour le gouvernement fédéral qui, pour l'année financière 1982-1983, s'élève à quelque 940 millions \$, dont 215 millions \$ aux dépens du Québec.

4. LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Par rapport à la formule antérieure, la nouvelle formule de péréquation est particulièrement désavantageuse pour certaines provinces. Pour atténuer l'incidence financière de la réduction des droits de péréquation due aux modifications apportées au régime de péréquation, la nouvelle loi prévoit des paiements transitoires pouvant s'échelonner sur trois ans. Par cette mesure, chaque province éligible à la péréquation bénéficie, pour la première année des nouveaux arrangements, d'une augmentation de ses droits de péréquation au moins égale à la valeur de l'augmentation annuelle moyenne, en dollars, au cours des arrangements quinquennaux 1977-1982, l'écart étant comblé, s'il y a lieu, par des paiements transitoires. Pour les deuxième et troisième année des nouveaux arrangements fiscaux, l'augmentation minimale des droits de péréquation correspond aux deux tiers et au tiers respectivement de cette valeur de l'augmentation annuelle moyenne.

Pour l'exercice financier 1982-1983, cette mesure transitoire introduite initialement pour aider le Manitoba s'applique également au Québec pour l'équivalent d'un montant estimé à 85 millions \$. Puisqu'il s'agit d'un paiement transitoire, il ne sera plus disponible pour les années financières subséquentes, réduisant d'autant la croissance des transferts fédéraux.

La nouvelle loi prévoit également des paiements spéciaux à certaines provinces bénéficiaires de la péréquation, paiements égaux aux droits de péréquation excédentaires touchés par ces provinces pour les exercices financiers 1980-1981 et 1981-1982 suite à une surestimation de leur population lors du calcul des paiements provisoires à l'égard de chacune de ces années. Ainsi, le gouvernement fédéral accepte d'effacer la dette de 217 millions \$ des provinces bénéficiaires de la péréquation résultant de l'effet sur les estimations de population des données du recensement de 1981.

Le Québec, contrairement aux autres provinces bénéficiaires de la péréquation, n'est pas éligible à cette disposition puisque l'effet sur les estimations de population des données du recensement lui est favorable. Cependant, la décision du gouvernement fédéral de ne prendre en compte que les effets sur les estimations de population des données du recensement de 1981 à l'égard des années financières 1980-1981 et 1981-1982 prive le Québec des rajustements auxquels il aurait droit à l'égard des années financières 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980.

En effet, le recensement de 1976 montre un taux de sous-dénombrement plus élevé au Québec que dans les autres provinces canadiennes. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs effectué de nombreuses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que les estimations de population utilisées aux fins du calcul de la péréquation tiennent compte de cette réalité. Or, en révélant une augmentation de la part relative de la population du Québec dans l'ensemble des provinces, le recensement de 1981 ne fait que confirmer et corriger la situation découlant du recensement de 1976 où la part relative de la population du Québec dans l'ensemble des provinces était sous-estimée en raison d'un taux de sous-dénombrement plus élevé que dans les autres provinces. Aussi, en acceptant de ne pas réclamer des provinces les montants payés en trop lors des calculs provisoires de péréquation à l'égard des années financières 1980-1981 et 1981-1982, le gouvernement fédéral devrait, en toute équité, reconnaître que le Québec a été privé d'un montant de 256 millions \$ au titre de la péréquation pour les années financières 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980 et consentir à effectuer les rajustements qui s'imposent.

Tableau 2

**IMPACT DU SOUS-DÉNOMBREMENT LORS DU RECENSEMENT DE 1976
SUR LES DROITS DE PÉREQUATION DU QUÉBEC
(en millions de dollars)**

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Total
Québec	- 73,5	- 83,7	- 99,1	- 256,3

5. LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Pour l'année financière 1982-1983, les nouveaux arrangements fiscaux se traduisent par une réduction des transferts fédéraux aux provinces de 1 257 millions \$, dont 634 millions \$ sont supportés par les provinces bénéficiaires de la péréquation. Ce sont donc les contribuables des provinces les moins favorisées, représentant moins de 40% de la population canadienne, qui supportent plus de la moitié des réductions de transferts fédéraux, lesquelles permettent au gouvernement fédéral de réduire le taux d'accroissement de ses dépenses de transfert aux provinces au titre de la péréquation et du financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire à 1,5%.

Parmi les provinces bénéficiaires de la péréquation, le Québec est la province la plus durement touchée. En effet, à l'égard de l'année financière 1982-1983, les transferts fédéraux au Québec au titre de la péréquation et du financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire n'augmentent que de 2,4% par rapport à l'année précédente. Les modifications apportées aux arrangements fiscaux impliquent, pour l'année financière 1982-1983, une réduction des transferts fédéraux de 530 millions \$, réduction portée à 615 millions \$ lorsque les paiements transitoires qui ne seront plus disponibles au cours des années financières subséquentes sont exclus.

Tableau 3

TRANSFERTS FÉDÉRAUX AUX PROVINCES

	1981-1982		1982-1983			
	Anciens arrangements		Anciens arrangements		Nouveaux arrangements	
	millions \$	\$ per capita	millions \$	\$ per capita	millions \$	\$ per capita
Provinces bénéficiaires de la péréquation						
Québec						
— péréquation	2 306.2	359	2 866.1	444	2 466.6	382
— paiements transitoires	—	—	—	—	85.4	13
— contribution fédérale aux programmes de santé et d'enseignement post-secondaire	1 308.0	204	1 365.3	212	1 149.8	178
Sous-total	3 614.2	563	4 231.4	656	3 701.8	574
Autres provinces bénéficiaires						
— péréquation	1 854.1	568	2 173.6	663	2 097.0	640
— paiements transitoires	—	—	—	—	81.6	25
— contribution fédérale aux programmes de santé et d'enseignement post-secondaire	947.0	290	1 023.2	312	913.8	279
Sous-total	2 801.1	858	3 196.8	975	3 092.4	944
Total	6 415,3	663	7 428,2	764	6 794,2	698
Provinces non bénéficiaires de la péréquation						
— Contribution fédérale aux programmes de santé et d'enseignement post-secondaire	3 933.0	270	4 328.8	294	3 706.1	251
Ensemble des provinces	10 348,3	427	11 757,0	480	10 500,3	429

Note: L'information présentée dans le présent tableau et dans l'ensemble de la présente annexe a trait aux estimations les plus récentes des droits à l'égard des années financières 1981-1982 et 1982-1983 au titre de la péréquation et de la contribution fédérale au financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire, ce qui est, pour une année financière donnée, conceptuellement différent des revenus budgétaires du gouvernement du Québec provenant des transferts du gouvernement du Canada, lesquels sont constitués de l'ensemble des paiements provisoires à l'égard de l'année financière courante et de rajustements à l'égard des années antérieures.

Tableau 4

CROISSANCE DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AUX PROVINCES
Année financière 1982-1983 par rapport à l'année précédente

	millions \$	%
Québec	87,6	2,4
Autres provinces bénéficiaires	291,3	10,4
Provinces bénéficiaires de la péréquation	378,9	5,9
Provinces non bénéficiaires de la péréquation	- 226,9	- 6,1
Ensemble des provinces	152,0	1,5

Tableau 5

INCIDENCES FINANCIÈRES SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AUX PROVINCES
DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ARRANGEMENTS FISCAUX
Année financière 1982-1983

	Avec paiements transitoires		Sans paiements transitoires	
	millions \$	\$ per capita	millions \$	\$ per capita
Québec	- 529,6	- 82	- 615,0	- 95
Autres provinces bénéficiaires	- 104,4	- 32	- 186,0	- 57
Provinces bénéficiaires de la péréquation	- 634,0	- 65	- 801,0	- 82
Provinces non bénéficiaires de la péréquation	- 622,7	- 42	- 622,7	- 42
Ensemble des provinces	- 1 256,7	- 51	- 1 423,7	- 58